

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 avril 2021 – 18h00

Envoyé en préfecture le 19/04/2021

Reçu en préfecture le 19/04/2021

Affiché le



ID : 070-247000722-20210408-054_2021-DE

**Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
2 avril 2021**

**Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice**

48

Nbre de membres présents

40

Nbre de suffrages exprimés

45

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 8 avril à 18h00

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence et en visioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 2 avril 2021

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires, André LOUIS (ETOBON) membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOSINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Sylvie CANTI à Jean-Luc PARIS / Ismaël MOUMAN à Martine PEQUIGNOT / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

Assistaient à la séance :

Mmes MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PARIS – Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°054/2021

Objet : Adoption du procès-verbal du conseil communautaire du 11 février 2021

Le Président présente le procès-verbal du Conseil Communautaire du 11 février 2021.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **APPROUVE** le procès-verbal du Conseil du 11 février 2021.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 9 avril 2021

Le Président,

Envoyé en préfecture le 19/04/2021

Reçu en préfecture le 19/04/2021

Affiché le



ID : 070-247000722-20210408-054_2021-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 avril 2021 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 8 avril à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
2 avril 2021

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence et en visioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 2 avril 2021

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNROY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires, André LOUIS (ETOBON) membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Sylvie CANTI à Jean-Luc PARIS / Ismaël MOUMAN à Martine PEQUIGNOT / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

Assistaient à la séance :

Mmes MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PARIS – Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°055/2021

Objet : Adoption du procès-verbal du conseil communautaire du 25 février 2021

Le Président présente le procès-verbal du Conseil Communautaire du 25 février 2021.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **APPROUVE** le procès-verbal du précédent Conseil.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 9 avril 2021
Le Président,



Envoyé en préfecture le 19/04/2021

Reçu en préfecture le 19/04/2021

Affiché le



ID : 070-247000722-20210408-55_2021-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 avril 2021 – 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
2 avril 2021

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

40

Nbre de suffrages exprimés

45

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 8 avril à 18h00

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence et en visioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 2 avril 2021

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNROY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**, André LOUIS (ETOBON) **membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Sylvie CANTI à Jean-Luc PARIS / Ismaël MOUMAN à Martine PEQUIGNOT / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

Assistaient à la séance :

Mmes MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS – Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°056/2021

Objet : Adoption du Compte de Gestion 2020 du Budget Principal

Le Président Fernand BURKHALTER présente le Compte de gestion du percepteur.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (5 abstentions) **ADOpte** le Compte de gestion 2020 du Budget principal.

DEPENSES :	Section de fonctionnement :	8 038 770,29 €
	Section d'investissement :	1 588 970,24 €
RECETTES :	Section de fonctionnement :	8 378 388,62 €
	Section d'investissement :	1 131 721,86 €

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 9 avril 2021
Le Président,



Envoyé en préfecture le 19/04/2021

Reçu en préfecture le 19/04/2021

Affiché le



ID : 070-247000722-20210408-56_2021-DE

Résultats budgétaires de l'exercice

60000 - CC DU PAYS D HERICOURT

Exercice 2020

	SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION DE FONCTIONNEMENT		TOTAL DES SECTIONS
RECETTES					
Prévisions budgétaires totales (a)	4 147 730,29		10 322 366,36		14 470 096,65
Titres de recette émis (b)	1 131 721,86		8 544 942,71		9 676 664,57
Réductions de titres (c)			166 554,09		166 554,09
Recettes nettes (d = b - c)	1 131 721,86		8 378 388,62		9 510 110,48
DEPENSES					
Autorisations budgétaires totales (e)	4 147 730,29		10 322 366,36		14 470 096,65
Mandats émis (f)	1 626 062,24		8 144 784,58		9 770 846,82
Annulations de mandats (g)	37 092,00		106 014,29		143 106,29
Depenses nettes (h = f - g)	1 588 970,24		8 038 770,29		9 627 740,53
RESULTAT DE L'EXERCICE					
(d - h) Excédent		457 248,38	339 618,33		117 630,05
(h - d) Déficit					

Envoyé en préfecture le 19/04/2021

Reçu en préfecture le 19/04/2021

Affiché le

ID : 070-247000722-20210408-56_2021-DE

Berger
Levrault

22/8

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

60000 - CC DU PAYS D HERICOURT

Exercice 2020

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2019	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement	-36 579,86		-457 248,38		-493 828,24
Fonctionnement	2 084 391,29	64 773,93	339 618,33		2 359 235,69
TOTAL I	2 047 811,43	64 773,93	-117 630,05		1 865 407,45
II - Budgets des services à caractère administratif					
60300-SCE BATIMENT P					
CARMIEN C					
Investissement	94 036,92		7 931,50		101 968,42
Fonctionnement	18 106,14		-444,62		17 661,52
 Sous-Total	112 143,06		7 486,88		119 629,94
60500-ZAC DES GUINNOTTES					
CCPH					
Investissement	-597 471,25		-134 126,00		-731 597,25
Fonctionnement	-597 471,25		197 350,65		197 350,65
 Sous-Total	-597 471,25		63 224,65		-534 246,60
60600-ZAC DES CHAMPS PIOT					
CCPH					
Investissement	-2 260,00		-66 183,00		-68 443,00

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

60000 - CC DU PAYS D HERICOURT

Exercice 2020

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2019	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020
Fonctionnement	-2 260,00		-66 183,00		-68 443,00
TOTAL II	-487 588,19		4 528,53		-483 059,66
III - Budgets des services					
à					
caractère industriel et commercial					
60200-SERV ORDURES MENAGERES C	310 234,74		46 565,21		356 799,95
Investissement	190 499,39		-70 675,54		119 823,85
Fonctionnement	500 734,13		-24 110,33		476 623,80
Sous-Total					
60400-SERVICE TRANSPORT					
CCPH	15 860,82		2 434,18		18 295,00
Investissement	22 806,15		33 115,45		55 921,60
Fonctionnement	38 666,97		35 549,63		74 216,60
Sous-Total	539 401,10		11 439,30		550 840,40
TOTAL III	2 099 624,34	64 773,93	-101 662,22		1 933 188,19
TOTAL I + II + III					

Envoyé en préfecture le 19/04/2021

Reçu en préfecture le 19/04/2021

Affiché le



ID : 070-247000722-20210408-56_2021-DE

60000 - CC DU PAYS D HERICOURT

Exercice 2020

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations : Il est constaté l'absence de provision de créances pour l'année 2020. A prévoir pour les années ultérieures dans un but de sincérité budgétaire et de fiabilisation des comptes

PIERRE Valerie (103293877-0), CONTRACTUEL OCCASIONNEL

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de CC DU PAYS D HERICOURT pendant l'année 2020 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

HAEMMERLIN Yves (1003751941-0), Inspecteur divisionnaire Fip hors classe

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le 08/04/2021 par l'organe délibérant.

BURKHALTER Fernand (fburkhalter-xt), Président

A HERICOURT, le 09/04/2021

A DDFIP DE LA HAUTE-SAONE, le 11/03/2021

A HERICOURT, le 11/03/2021

Page des signatures

Envoyé en préfecture le 19/04/2021

Reçu en préfecture le 19/04/2021

Affiché le

ID : 070-247000722-20210408-56_2021-DE

Berger
Levrault

Envoyé en préfecture le 19/04/2021

Reçu en préfecture le 19/04/2021

Affiché le



ID : 070-247000722-20210408-56_2021-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 avril 2021 – 18h00

Envoyé en préfecture le 19/04/2021

Reçu en préfecture le 19/04/2021

Affiché le

ID : 070-247000722-20210408-057_2021-DE



L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 8 avril à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
2 avril 2021

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence et en visioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 2 avril 2021

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNON) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires, André LOUIS (ETOBON) membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Nbre de membres présents

39

Nbre de suffrages exprimés

44

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Sylvie CANTI à Jean-Luc PARIS / Ismaël MOUMAN à Martine PEQUIGNOT / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

Assistaient à la séance :

Mmes MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS – Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°057/2021

Objet : Adoption du Compte Administratif 2020 du Budget Principal

Le Vice-président, délégué aux finances présente le Compte administratif. Le Président quitte la séance pendant le vote. Le Vice-président invite l'assemblée à se prononcer sur le Compte administratif 2020 du Budget principal de la Communauté de communes celui-ci étant conforme au Compte de gestion.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (5 abstentions) :

- **ANNULE** la délibération n°20/2021
- **ADOpte** le Compte administratif 2020 du Budget principal :

DEPENSES :	Section de fonctionnement :	8 038 770,29 €
	Section d'investissement :	1 588 970,24 €
RECETTES :	Section de fonctionnement :	8 378 388,62 €
	Section d'investissement :	1 131 721,86 €

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 9 avril 2021

Le Président,

Envoyé en préfecture le 19/04/2021

Reçu en préfecture le 19/04/2021

Affiché le



ID : 070-247000722-20210408-057_2021-DE

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

BUDGET PRINCIPAL

(En application de l'article 107 de la loi NOTRe du 07 août 2015)

I. Éléments de contexte

- La communauté de Communes du Pays d'Héricourt compte 23 communes, ce qui représente une population totale de 21 490 habitants.
- L'année 2020 est caractérisée par la pandémie mondiale qui a fortement impacté l'activité de notre EPCI dans tous nos champs de compétences et qui s'illustre également dans les résultats budgétaires.
- Néanmoins à la lumière des dernières années, le contexte économique du pays d'Héricourt reste favorable au regard de l'évolution positive du nombre d'emplois.

Les zones d'activités communautaires connaissent un taux de remplissage élevé et la pré commercialisation laisse augurer de nouvelles implantations à très court terme. La CCPH a voté sa politique en matière d'immobilier d'entreprise et ce dispositif a permis d'accompagner avec la fin du FISAC, plusieurs entreprises. La CCPH a aussi voté les dispositifs du plan de relance avec la Région pour accompagner au côté de l'Etat les difficultés de nos TPE face à la crise de la Covid.

La CCPH malgré le contexte reste sollicitée par des entreprises qui cherchent à s'implanter le long de la 2x2 voies et nous bénéficions à ce titre de la labélisation site clé en main aux Guinnottes 3, et de Territoire d'industrie.

- Du point de vue social, le pays d'Héricourt a maintenu son haut niveau de service à la population, notamment en matière de politique petite enfance et jeunesse, mais aussi en matière sportive et culturelle grâce à ses nombreux équipements.
- La CCPH s'inscrit dans les politiques territoriales et saisit chaque opportunité pour mobiliser des financements extérieurs. En 2020 nous sommes engagés dans le contrat métropolitain avec la Région, dans le contrat PACT avec le Département de Haute Saône, dans le contrat P@c 25 avec le département du Doubs et dans le contrat de ruralité avec l'Etat.

- Le contexte budgétaire :

Avec un excédent de + 339 618,33 € en fonctionnement et un déficit de - 457 248, 38 € en investissement, les résultats du budget principal de cette année sont fragiles.

Même si notre budget a été construit en tenant compte des potentielles conséquences financières de la crise sanitaire, l'excédent de la section de fonctionnement même s'il est positif, reste très faible. Cela s'explique en plusieurs points :

- Le rattachement d'une dépense de **197 446 €** concernant le reversement de fiscalité relatif à la hausse du taux de TH voté par la CCPH après la réforme. **Ce rattachement signifie une perte sèche de recette fiscale !**

- Une provision de 200 000 € pour risques et charges financiers pour Acier +.

(Ce qui porte cette provision à 303 004,94 € à laquelle s'ajoute une provision pour risques et charges de fonctionnement de 255 105,58 €).

- Une baisse des recettes des services rendus à la population issue de la fermeture des services durant le confinement soit une réalisation de 77,88 % du chapitre 70 (Produits des services, du domaine et ventes diverses), alors qu'habituellement il est réalisé en totalité. La baisse des recettes liée à la pandémie dans les services périscolaires, cuisine centrale et école de musique a été plus importante que la baisse de certaines dépenses.


- La masse salariale qui évolue au rythme des transferts de compétences pour un taux près de 50 % des dépenses de fonctionnement.

- Les charges de fonctionnement générées par les nouveaux équipements (bassin d'apprentissage et Gymnase du Champ de foire) pèsent également pleinement sur notre budget pour la première année, d'autant plus que la levée de fiscalité effectuée ces dernières années pour faire face à ces dépenses de fonctionnement n'est plus effective, puisque suite à la réforme de la TH, la compensation sera calculée avec le taux 2017 !

L'excédent reporté de 2 019 617,36 € permet cependant à la section de fonctionnement de clore l'exercice avec + 2 359 235, 69 €. La présence de la provision permettra à très court terme de faire face à la difficulté imposée par l'Etat (dans sa loi rectificative de 2020) à la CCPH qui ne percevra pas le produit fiscal attendu au titre de la compensation de la Taxe d'habitation.

En investissement, le niveau de réalisation est bas mais est conforme aux prévisions annoncées lors du vote du budget en juillet 2020 c'est à dire après un exercice réel sur 6 mois. Si on cumule le niveau réalisé soit 1 588 K€ et les 1 370 K€ de restes à réaliser, nous atteignons un niveau de près de 3 Millions d'euros d'investissements engagés sur les 4,1 Millions votés étant rappelé qu'un crédit de 426 300 € était inscrit pour le siège de la CCPH et que 120 000 € de fonds de concours aux communes n'a pas été utilisé.

Même si au fil des années nos dépenses ont été maîtrisées, notamment en matière d'endettement, la crise liée à la Covid 19 ainsi que la réforme de la fiscalité viennent fortement fragiliser notre équilibre budgétaire car les dotations d'Etat restent mineures dans notre budget comparé au poids qu'elles représentent sur les budgets communaux. Cela confirme d'autant plus la nécessité de rebâtir un pacte fiscal et financier pour tenir compte de notre situation et pour redéfinir une stratégie solide pour nous permettre d'absorber les charges financières engendrées par les modifications majeures qui s'amorcent et qui n'étaient pas prévisibles.

Envoyé en préfecture le 19/04/2021
Reçu en préfecture le 19/04/2021
Affiché le 
ID : 070-247000722-20210408-057_2021-DE

II. Priorités engagées

Les investissements 2020 ont porté sur les projets suivants en phase travaux ou en phase d'études :

- Le pôle périscolaire des Chenevières
- Le bassin d'apprentissage de la natation,
- Le parc urbain
- Le gymnase du champ de foire,
- Le multiplexe cinéma et complexe loisirs
- L'Odysée du Cirque et viabilités du site
- La voie du Tram

Récapitulatif des opérations suivies sur l'année

OPERATIONS	2016	2017	2018	2019	2020
16 - Bassin d'apprentissage	17 340 €	68 560 €	1 146 880 €	800 439 €	135 840 €
22 - Requalif. Filature du Moulin	283 103 €	550 631 €	17 416 €	0 €	0 €
23 - Gymnase du Champ de foire	29 179 €	61 489 €	2 057 558 €	144 000 €	55 540 €
24 - Pôle Périscolaire Chenevières				4 801 €	286 825 €
25 - Parking Centre de Formation		1 674 €	864 €	150 159 €	9 447 €
26 - Plan Vélo -Voie du Tram 1			41 841 €	210 998 €	21 919 €
27 - Plan Vélo – Parc Urbain			0 €	28 112 €	113 689 €
28 - Odysée du cirque et viabilités du site			51 844 €	655 315 €	32 857 €
29 - Coulée Verte				3 360 €	0 €
30 - Les Coquerilles				11 444 €	0 €
31 – Multiplexe cinéma et complexe loisirs				0 €	46 000 €
32 - Plan Vélo -Voie du Tram 2				2 880 €	0 €

III. Ressources et charges

FONCTIONNEMENT

Avec un total de dépenses de 8 038 770,29 €, soit 77,88 % des crédits votés, et un total de recettes de 8 378 388,62 € soit 81,16 % des crédits votés, la section de fonctionnement se solde en 2020 par un excédent de 339 618,33 €.

DEPENSES		2020	
	CHAPITRE	Budgétisé	Réalisé
011	Charges à caractère général	2 224 572,00 €	1 547 435,72 €
012	Charges de personnel	3 972 800,00 €	3 937 361,54 €
014	Atténuations de produits	749 280,00 €	749 279,59 €
022	Dépenses imprévues fonctionnement	84 930,00 €	0,00 €
023	Virement à la section d'investissement	1 247 903,36 €	0,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	450 461,00 €	378 289,53 €
65	Autres charges de gestion courante	1 358 785,00 €	1 214 016,06 €
66	Charges financières	10 832,00 €	10 825,30 €
67	Charges exceptionnelles	22 803,00 €	1 562,55 €
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	200 000,00 €	200 000,00 €
Total DEPENSES		10 322 366,36 €	8 038 770,29 €

Niveau de réalisation

77,88 %

RECETTES		2020	
	CHAPITRE	Budgétisé	Réalisé
002	Excédent antérieur reporté fonctionnement	2 019 617,36 €	0,00 €
013	Atténuations de charges	60 000,00 €	94 163,56 €
042	Opérations d'ordre entre sections	6 363,00 €	6 362,44 €
70	Produits des services	881 076,00 €	686 190,11 €
73	Impôts et taxes	5 068 771,00 €	5 308 186,25 €
74	Dotations, subventions et participations	2 270 751,00 €	2 267 815,52 €
75	Autres produits de gestion courante	12 575,00 €	11 654,64 €
77	Produits exceptionnels	3 213,00 €	4 016,10 €
Total RECETTES		10 322 366,36 €	8 378 388,62 €

Niveau de réalisation

81,16 %

Résultat sur l'exercice (excédent)
Résultat antérieur reporté (excédent)
Résultat cumulé (excédent)

+ 339 618,33 €
+ 2 019 617,36 €
+ 2 359 235,69 €

INVESTISSEMENT

Envoyé en préfecture le 19/04/2021

Reçu en préfecture le 19/04/2021

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 070-247000722-20210408-057_2021-DE

Le total des dépenses d'investissement s'élevant à 1 588 970,24 € soit 38,31 % des crédits votés au BP et le total des recettes s'élevant à 1 131 721,86 € soit 27,29 % des crédits votés, la section d'investissement se solde par un déficit de 457 248,38 €.

DEPENSES		2020	
CHAPITRE		Budgétisé	Réalisé
001	Solde d'exécution de la section d'invest. reporté	36 579,86 €	0,00 €
020	Dépenses imprévues	137 640,00 €	0,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	6 363,00 €	6 362,44 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	203 400,00 €	203 397,00 €
13	Subventions d'investissement	66 240,00 €	66 240,00 €
16	Remboursement d'emprunts	115 448,00 €	115 446,28 €
20	Immobilisations incorporelles	124 678,00 €	1 786,63 €
204	Subventions d'équipement versées	595 797,00 €	151 962,60 €
21	Immobilisations corporelles	512 407,85 €	333 647,34 €
23	Immobilisations en cours	2 325 824,58 €	686 775,95 €
26	Participations et créances rattachées à des participations	23 352,00 €	23 352,00 €
Total DEPENSES		4 147 730,29 €	1 588 970,24 €

Niveau de réalisation

38,31 %

RECETTES		2020	
CHAPITRE		Budgétisé	Réalisé
021	Virement de la section de fonctionnement	1 247 903,36 €	0,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	450 461,00 €	378 289,53 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	449 549,13 €	280 196,93 €
13	Subventions d'investissement reçues	1 999 816,80 €	459 522,04 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €	1 953,36 €
27	Autres immobilisations financières	0,00 €	11 760,00 €
Total RECETTES		4 147 730,29 €	1 131 721,86 €

Niveau de réalisation

27,29 %

Résultat sur l'exercice (déficit)

- 457 248,38 €

Résultat antérieur reporté (déficit)

- 36 579,86 €

Résultat cumulé (déficit)

- 493 828,24 €

Résultat final des 2 sections de l'exercice (déficit)

- 117 630,05 €

Résultat final des 2 sections avec les reports cumulés (excédent)

+ 1 865 407,45 €

IV. Niveau d'endettement de la collectivité

Malgré les emprunts souscrits au budget principal, 900 000 € en 2017, 300 000 € en 2018 et celui de 800 000 € souscrit en 2019 au Budget Annexe de la ZAC des Guinnottes, la Communauté de Communes reste une collectivité peu endettée.

EMPRUNTS CCPH TOUS BUDGETS CONFONDUS

Prêteurs	Taux	Budget	CRD* au 31/12/2020	Année d'extinction
CAF	0 %	Principal	4 099,35 €	2021
Crédit Agricole	1,14 %	Principal	705 000,00 €	2032
Banque Populaire	0,85 %	Principal	240 315,22 €	2028
Caisse d'Epargne	2,19 %	OM	95 830,65 €	2029
Banque Populaire	4,43 %	CAPC	70 785,97 €	2023
TOTAL			1 116 031,19 €	
Caisse d'Epargne	0,42 %	ZAC des Guinnottes	800 000,00 €	2021
TOTAL			1 916 031,19 €	

*Capital Restant Dû

EMPRUNTS GARANTIS PAR LA CCPH

Bénéficiaires	Montant de l'emprunt garanti	Montant de l'engagement	CRD* au 31/12/2020	Terme de l'engagement
SEDIA	500 000 €	200 000 €	8 333,53 €	2021
ACTION 70	63 000 €	31 500 €	25 290,02 €	2026
SEDIA	2 200 000 €	1 100 000 €	1 916 088,26 €	2030
TOTAL	2 763 000 €	1 331 500 €	1 949 711,81 €	

V. Taux d'imposition 2020

FB : 2,59 %

CFE : 25,68 %

FNB : 2,86 %.

TASCOM : 1,15

Versement Transport : 0,50 % (au 1^{er} juillet – Budget annexe Transport)

La CCPH s'est dotée d'un Pacte Fiscal et Financier afin de décider de la fiscalité communautaire en coordination avec la fiscalité prélevée par les communes en vue de maîtriser le prélèvement des contribuables ménages et des entreprises.

Après une hausse progressive de la TH pour financer les dépenses de fonctionnement des nouveaux équipements (bassin d'apprentissage, gymnase du champ de foire, plan vélo ...), choix opéré via le pacte fiscal, la CCPH a dû rattacher une dépense de près de 200K€ car l'Etat a décidé rétroactivement que toute augmentation du taux de TH effectuée après la réforme ne serait pas compensée et que les sommes perçues seraient à reverser. La CCPH va ainsi faire face à une perte sèche de recettes fiscales, qu'il sera nécessaire de neutraliser pour assurer les équilibres de nos futurs budgets.

VI. Effectifs et charges de personnel tous budgets

Au 31 décembre 2020, l'état des effectifs est le suivant :

- 104 agents titulaires 87,72 ETP
- 27 agents contractuels 11,97 ETP
 - o 3 CDI 1,56 ETP
 - o 5 Contractuels sur emplois vacants 1,78ETP
 - o 4 Contractuels pour remplacement d'agents absents 2,83 ETP
 - o 11 Contractuels pour renfort d'activité 3,53 ETP
 - o 4 CUI/CAE 2,27 ETP

Soit un total de 131 agents pour 99,69 ETP.

Envoyé en préfecture le 19/04/2021

Reçu en préfecture le 19/04/2021

Affiché le




ID : 070-247000722-20210408-057_2021-DE

Au cours de l'année 2020, plusieurs changements ont modifié les emplois et la masse salariale :

- Régularisation des heures complémentaires de 3 agents périscolaires et 1 agent de la cuisine centrale, ce qui s'est traduit par une augmentation de leur temps de travail « titulaire » soit 0.73 ETP / mois
- Réduction du temps de travail statutaire d'un agent du service périscolaire, à sa demande, passant de 28H à 25H/semaine
- Création d'un poste à temps complet d'Educateur des activités physiques et sportive au bassin d'apprentissage suite au départ d'un agent en disponibilité dont le grade ne correspondait pas à la surveillance et l'enseignement de la natation
- Transformation d'un poste d'auxiliaire de puériculture principal de 1^{ère} classe en un poste d'agent social suite à une mutation interne au service multi-accueil
- Création d'1 ETP poste d'adjoint administratif pour les services administratifs soit +1 poste

- Création de postes de contractuels pour renfort d'activité sur le service périscolaire.
- Création d'un poste de contractuel pour renfort d'activité sur 4 mois au service déchets
- Création d'un poste à 35H et un poste à 20H à la médiathèque pour pérenniser deux agents déjà présents en contrats suite à la création de nouveaux services (médiation numérique, Fablab, artothèque, jeux vidéo...)
- Création d'un poste de catégorie B chargé de prendre en charge la gestion d'un pôle périscolaire, la mise en place de projets communautaires et la gestion des mini-camps (poste pourvu le 1^{er} septembre 2020)
- **Remplacement de congés maladie :**
 - o Un agent au service déchets ménagers sur 12 mois pour remplacer un agent en congé longue maladie, soit 36 391 €.
 - o Un agent au service multi-accueil sur 12 mois pour le remplacement d'un agent en accident de service soit 35 281 €.
 - o Remplacement au service Cuisine Centrale d'un agent en congés longue maladie via des heures complémentaires aux agents titulaires et d'un contrat de remplacement soit 16 527 €.
- Paiement de la cotisation « versement transport » sur 12 mois au lieu de 6 mois en 2020 et augmentation du taux au 1^{er} juillet 2020 (passant de 0,30 à 0,50%) soit + 6 136 €.
- Annulation de la cotisation CNFPT en soutien et par solidarité envers les collectivités territoriales durement frappées par la crise sanitaire sur les mois de novembre et décembre 2020, soit 3 600 € d'économie.

	BP	OM	TOTAL	ETP rémunérés au 31-12	Postes créés en ETP
2017	3 625 086,33 €	295 621,88 €	3 920 707,88 €	96,13	89,69
2018	3 665 663,90 €	318 520,61 €	3 984 184,51 €	95,66	92,86
2019	3 865 939,66 €	326 596,43 €	4 192 536,09 €	101,04	95,80
2020	3 937 361,54 €	344 198,36 €	4 281 559,90 €	99,69	97,47

Envoyé en préfecture le 19/04/2021
 Reçu en préfecture le 19/04/2021
 Affiché le 
 ID : 070-247000722-20210408-057_2021-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 avril 2021 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 8 avril à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
2 avril 2021

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence et en visioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 2 avril 2021

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**, André LOUIS (ETOBON) **membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Sylvie CANTI à Jean-Luc PARIS / Ismaël MOUMAN à Martine PEQUIGNOT / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

Assistaient à la séance :

Mmes MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS – Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°058/2021

Objet : Affectation des résultats du Budget Principal

Le Président Fernand BURKHALTER explique que l'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du Compte administratif.

	Résultat reporté	Résultat de l'exercice	Résultat cumulé
Fonctionnement	+ 2 019 617,36 €	+ 339 618,33 €	+ 2 359 235,69 €
Investissement	- 36 579,86 €	- 457 248,38 €	- 493 828,24 €

Pour l'affectation des résultats il convient d'intégrer les restes à réaliser de l'exercice en dépenses pour **1 373 783,35 €** et en recettes pour **667 075,29 €** ; ils se soldent par un besoin de financement de **706 708,06 €**.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (5 abstentions) :

- **ANNULE** la délibération n°21/2021
- **DECIDE** d'affecter les résultats comme suit :

AFFECTATION DE RESULTATS - BUDGET PRINCIPAL	
Résultat de fonctionnement à affecter en 2021 (Excédent)	+ 2 359 235,69 €
Solde d'Investissement (Déficit)	- 493 828,24 €
Solde des Restes à réaliser d'investissement (Recettes-dépenses) : besoin de financement	- 706 708,06 €

Besoin de financement en investissement (Déficit d'investissement – Solde des Restes à Réaliser)	- 1 200 536,30 €
AFFECTATIONS définitives et augmentations de crédits	
1. Affectation au R/1068	+ 1 200 536,30 €
2. Report en fonctionnement au R/002	+ 1 158 699,39€
3. Report en investissement au D/001	- 493 828,24 €

Envoyé en préfecture le 19/04/2021

Reçu en préfecture le 19/04/2021

Affiché le



ID : 070-247000722-20210408-58_2021-DE

Ont signé au registre tous les membres présents.
 Pour extrait certifié conforme.
 Fait à Héricourt, le 9 avril 2021
 Le Président,

Envoyé en préfecture le 19/04/2021

Reçu en préfecture le 19/04/2021

Affiché le



ID : 070-247000722-20210408-59_2021-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 avril 2021 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 8 avril à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
2 avril 2021

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence et en visioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 2 avril 2021

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNON) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires, André LOUIS (ETOBON) membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Nbre de membres présents

40

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Nbre de suffrages exprimés

45

Excusés :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Sylvie CANTI à Jean-Luc PARIS / Ismaël MOUMAN à Martine PEQUIGNOT / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

Assistaient à la séance :

Mmes MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS – Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°059/2021

Objet : Adoption du Compte de Gestion 2020 du Budget annexe ordures ménagères

Le Président Fernand BURKHALTER présente le Compte de gestion du percepteur.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (5 abstentions) **ADOpte** le Compte de gestion 2020 du Budget annexe ordures ménagères.

DEPENSES :	Section de fonctionnement :	1 553 257.91 €
	Section d'investissement :	134 694.82 €
RECETTES :	Section de fonctionnement :	1 482 582.37 €
	Section d'investissement :	181 260.03 €

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 9 avril 2021
Le Président,

Envoyé en préfecture le 19/04/2021

Reçu en préfecture le 19/04/2021

Affiché le



ID : 070-247000722-20210408-59_2021-DE

Résultats budgétaires de l'exercice

60200 - SERV ORDURES MENAGERES CCPH

Exercice 2020

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	475 924,00	1 654 000,00	2 129 924,00
Titres de recette émis (b)	181 260,03	1 486 579,28	1 667 839,31
Réductions de titres (c)		3 996,91	3 996,91
Recettes nettes (d = b - c)	181 260,03	1 482 582,37	1 663 842,40
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	475 924,00	1 654 000,00	2 129 924,00
Mandats émis (f)	134 694,82	1 554 223,58	1 688 918,40
Annulations de mandats (g)		965,67	965,67
Depenses nettes (h = f - g)	134 694,82	1 553 257,91	1 687 952,73
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	46 565,21	70 675,54	24 110,33
(h - d) Déficit			

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

60200 - SERV ORDURES MENAGERES CCPH

Exercice 2020

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2019	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal Investissement Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial SERV ORDURES MENAGERES CCPH Investissement Fonctionnement	310 234,74 190 499,39 500 734,13		46 565,21 -70 675,54 -24 110,33		356 799,95 119 823,85 476 623,80
Sous-Total	500 734,13		-24 110,33		476 623,80
TOTAL III	500 734,13		-24 110,33		476 623,80
TOTAL I + II + III	500 734,13		-24 110,33		476 623,80

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 avril 2021 – 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
2 avril 2021

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

39

Nbre de suffrages exprimés

44

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 8 avril à 18h00

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence et en visioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 2 avril 2021

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNON) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires, André LOUIS (ETOBON) membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOSINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Sylvie CANTI à Jean-Luc PARIS / Ismaël MOUMAN à Martine PEQUIGNOT / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

Assistaient à la séance :

Mmes MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS – Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°060/2021

Objet : Adoption du Compte Administratif 2020 du Budget annexe ordures ménagères

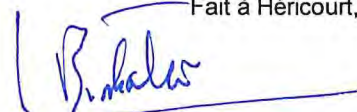
Le Vice-président, délégué aux finances présente le Compte administratif. Le Président quitte la séance pendant le vote. Le Vice-président invite l'assemblée à se prononcer sur le Compte administratif 2020 du Budget annexe ordures ménagères de la Communauté de communes celui-ci étant conforme au Compte de gestion.


Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (5 abstentions) :

- **ANNULE** la délibération n°22/2021
- **ADOpte** le Compte administratif 2020 du Budget annexe ordures ménagères.

DEPENSES :	Section de fonctionnement :	1 553 257.91 €
	Section d'investissement :	134 694.82 €
RECETTES :	Section de fonctionnement :	1 482 582.37 €
	Section d'investissement :	181 260.03 €

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 9 avril 2021
Le Président,



Envoyé en préfecture le 19/04/2021
Reçu en préfecture le 19/04/2021
Affiché le 
ID : 070-247000722-20210408-60_2021-DE

BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES

NOTE BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE

DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

FONCTIONNEMENT

En 2020, le total des dépenses de fonctionnement s'est élevé à 1 553 257,91 € soit 93,91 % des crédits votés au BP alors que le total des recettes s'élève, quant à lui, à 1 482 582,37 € soit 89,63 % des crédits votés au BP.

L'exercice affiche un déficit de 70 675,54 € qui se cumule à l'excédent antérieur reporté et porte le résultat cumulé de la section de fonctionnement à **119 823,85 €**.

DEPENSES		2020	
CHAPITRE		Budgétisé	Réalisé
011	Charges à caractère général	176 038,39 €	145 619,19 €
012	Charges de personnel	376 500,00 €	344 198,36 €
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	10 500,00 €	0,00 €
023	Virement à la section d'investissement	0,00 €	0,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	165 076,03 €	165 076,03 €
65	Autres charges de gestion courante	918 500,00 €	893 379,30 €
66	Charges financières	2 385,58 €	2 385,58 €
67	Charges exceptionnelles	5 000,00 €	2 599,45 €
68	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	0,00 €	0,00 €
Total DEPENSES		1 654 000,00 €	1 553 257,91 €

Niveau de réalisation

93.91 %

RECETTES		2020	
CHAPITRE		Budgétisé	Réalisé
002	Excédent antérieur reporté	190 499,39 €	0,00 €
013	Atténuation de charges	12 000,61 €	9 927,41 €
042	Opérations d'ordre entre sections	1 063,23 €	1 063,23 €
70	Ventes de produits, prestations de services	1 390 436,77 €	1 383 751,45 €
74	Subventions d'exploitation	60 000,00 €	83 551,45 €
75	Produits divers de gestion courante	0,00 €	703,00 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €	3 585,83 €
78	Reprise sur amortissements dépréciation et provisions	0,00 €	0,00 €
Total RECETTES		1 654 000,00 €	1 482 582,37 €

Niveau de réalisation

89,63 %

Résultat sur l'exercice (déficitaire)

- 70 675,54 €

Résultat antérieur reporté (excédentaire)

190 499,39 €

Résultat cumulé (excédentaire)

119 823,85 €

INVESTISSEMENT

En 2020, le total des dépenses d'investissement s'est élevé à 134 694,82 € soit 28,30 % alors que le total des recettes s'élève, quant à lui, à 181 260,03 € soit 38,09 % des crédits votés au BP. Le budget d'investissement affiche donc un excédent d'investissement sur l'exercice de 46 565,21 € et un excédent de 356 799,95 € en comprenant l'excédent d'investissement reporté.

DEPENSES		2020	
CHAPITRE		Budgétisé	Réalisé
020	Dépenses imprévues d'investissement	20 000,00 €	0,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	1 063,23 €	1 063,23 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	20 916,04 €	20 916,04 €
20	Immobilisations incorporelles	420,00 €	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	283 524,73 €	112 715,55 €
23	Immobilisations en cours	150 000,00 €	0,00 €
Total DEPENSES		475 924,00 €	134 694,82 €

Niveau de réalisation

28,30 %

RECETTES		2020	
CHAPITRE		Budgétisé	Réalisé
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	310 234,74 €	0,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	165 076,03 €	165 076,03 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	613,23 €	16 184,00 €
13	Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €
Total RECETTES		475 924,00 €	181 260,03 €

Niveau de réalisation

38,09 %

Résultat sur l'exercice (excédent)

46 565,21 €

Résultat antérieur reporté (excédent)

310 234,74 €

Résultat cumulé (excédent)

356 799,95 €

Résultat final des 2 sections de l'exercice (déficitaire)

- 24 110,33 €

Résultat final des 2 sections avec les reports cumulés (excédentaire)

476 623,80 €

Envoyé en préfecture le 19/04/2021

Reçu en préfecture le 19/04/2021

Affiché le



ID : 070-247000722-20210408-60_2021-DE

COMMENTAIRES GENERAUX SUR LE C.A. 2020

Les chapitres : 011, 012, 042, 66 et 67 sont globalement bien maîtrisés. Les dépenses correspondantes à ces chapitres sont engagées par la Communauté de Communes, seule.

Le chapitre 65 comptabilise majoritairement les cotisations du SYTEVOM et le traitement des OMR. Il comporte une part variable que nous essayons de contenir mais que nous ne maîtrisons pas totalement.

Le chapitre 70 des recettes de fonctionnement (REOMI + composteurs) peut-être anticipé ce qui n'est pas le cas du chapitre 74 (subvention CITEO politique du tri) que nous avons budgétisé à hauteur de 60 000 €. Il s'agit d'un chapitre difficile à prévoir car très variable d'une année sur l'autre et soumis aux aléas du marché. Il varie en fonction des barèmes et contrats CITEO.

Le budget OM s'équilibre au fil des années grâce aux excédents reportés.

Depuis 2 ans, la CCPH se trouve face à un effet ciseau qui ne peut être compensé du fait d'un maintien des tarifs et de l'incertitude des soutiens CITEO.

Malgré une bonne gestion financière du service et des dépenses contenues, l'exercice 2020 présente un déficit de fonctionnement de - 70 675,54 €. Ce déficit est conforme aux choix budgétaires qui ont été faits en matière de tarification.

Grâce aux excédents reportés nous conserverons toutefois un résultat excédentaire mais limité à 119 823,85 €.

La section d'investissement quant à elle présente un excédent de 46 565,21 €.

Cet excédent est lié l'amortissement des biens acquis depuis plusieurs années (ex : bacs de collecte, bennes à ordures ménagères, etc.).

Le résultat cumulé de la section d'investissement présente un excédent de 356 799,95 €.

Rappelons que nous avons par ailleurs une provision pour risque de 447 799,47 € que nous avons constitué pour anticiper des hausses de tarifs du SYTEVOM.

Évolution des tonnages collectés : une légère hausse des tonnages collectés en OM et une légère baisse du tri.

Ces constats sont similaires sur les autres territoires.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020 projeté
OM	4 162,72	3 793,33	3 236,9	3 068,12	3 005,45	3 059,98	2 969,54	3 029,35
TRI sélectif		751,85	1 144,9	1 212,87	1 384,55	1 444,21	1 404,60	1 389,09

Évolution du nombre d'habitant sur la communauté de communes (source Sinoë de l'Ademe):

Année	Population
2015	19 785 hab.
2016	19 827 hab.
2017	21 212 hab.
2018	20 844 hab.
2019	20 744 hab.

Envoyé en préfecture le 19/04/2021

Reçu en préfecture le 19/04/2021

Affiché le

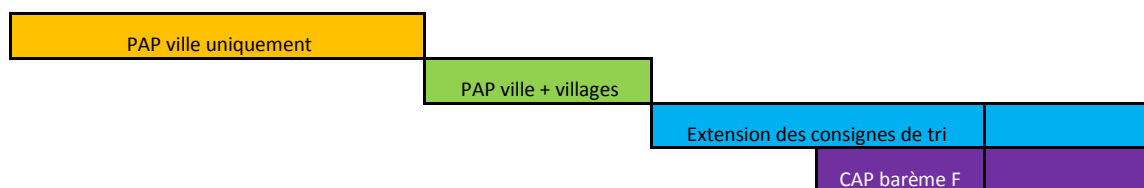


ID : 070-247000722-20210408-60_2021-DE

Évolution des reversements Ecoemballage en € (Citeo) : une baisse significative depuis 2017 !

Année de versement	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Communication	1 429,88	3 174,25	3 174,25			5 429,26	5 192,26		
Reversements filières	84 286,13	72 587,80	51 907,53	60 999,53	110 832,06	145 891,81	123 842,69	102 870,67	83 551,45
Total	85 716,01	75 762,05	55 081,78	60 999,53	110 832,06	151 321,07	129 842,69	102 870,67	83 551,45

Année de référence	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Tonnages PAP de référence	583,24	573,26	518,08	752,85	1144,9	1212,87	1384,55	1444,21	1407,68
€/T reversements filières	144,51 €	126,62 €	100,19 €	81,02 €	96,81 €	120,29 €	89,44 €	71,23	59,36



Cette année nous avons pu constater une baisse des tonnages sur le tri sélectif qui s'associe à une baisse significative des reversements de CITEO. En effet les soutiens sont directement impactés par les reversements filières (dépendants des fluctuations du marché) mais également de la mise en place d'un nouveau barème de CITEO (CAP barème F). Ce barème modifie le mode de calcul des reversements et instaure un système de bonus-malus sur les actions de communication liés à l'économie circulaire.

Évolution de la section de fonctionnement de 2013 à 2020 en millier d'euro :



Ce graphique illustre que les dépenses sont globalement contenues mais que la recette perçue au titre de la REOMI a fortement baissé au profit des contribuables depuis l'instauration de la redevance incitative.

Envoyé en préfecture le 19/04/2021

Reçu en préfecture le 19/04/2021

Affiché le

ID : 070-247000722-20210408-60_2021-DE

Berger
Levrault

Dépenses

Les dépenses de fonctionnement se soldent par un taux de réalisation de **93.91 %**

On observe que le **chapitre 011, charges à caractère général** a été réalisé pour **145 619,19 €**, soit un taux de réalisation de **82.72 %**. Ce chapitre est en hausse cette année car il y a eu beaucoup de maintenance et de réparation sur les BOM contrairement à l'année 2019.

Le **chapitre 012, charges de personnel** représente **344 198,36 €** soit un total réalisé de **91.42 %**. Il est en hausse par rapport à l'année 2019 du fait notamment d'un recours plus important aux agents contractuels et/ou saisonnier pour compenser l'absence d'agents en arrêt, le maintien du service de collecte pendant le premier confinement et un départ à la retraite non renouvelé.

Le **chapitre 022, dépenses imprévues**, reste budgété à **10 500 €** suite à d'une décision modificative à hauteur de **- 4 500 €** afin de compenser notamment le coût du traitement supplémentaire des OMR (cf. chapitre 65).

Le **Chapitre 042, opération d'ordre**, a été réalisé pour **165 076,03 €** au titre des amortissements.

Le **chapitre 65, autres charges de gestion courante** représente **893 379,00 €**. Il a été réalisé à **97.27 %**. Il comprend essentiellement les traitements et cotisations du Sytevom pour **881 997,16 €** contre **859 350,25 € en 2019**.

Ce chapitre a dû faire l'objet d'une décision modificative afin d'augmenter de **4 500 €** les crédits disponibles pour compenser entre autres le traitement d'OMR supplémentaires. Les créances éteintes se soldent à **1 980,14 €** et les admissions en non-valeur sur la redevance à **343, 65 € contre 3 165 € en 2019**.

Le chapitre 65 comprend également la subvention au COS.

Le **chapitre 66, charges financières** est conforme au budgétisé. Il a été réalisé pour **2 385,58 €** et correspond aux intérêts de la dette.

Le **chapitre 67, charges exceptionnelles** a été réalisé à **51,99 %** soit pour **2 599,45 €**. Il reprend les annulations et régularisations de la redevance sur les exercices antérieurs.

Recettes

190 499,39 € au Chapitre 002 concernent l'excédent reporté qui ne fait pas l'objet d'une réalisation.

Le **chapitre 013, atténuations de charges** représente **9 927,41 €**. Il avait été prévu au budget **12 000,61 €** de remboursement de salaire pour maladie. Cependant le changement de classification de la maladie de l'agent concerné en cours d'année ne permet plus le remboursement de son salaire, d'où une sous réalisation.

Le **chapitre 70, ventes de produits, de prestations de service** représente **1 383 751,45 €** soit **99,52 % du budgétisé**.

Il correspond au produit de la REOMI pour un montant de **1 382 097,45 €** et au produit de la vente des composteurs pour **1 654 €**. Il est sous réalisé suite à une baisse du produit de la part variable.

La vente des composteurs a été impactée par la crise sanitaire COVID 19 (confinement + livraison à domicile)

Le chapitre 74, subventions d'exploitation est de 83 551,45 €. Il est réalisé à 139,25 % par rapport au budgétisé ; il s'agit d'un chapitre difficile à prévoir car très variable d'une année sur l'autre et soumis aux aléas du marché. Il varie en fonction des barèmes et contrat CITEO. Les sommes affectées en 2020 sur ce chapitre correspondent aux reversements Ecoemballage liés à la performance de tri de la CCPH calculée sur la base des tonnages collectés en 2019.

Le chapitre 77, produits exceptionnels représente 3 585,83 €, ce qui correspond pour 512,42 € au recouvrement sur créances admises en non-valeur et 19,41 € à d'autres produits exceptionnels tels que les trop versés par les usagers (ex : arrondis) et 3054 € facturés aux bailleurs pour le remplacement de bacs brûlés.

Le Chapitre 042 a fait l'objet d'une décision modificative à hauteur de 1 063,23 € qui correspond au montant de la reprise sur subvention reçue de l'exercice 2020 (DETR d'un véhicule utilitaire)

INVESTISSEMENT

La section d'investissement se solde par un taux de réalisation en dépenses de 28,30 %. La section d'investissement dégage un excédent sur l'exercice de 46 565,21 € et avec les reports on obtient un excédent de 356 799,95 €.

Dépenses

Au chapitre 020, dépenses imprévues, 20 000 € budgétés n'ont pas été réalisés.

Le chapitre 040, opérations d'ordre entre sections, a fait l'objet d'une inscription de crédits à hauteur de 1 063,23 € suite à une décision modificative.

Le chapitre 16, remboursement d'emprunts, s'élève à 20 916,04 € comme prévu.

Le chapitre 20, immobilisations incorporelles, budgété à 420 € n'a pas été utilisé.

Le chapitre 21, immobilisations corporelles, a été réalisé à 39,76 % soit pour 112 715,55 €. Il comprend notamment l'acquisition d'une nouvelle benne à chargement latérale à hauteur de 92 600,00 € (80 000 € d'achat du véhicule d'occasion et 12 600 € d'adaptation aux services) et des acquisitions de bacs pour 17 748,48 €. Ce chapitre a été modifié par une décision modificative pour - 1 063, 23 €.

Le chapitre 23, immobilisations en cours, budgétisé à hauteur de 150 000 €, n'a pas été réalisé. Des travaux pour faciliter l'accès au quai de transfert étaient envisagés dès 2019 mais cela n'a pas été engagé en 2020 en raison de la crise sanitaire Covid 19.

Recettes

Au chapitre 001, la somme de 310 234,74 € d'excédents reportés a été inscrite et ne fait pas l'objet d'une réalisation.

Envoyé en préfecture le 19/04/2021

Reçu en préfecture le 19/04/2021

Affiché le

ID : 070-247000722-20210408-60_2021-DE

Berger
Levraut

Le chapitre 040, se fixe à 165 076,03 €. Il correspond aux amortissements des biens, et reprend les mêmes données qu'en dépenses de fonctionnement au chapitre 042.

Le chapitre 10, dotations, fonds divers et réserves a été réalisé pour 16 184 €. Il correspond au remboursement du FCTVA lié principalement aux achats de bacs de collecte et l'acquisition de la nouvelle benne.

APPROBATION DU CA ET DU COMPTE DE GESTION 2020

Il est proposé d'approuver le compte administratif du budget annexe Ordures ménagères celui-ci étant conforme au compte de gestion du percepteur.

DEPENSES :	Section de fonctionnement :	1 553 257,91 €
	Section d'investissement :	134 694,82 €
RECETTES :	Section de fonctionnement :	1 482 582,37 €
	Section d'investissement :	181 260,03 €

REPRISE DE RESULTAT

L'instruction comptable M4 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du Compte administratif. Ces résultats sont justifiés par :


- l'état des rattachements de charges et de produits.
- les états des restes à réaliser au 31 décembre.
- une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget produits et visés par le comptable.

Il est donc proposé au conseil communautaire d'affecter les résultats comme suit :

	Résultat reporté	Résultat de l'exercice	Résultat cumulé
Fonctionnement	190 499,39 €	- 70 675,54 €	119 823,85 €
Investissement	310 234,74 €	46 565,21 €	356 799,95 €

Pour l'affectation des résultats, 1 333,47 € de restes à réaliser sur ce budget sont pris en compte.

AFFECTATION DE RESULTATS - BUDGET OM	
Résultat de fonctionnement à affecter en 2021 : Excédent	119 823,85 €
Solde d'investissement : Excédent d'investissement	356 799,95 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	1 333,47 €
Besoins de financement en investissement (Déficit d'investissement – Solde des Restes A réaliser)	0 €
AFFECTATIONS définitives et augmentations de crédits	
1. Affectation au R/1068	
2. Report en fonctionnement au R/002	119 823,85 €
3. Report en investissement au R/001	356 799,95 €

Envoyé en préfecture le 19/04/2021 Reçu en préfecture le 19/04/2021 Affiché le  ID : 070-247000722-20210408-60_2021-DE
--

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 avril 2021 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 8 avril à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
2 avril 2021

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence et en visioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 2 avril 2021

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

40

Nbre de suffrages exprimés

45

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS SMT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires, André LOUIS (ETOBON) membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Sylvie CANTI à Jean-Luc PARIS / Ismaël MOUMAN à Martine PEQUIGNOT / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

Assistaient à la séance :

Mmes MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS – Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

N°061/2021

Objet : Affectation des résultats du Budget annexe ordures ménagères

Le Président Fernand BURKHALTER explique que l'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du Compte administratif.

Ces résultats sont justifiés par :

- l'état des rattachements de charges et de produits.
- les états des restes à réaliser au 31 décembre.
- une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget produits et visés par le comptable.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (5 abstentions) :

- **ANNULE** la délibération n° 23/2021
- **DECIDE** d'affecter les résultats comme suit :

	Résultat reporté	Résultat de l'exercice	Résultat cumulé
Fonctionnement	190 499,39 €	- 70 675,54 €	119 823,85 €
Investissement	310 234,74 €	46 565,21 €	356 799,95 €

Pour l'affectation des résultats, 1 333,47 € de restes à réaliser sur ce budget sont pris en compte.

AFFECTATION DE RESULTATS - BUDGET OM	
Résultat de fonctionnement à affecter en 2021 : Excédent	119 823,85 €
Solde d'investissement : Excédent d'investissement	356 799,95 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	1 333,47 €
Besoins de financement en investissement (Déficit d'investissement – Solde des Restes A réaliser)	0 €
AFFECTATIONS définitives et augmentations de crédits	
1. Affectation au R/1068	
2. Report en fonctionnement au R/002	119 823,85 €
3. Report en investissement au R/001	356 799,95 €

Ont signé au registre tous les membres présents.
 Pour extrait certifié conforme.
 Fait à Héricourt, le 9 avril 2021
 Le Président,

Envoyé en préfecture le 19/04/2021

Reçu en préfecture le 19/04/2021

Affiché le



ID : 070-247000722-20210408-61_2021-DE

Résultats budgétaires de l'exercice

60400 - SERVICE TRANSPORT CCPH

Exercice 2020

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	18 747,82	410 258,00	429 005,82
Titres de recette émis (b)	2 885,18	347 004,93	349 890,11
Réductions de titres (c)		166 829,64	166 829,64
Recettes nettes (d = b - c)	2 885,18	180 175,29	183 060,47
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	18 747,82	410 258,00	429 005,82
Mandats émis (f)	451,00	148 545,84	148 996,84
Annulations de mandats (g)		1 486,00	1 486,00
Depenses nettes (h = f - g)	451,00	147 059,84	147 510,84
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	2 434,18	33 115,45	35 549,63
(h - d) Déficit			

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

60400 - SERVICE TRANSPORT CCPH

Exercice 2020

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2019	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal Investissement Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial	15 860,82		2 434,18		18 295,00
SERVICE TRANSPORT CCPH	22 806,15		33 115,45		55 921,60
Investissement	38 666,97		35 549,63		74 216,60
Fonctionnement					
Sous-Total	38 666,97		35 549,63		74 216,60
TOTAL III	38 666,97		35 549,63		74 216,60
TOTAL I + II + III	38 666,97		35 549,63		74 216,60

60400 - SERVICE TRANSPORT CCFH

Exercice 2020

Page des signatures

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.
Observations :

PIERRE Valérie (1032993877-0), CONTRACTUEL OCCASIONNEL

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de SERVICE TRANSPORT CCFH pendant l'année 2020 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

HAEMERLIN Yves (1003751941-0), Inspecteur divisionnaire FIP hors classe

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le 08/04/2021 par l'organe délibérant.

BURKHALTER Fernand (fburkhalter-kt), Président

A DDFIP DE LA HAUTE-SAONE, le 10/03/2021

A HERICOURT, le 10/03/2021

A HERICOURT, le 09/04/2021

Envoyé en préfecture le 19/04/2021

Reçu en préfecture le 19/04/2021

Affiché le

ID : 070-247000722-20210408-62_2021-DE

Berger
Levrault

43/43

Envoyé en préfecture le 19/04/2021

Reçu en préfecture le 19/04/2021

Affiché le



ID : 070-247000722-20210408-62_2021-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 avril 2021 – 18h00

Envoyé en préfecture le 19/04/2021

Reçu en préfecture le 19/04/2021

Affiché le



ID : 070-247000722-20210408-62_2021-DE

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 8 avril à 18h00

**Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
2 avril 2021**

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence et en visioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 2 avril 2021

**Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice**

48

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires, André LOUIS (ETOBON) membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Nbre de membres présents

40

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Nbre de suffrages exprimés

45

Excusés :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Sylvie CANTI à Jean-Luc PARIS / Ismaël MOUMAN à Martine PEQUIGNOT / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

Assistaient à la séance :

Mmes MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS – Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°062/2021

Objet : Adoption du Compte de Gestion 2020 du Budget annexe TRANSPORT

Le Président Fernand BURKHALTER présente le Compte de gestion du percepteur.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **ADOpte** le Compte de gestion 2020 du Budget Annexe Transport.

DEPENSES :	Section de fonctionnement :	147 059,84 €
	Section d'investissement :	451,00 €
RECETTES :	Section de fonctionnement :	180 175,29 €
	Section d'investissement :	2 885,18 €

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 9 avril 2021

Le Président,

Envoyé en préfecture le 19/04/2021

Reçu en préfecture le 19/04/2021

Affiché le



ID : 070-247000722-20210408-62_2021-DE

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE
COMPTE ADMINISTRATIF 2020
BUDGET ANNEXE TRANSPORT

(En application de l'article 107 de la loi NOTRe du 07 août 2015)

FONCTIONNEMENT

En 2020, le total des dépenses de fonctionnement s'élève à **147 059,84€** (soit un **taux d'exécution** de **35,85 %**). Les recettes de fonctionnement s'élèvent à **180 175,29 €** (soit **43,92 % d'exécution**).

Comme en 2019, **la section de fonctionnement** n'a pas besoin de subvention du budget principal pour s'équilibrer grâce au versement transport, et se solde par un **excédent de 33 115,45 €** et un **excédent cumulé de 55 921,60 €**.

DEPENSES		2020	
		Budgétisé	Réalisé
CHAPITRE			
011	Charges à caractère général	341 772,00 €	130 376,66 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	31 800,00 €	0,00 €
014	Atténuations de produits	10 000,00 €	0,00 €
022	Dépenses imprévues	10 001,00 €	0,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	2 887,00 €	2 885,18 €
67	Charges exceptionnelles	13798,00 €	13 798,00 €
Total DEPENSES		410 258,00 €	147 059,84 €

Niveau de réalisation

35,85 %

RECETTES		2020	
		Budgétisé	Réalisé
CHAPITRE			
002	Résultat d'exploitation reporté	22 806,15 €	0,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	451,00 €	451,00 €
70	Ventes de produits, prestations de services	15 000,00 €	12 212,65 €
73	Produits issus de la fiscalité	330 000,00 €	167 511,64 €
74	Dotations, subventions et participations	42 000,85 €	0,00 €
Total RECETTES		410 258,00 €	180 175,29 €

Niveau de réalisation

43,92%

Résultat sur l'exercice (excédent)

33 115,45 €

Résultat antérieur reporté (excédent)

22 806,15 €

Résultat cumulé (excédent)

55 921,60 €

INVESTISSEMENT

Envoyé en préfecture le 19/04/2021

Reçu en préfecture le 19/04/2021

Affiché le



ID : 070-247000722-20210408-63_2021-DE

En investissement, les dépenses de l'année s'élèvent à 451,00 € et les recettes à 2 885,18 € soit respectivement 2,41 % et 15,39% de taux d'exécution.

La section d'investissement se solde par un excédent de 2 434,18 € et par un excédent cumulé de 18 295,00€.

DEPENSES		2020	
CHAPITRE		Budgétisé	Réalisé
040	Opérations d'ordre entre sections	451,00 €	451,00 €
21	Immobilisations corporelles	10 000,00 €	0,00 €
23	Immobilisations en cours	8 296,82 €	0,00 €
Total DEPENSES		18 747,82 €	451,00 €

Niveau de réalisation

2,41%

RECETTES		2020	
CHAPITRE		Budgétisé	Réalisé
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	15 860,82 €	0,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	2 887,00 €	2 885,18 €
Total RECETTES		18 747,82 €	2 885,18 €

Niveau de réalisation

15,39%

<i>Résultat sur l'exercice (excédent)</i>	2 434,18 €
<i>Résultat antérieur reporté (excédent)</i>	+ 15 860,82 €
<i>Résultat cumulé (excédent)</i>	+ 18 295,00 €

<i>Résultat final des 2 sections de l'exercice (excédent)</i>	35 549,63 €
--	--------------------

<i>Résultat des 2 sections avec les reports cumulés (excédent)</i>	+ 74 216,60 €
---	----------------------

2020 marque en termes d'activités un nouveau cap pour la CCPH qui poursuit sa mission de service public de transport au moyen du TAD Hériva, de la navette Hôpital Gare LGV et du renforcement des connexions aux agglomérations voisines à travers le Syndicat de Transport Nord Franche Comté dont la CCPH est l'une des 3 Autorités Organisatrices de Mobilités (AOM). Ces développements ont été accompagnés par le Versement Mobilité pour lequel nous avons voté un taux de 0.30% sur le premier semestre et de 0.50 % pour le second semestre.

L'exercice 2020 ne reflète pas en termes de résultats les prévisions budgétaires en raison de plusieurs facteurs.

Tout d'abord, le contexte COVID a impacté fortement le prélèvement du Versement Mobilité et la compensation par l'Etat dont le montant est inconnu à ce jour n'interviendra qu'en 2021.

La CCPH ne dispose pas d'éléments détaillés sur les contributeurs (ce qui est le cas également des autres AOM), et il est impossible dans ce contexte d'exonération des entreprises, de connaître la ressource fiscale que nous aurions dû en temps normal percevoir.

Par ailleurs, les transferts de compétence avec la Région n'ayant pas été réalisés en 2020 mais reportés à 2021, la subvention annuelle régionale pour notre TAD Hériva n'a pas été perçue (environ 40 000 €).

Dans ces conditions, la section de fonctionnement se clôture avec un excédent de 55 921,60 € alors que nos prévisions budgétaires laissaient attendre un résultat positif de l'ordre de 130 000 €.

La section d'investissement se solde par un excédent cumulé de 18 295 € qui lui est conforme à nos prévisions.

Le résultat cumulé des deux sections confondues s'élève pour l'année 2020 à 74 216,60 €.



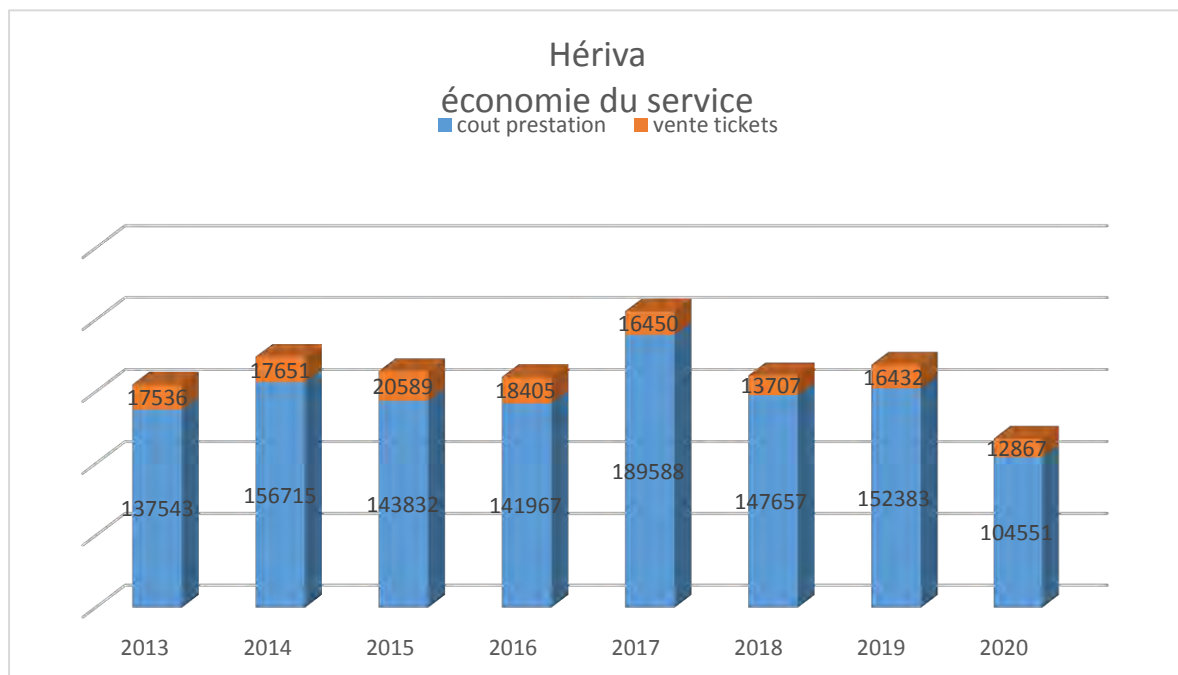
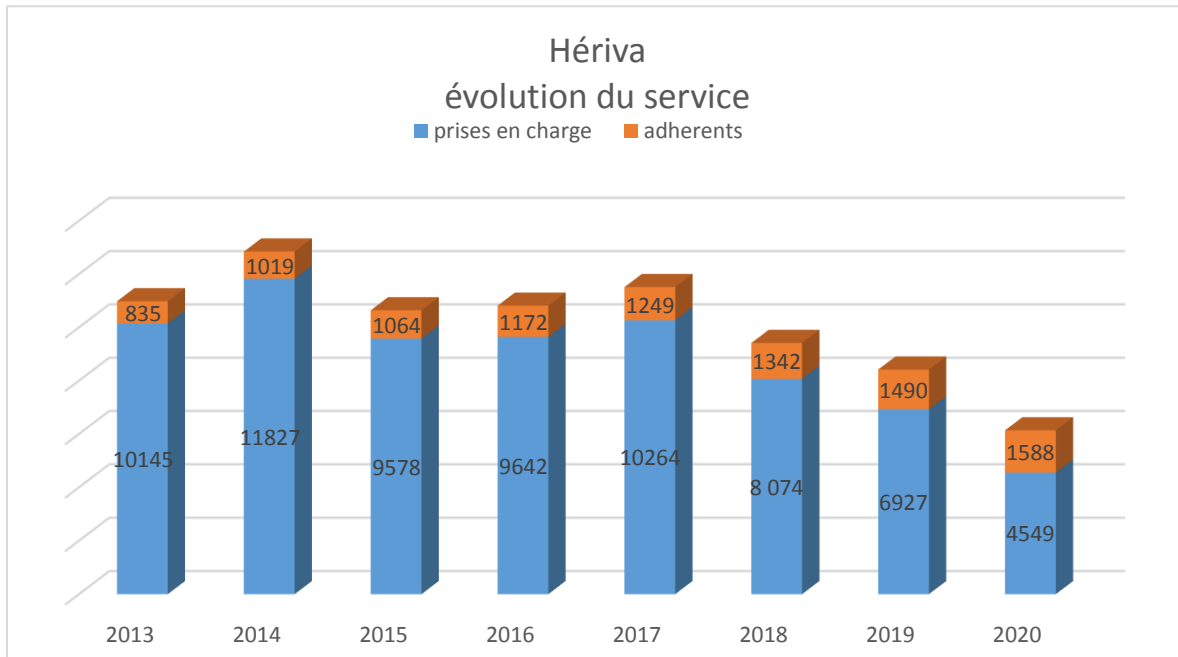
Le nombre d'inscrits ne cesse de progresser puisque 100 nouveaux adhérents ont rejoint Hériva en 2020.

Hériva en quelques chiffres pour 2020 :

- 60 459 kms facturés
- 4 269 tickets TAD vendus
- 4 549 transports effectués avec une moyenne de 13.3 km par transport

Navette hôpital Nord Franche-Comté / gare TGV :

- 232 tickets NAVETTE HNFC vendus
- 59 adhésions spécifiques à la navette dont 22 en 2020 sachant néanmoins que certains usagers utilisent les 2 services.



On observe avec les 2 tableaux ci-dessus une nouvelle baisse des prises en charge en 2020 qui se situe au plus bas niveau depuis 2013 mais cela s'explique par la crise sanitaire de 2020 qui a impacté le fonctionnement de Hériva. De fait le coût de la prestation a également connu une baisse.

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Au chapitre 011 « Charges à caractère général », les dépenses ont été réalisées à hauteur de **38,15 %** des crédits prévus au budget primitif soit la somme de **130 376,66 €**. Ce chapitre est en sous réalisation car des crédits avaient été inscrits pour équilibrer le budget en tenant compte du montant attendu pour le versement Mobilité.

Les dépenses réalisées correspondent essentiellement à la prestation de service de SYNERGIHP pour **127 182,81 €** et à la cotisation au Syndicat Mixte Transport Nord Franche-Comté pour **1 486,00 €**, ainsi qu'à divers frais nécessaires au fonctionnement du service (Tickets Hériva pour **1 334,48 €**, affranchissement pour **136,87€**, téléphonie pour **195,00€**, frais divers pour **41,50 €**).

Le chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés » budgétisé à hauteur de **31 800,00€** n'a pas fait l'objet de réalisation puisque les recrutements ont été reportés à 2021.

Le chapitre 014 « Atténuations de produits » provisionné à hauteur de **10 000 €** n'a pas fait l'objet de réalisation. Cette somme devait permettre les éventuels remboursements d'entreprises prélevées à tort du versement transport.

Le chapitre 022, « Dépenses imprévues » budgété à hauteur de **12 001 €** a été réalisée pour **2 000 €**, afin de prendre en charge la cotisation due au Syndicat Mixte du Transport Nord Franche-Comté nouvellement créé.

Le chapitre 042, « Opérations d'ordre entre section » reprend les amortissements des biens pour **2 885,18 €**, conformément aux prévisions.

Le chapitre 67, « Charges exceptionnelles » prévu et réalisé à hauteur de **13 798 €** concerne une écriture de régularisation relative à un rattachement 2019.

RECETTES

Au chapitre 002, « Résultat d'exploitation reporté », soit la somme de **22 806,15 €**, reprend le report en fonctionnement de N-1.

Au chapitre 042, « Opérations d'ordre entre section », on retrouve les amortissements des subventions pour un montant de **451 €**.

Le chapitre 70, « Ventes de produits et prestations de services » correspond à la régie des tickets, des *Pass'ok* et à des facturations pour des transports non annulés par les usagers pour **12 212,65 €**, soit un taux de réalisation de **81,42%** et une baisse de **17,54 %** par rapport au réalisé 2019.

Le chapitre 73 « Produits issus de la fiscalité » correspond au versement transport pour **167 511,34 €**, soit un taux de réalisation de **50,76 %**.

Ce Chapitre est en sous réalisation sans avoir à ce stade d'explications détaillées de l'organisme collecteur. D'une part le versement mobilités est prélevé avec 2 mois de décalages avec des régularisations mensuelles non explicitées et d'autre part en raison du confinement les entreprises ont été exonérées avec une compensation par l'Etat qui devrait intervenir en 2021.

Dans ces circonstances, nous ne connaissons pas le montant qu'aurait dû percevoir la CCPH sur cet exercice. **Le chapitre 74 « Subventions d'exploitation »** n'a pas été réalisé, la région ne participant plus au décaissement du Transport à la Demande du fait de la prise de compétence mobilité par la CCPH. Cette somme devrait être recouvrée lors des transferts financiers à intervenir avec la Région en 2021.

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Au chapitre 040 « Opérations d'ordre entre section », on retrouve les amortissements de subventions pour 451 €.

Au chapitre 21 « Immobilisations corporelles », les crédits votés à hauteur de 10 000,00€ n'ont pas fait l'objet de réalisation.

Le chapitre 23 « Immobilisations en cours », les crédits votés à hauteur de 8 296,82€ n'ont pas fait l'objet de réalisation.

RECETTES

Au chapitre 001, le « Solde d'exécution d'investissement reporté », soit la somme de 15 860,82 €, reprend le report en investissement de l'année N-1.

Le chapitre 040 « Opérations d'ordre entre section », reprend les mêmes éléments qu'en recettes de fonctionnement au chapitre 042 pour 2 885,18 €.

APPROBATION DU CA ET DU COMPTE DE GESTION 2020

Envoyé en préfecture le 19/04/2021
Reçu en préfecture le 19/04/2021
Affiché le
ID : 070-247000722-20210408-63_2021-DE

Il est proposé d'approuver le compte administratif du budget annexe transport celui-ci étant conforme au compte de gestion du percepteur.

DEPENSES :	Section de fonctionnement :	147 059,84 €
	Section d'investissement :	451,00 €
RECETTES :	Section de fonctionnement :	180 175,29 €
	Section d'investissement :	2 885,18 €

REPRISE DE RESULTATS

L'instruction comptable M43 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du Compte administratif. Ces résultats sont justifiés par :

- les états des restes à réaliser au 31 décembre,
- les rattachements de fonctionnement 2020
- une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget produits et visés par le comptable.

Il est donc proposé au conseil communautaire d'affecter les résultats comme suit :

	Résultat reporté	Résultat de l'exercice	Résultat cumulé
Fonctionnement	+ 22 806,15 €	+ 33 115,45 €	+ 55 921,60 €
Investissement	15 860,82 €	+ 2 434,18 €	+ 18 295,00 €

AFFECTATION DE RESULTATS - BUDGET TRANSPORT	
Résultat de fonctionnement à affecter en 2021	+ 55 921,60 €
Solde d'investissement (excédent)	+ 18 295,00 €
Solde des restes à réaliser d'investissement (Recettes – dépenses)	0,00 €
Excédent de financement en investissement (Excédent d'investissement – Restes à réaliser)	+ 18 295,00 €
AFFECTATIONS définitives et augmentations de crédits	
1. Affectation au R/1068	0,00 €
2. Report en fonctionnement au R/002	+ 55 921,60 €
3. Report en investissement au R/001	+ 18 295,00 €

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 avril 2021 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 8 avril à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
2 avril 2021

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence et en visioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 2 avril 2021

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Étaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**, André LOUIS (ETOBON) **membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Sylvie CANTI à Jean-Luc PARIS / Ismaël MOUMAN à Martine PEQUIGNOT / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

Assistaient à la séance :

Mmes MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS – Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°063/2021

Objet : Adoption du Compte administratif 2020 du Budget annexe TRANSPORT


Le Vice-président, délégué aux finances présente le Compte administratif. Le Président quitte la séance pendant le vote. Le Vice-président invite l'assemblée à se prononcer sur le Compte administratif 2020 du Budget annexe Transport de la Communauté de communes celui-ci étant conforme au Compte de gestion.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **ANNULE** la délibération n°24/2021
- **ADOpte** le Compte Administratif 2020 du Budget Annexe Transport.

DEPENSES :	Section de fonctionnement :	147 059,84 €
	Section d'investissement :	451,00 €
RECETTES :	Section de fonctionnement :	180 175,29 €
	Section d'investissement :	2 885,18 €

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 9 avril 2021
Le Président,



Envoyé en préfecture le 19/04/2021

Reçu en préfecture le 19/04/2021

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 070-247000722-20210408-63_2021-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 avril 2021 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 8 avril à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
2 avril 2021

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence et en visioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 2 avril 2021

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires, André LOUIS (ETOBON) membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Nbre de membres présents

40

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Nbre de suffrages exprimés

45

Excusés :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Sylvie CANTI à Jean-Luc PARIS / Ismaël MOUMAN à Martine PEQUIGNOT / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

Assistaient à la séance :

Mmes MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS – Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°064/2021

Objet : Affectation des résultats du Budget annexe TRANSPORT

Le Président Fernand BURKHALTER explique que l'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du Compte administratif.

	Résultat reporté	Résultat de l'exercice	Résultat cumulé
Fonctionnement	+ 22 806,15 €	+ 33 115,45 €	+ 55 921,60 €
Investissement	+ 15 860,82 €	+ 2 434,18 €	+ 18 295,00 €

Pour l'affectation des résultats aucun reste à réaliser n'est à prendre en compte.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **ANNULE** la délibération n°25/2021
- **DECIDE** d'affecter les résultats comme suit :

AFFECTATION DE RESULTATS - BUDGET TRANSPORT	
Résultat de fonctionnement à affecter en 2021 (Excédent)	+ 55 921,60 €
Solde d'investissement (Excédent)	+ 18 295,00 €
Solde des restes à réaliser d'investissement (Recettes – dépenses)	0,00 €
Excédent de financement en investissement (Excédent d'investissement – Restes à réaliser)	+ 18 295,00 €

AFFECTATIONS définitives et augmentations de crédits	
1. Affectation au R/1068	0,00 €
2. Report en fonctionnement au R/002	+ 55 921,60 €
3. Report en investissement au R/001	+ 18 295,00 €

Envoyé en préfecture le 19/04/2021

Reçu en préfecture le 19/04/2021

Affiché le

ID : 070-247000722-20210408-64_2021-DE



Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 9 avril 2021

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 avril 2021 – 18h00

Envoyé en préfecture le 19/04/2021

Reçu en préfecture le 19/04/2021

Affiché le



ID : 070-247000722-20210408-065_2021-DE

**Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
2 avril 2021**

**Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice**

48

Nbre de membres présents

40

Nbre de suffrages exprimés

45

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 8 avril à 18h00

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence et en visioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 2 avril 2021

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires, André LOUIS (ETOBON) membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Sylvie CANTI à Jean-Luc PARIS / Ismaël MOUMAN à Martine PEQUIGNOT / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

Assistaient à la séance :

Mmes MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS – Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT



N°065/2021

Objet : Adoption du Compte de Gestion 2020 du Budget annexe ZAC des Guinnottes

Le Président Fernand BURKHALTER présente le Compte de gestion du percepteur.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (5 abstentions) **ADOpte** le Compte de gestion 2020 du Budget Annexe ZAC des Guinnottes.

DEPENSES :	Section de fonctionnement :	2 121 331,12 €
	Section d'investissement :	1 531 597,25 €
RECETTES :	Section de fonctionnement :	2 318 681,77 €
	Section d'investissement :	1 397 471,25 €

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 9 avril 2021

Le Président,

Envoyé en préfecture le 19/04/2021

Reçu en préfecture le 19/04/2021

Affiché le



ID : 070-247000722-20210408-065_2021-DE

Résultats budgétaires de l'exercice

60500 - ZAC DES GUINNOTTES CCPH

Exercice 2020

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	2 129 124,50	2 894 116,50	5 023 241,00
Titres de recette émis (b)	1 397 471,25	2 327 733,53	3 725 204,78
Réductions de titres (c)		9 051,76	9 051,76
Recettes nettes (d = b - c)	1 397 471,25	2 318 681,77	3 716 153,02
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	2 129 124,50	2 894 116,50	5 023 241,00
Mandats émis (f)	1 531 597,25	2 133 098,45	3 664 695,70
Annulations de mandats (g)		11 767,33	11 767,33
Depenses nettes (h = f - g)	1 531 597,25	2 121 331,12	3 652 928,37
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		197 350,65	63 224,65
(h - d) Déficit	134 126,00		

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

60500 - ZAC DES GUINNOTTES CCPH

Exercice 2020

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2019	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal Investissement Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif ZAC DES GUINNOTTES CCPH	-597 471,25		-134 126,00		-731 597,25
Investissement			197 350,65		197 350,65
Fonctionnement			63 224,65		-534 246,60
Sous-Total	-597 471,25		63 224,65		-534 246,60
TOTAL II	-597 471,25				
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	-597 471,25		63 224,65		-534 246,60

60500 - ZAC DES GUINNOTTES CCPH

Exercice 2020

Page des signatures

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.
Observations.

PIERRE Valerie (1032993877-0), **CONTRACTUEL OCCASIONNEL**

Le comptable soussigné affirme vérifiable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de ZAC DES GUINNOTTES CCPH pendant l'année 2020 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

HAMMERLIN Yves (1003751941-0), **Inspecteur divisionnaire FIP hors classe**

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le 08/04/2021 par l'organe délibérant.

BURKHALTER Fernand (fburkhalter-xt), **Président**

A DDFIP DE LA HAUTE-SAONE, le 10/03/2021

A HERICOURT, le 10/03/2021

A HERICOURT, le 09/04/2021

Envoyé en préfecture le 19/04/2021

Reçu en préfecture le 19/04/2021

Affiché le

ID : 070-247000722-20210408-065_2021-DE

Berger
Levrault

40/40



Envoyé en préfecture le 19/04/2021

Reçu en préfecture le 19/04/2021

Affiché le



ID : 070-247000722-20210408-065_2021-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 avril 2021 – 18h00

Envoyé en préfecture le 19/04/2021

Reçu en préfecture le 19/04/2021

Affiché le



ID : 070-247000722-20210408-66_2021-DE

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
2 avril 2021

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

39

Nbre de suffrages exprimés

44

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 8 avril à 18h00

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence et en visioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 2 avril 2021

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires, André LOUIS (ETOBON) membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Sylvie CANTI à Jean-Luc PARIS / Ismaël MOUMAN à Martine PEQUIGNOT / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

Assistaient à la séance :

Mmes MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS – Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°066/2021

Objet : Adoption du Compte Administratif 2020 du Budget annexe ZAC des Guinnottes

Le Vice-président, délégué aux finances présente le Compte administratif. Le Président quitte la séance pendant le vote. Le Vice-président invite l'assemblée à se prononcer sur le Compte administratif 2020 du Budget annexe ZAC des Guinnottes de la Communauté de communes celui-ci étant conforme au Compte de gestion.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (5 abstentions) :

- **ANNULE** la délibération n°26/2021
- **ADOpte** le Compte Administratif 2020 du Budget Annexe ZAC des Guinnottes.

DEPENSES :	Section de fonctionnement :	2 121 331,12 €
	Section d'investissement :	1 531 597,25 €
RECETTES :	Section de fonctionnement :	2 318 681,77 €
	Section d'investissement :	1 397 471,25 €

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 9 avril 2021
Le Président,

Envoyé en préfecture le 19/04/2021

Reçu en préfecture le 19/04/2021

Affiché le



ID : 070-247000722-20210408-66_2021-DE

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE
COMPTE ADMINISTRATIF 2020
BUDGET ANNEXE ZAC DES GUINNOTTES
(En application de l'article 107 de la loi NOTRe du 07 août 2015)

FONCTIONNEMENT

Le total des dépenses de fonctionnement de l'exercice 2020 s'élève à **2 121 331,12 €** (soit 73,30% de réalisation) dont 13 710,00 € de dépenses rattachées. Les recettes s'élèvent quant à elles à **2 318 681,77 €** (soit 80,12% de réalisation) dont 21 600,00 € de produits rattachés.

La section de fonctionnement se solde avec **un excédent de 197 350,65 €**.

DEPENSES		2020	
CHAPITRE		Budgétisé	Réalisé
011	Charges à caractère général	790 499,00 €	723 803,87 €
023	Virement à la section d'investissement	702 646,25 €	0,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	1 397 471,25 €	1 397 471,25 €
66	Charges financières	3 500,00 €	56,00 €
Total DEPENSES		2 894 116,50 €	2 121 331,12 €
<i>Niveau de réalisation</i>			73,30 %

RECETTES		2020	
CHAPITRE		Budgétisé	Réalisé
042	Opérations d'ordre entre sections	1 531 653,25 €	1 531 597,25 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	93 420,00 €	0,00 €
77	Produits exceptionnels divers	1 269 043,25 €	787 084,52 €
Total RECETTES		2 894 116,50 €	2 318 681,77 €
<i>Niveau de réalisation</i>			80,12 %
<i>Résultat sur l'exercice (excédent)</i>			+ 197 350,65 €
<i>Résultat antérieur reporté</i>			0,00 €
<i>Résultat cumulé</i>			+ 197 350,65 €

INVESTISSEMENT

Le total des dépenses d'investissement s'élève à 1 531 597,25 € soit un taux de réalisation de 71,93%, et le total des recettes s'élèvent à 1 397 471,25 € soit 65,64 % des crédits votés.

Ainsi, la section d'investissement se clôture avec un déficit de 134 126,00 €.

DEPENSES		2019	
CHAPITRE		Budgétisé	Réalisé
001	Solde d'investissement reporté	597 471,25 €	0,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	1 531 653,25 €	1 531 597,25 €
Total DEPENSES		2 129 124,50 €	1 531 597,25 €
<i>Niveau de réalisation</i>			71,93 %

RECETTES		2019	
CHAPITRE		Budgétisé	Réalisé
021	Virement de la section de fonctionnement	702 646,25 €	0,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	1 397 471,25 €	1 397 471,25 €
16	Emprunt et dettes assimilées	29 007,00 €	0,00 €
Total RECETTES		2 129 124,50 €	1 397 471,25 €
<i>Niveau de réalisation</i>			65,64 %
<i>Résultat sur l'exercice (déficit)</i>			- 134 126,00 €
<i>Résultat antérieur reporté</i>			-597 471,25 €
<i>Résultat cumulé (déficit)</i>			-731 597,25 €

Résultat final des 2 sections de l'exercice (excédent)	+ 63 224,65 €
---	----------------------

Résultat final des 2 sections avec les reports cumulés (déficit)	- 534 246,60 €
---	-----------------------

COMMENTAIRES SUR LE C.A. 2020

Le budget annexe ZAC des Guinnottes voté pour la première fois en 2019 concerne encore en 2020 des écritures passées suite à la fin de la concession d'aménagement et à la reprise des écritures comptables faites au budget principal.

Sur cet exercice, 16 420 € d'études ont été réalisées (Dossier loi sur l'eau principalement), 174 439,76 € ont été mandatés pour solder le marché de terrassement des Guinnottes 3, 8 323,33 € concernent la taxe foncière et 3444 € représentent notre charge financière pour l'emprunt à court terme de 800 000 € réalisé sur cette opération.

Coté recettes, nous avons encaissé 56 555 € de SEDIA pour le résultat de clôture de la concession et également 144 000 € de subventions du Département.

Les autres écritures concernent les opérations d'ordre et les variations des en cours et des stocks.

Concrètement la CCPH dispose à ce jour d'un stock de terrain de 56 470 m² à commercialiser sachant que tout le foncier est aujourd'hui réservé. La recette de commercialisation attendue est de plus de 1 M€ à laquelle s'ajoute une subvention DETR de 380 420 € notifiée à inscrire au Budget 2021.

Le déficit de ce budget ainsi que le remboursement du prêt de 800 000 € seront couverts par les recettes de commercialisation et la subvention DETR ce qui permettra d'engager l'extension des GUINNOTTES 3.

APPROBATION DU CA ET DU COMPTE DE GESTION 2020

Il est proposé d'approuver le compte administratif du budget annexe ZA des Guinnottes celui-ci étant conforme au compte de gestion du percepteur.

<u>DEPENSES:</u>	Section de fonctionnement :	2 121 331,12 €
	Section d'investissement :	1 531 597,25 €
 <u>RECETTES:</u>	Section de fonctionnement :	2 318 681,77 €
	Section d'investissement :	1 397 471,25 €

REPRISE DE RESULTAT

L'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du Compte administratif. Ces résultats sont justifiés par :

- les rattachements de fonctionnement,
- une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget produits et visés par le comptable.

Il est donc proposé au conseil communautaire d'affecter les résultats comme suit :

	Résultat reporté	Résultat de l'exercice	Résultat cumulé
Fonctionnement	0,00 €	+ 197 350,65 €	+ 197 350,65 €
Investissement	- 597 471,25 €	- 134 126,00 €	- 731 597,25 €

Pour l'affectation des résultats aucun reste à réaliser n'est à prendre en compte.

AFFECTATION DE RESULTATS - BUDGET ZA DES GUINNOTTES	
Résultat de fonctionnement à affecter en 2021	+ 197 350,65 €
Solde d'Investissement (Déficit)	- 731 597,25 €
Solde des restes à réaliser d'investissement (Recettes – dépenses)	0,00 €
Déficit de financement en investissement (Déficit d'investissement + Restes à réaliser)	- 731 597,25 €
AFFECTATIONS définitives et augmentations de crédits	
1 Affectation au R/1068	+197 350 ,65 €
2. Report en fonctionnement au R/002	0,00€
3. Report en investissement au D/001	- 731 597,25 €

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 avril 2021 – 18h00

Envoyé en préfecture le 19/04/2021

Reçu en préfecture le 19/04/2021

Affiché le



ID : 070-247000722-20210408-67_2021-DE

**Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
2 avril 2021**

**Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice**

48

Nbre de membres présents

40

Nbre de suffrages exprimés

45

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 8 avril à 18h00

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence et en visioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 2 avril 2021

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires, André LOUIS (ETOBON) membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Sylvie CANTI à Jean-Luc PARIS / Ismaël MOUMAN à Martine PEQUIGNOT / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

Assistaient à la séance :

Mmes MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS – Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT déléguée de la Commune de HERICOURT



N°067/2021

Objet : Affectation des résultats du Budget annexe ZAC des Guinnottes

Le Président Fernand BURKHALTER explique que l'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du Compte administratif.

	Résultat reporté	Résultat de l'exercice	Résultat cumulé
Fonctionnement	0,00 €	+ 197 350,65 €	+ 197 350,65 €
Investissement	- 597 471,25 €	- 134 126,00 €	- 731 597,25 €

Pour l'affectation des résultats aucun reste à réaliser n'est à prendre en compte.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (5 abstentions) :

- **ANNULE** la délibération n°27/2021
- **DECIDE** d'affecter les résultats comme suit :

AFFECTATION DE RESULTATS - BUDGET ZAC DES GUINNOTTES	
Résultat de fonctionnement à affecter en 2021 (Excédent)	+ 197 350,65 €
Solde d'Investissement (Déficit)	- 731 597,25 €
Solde des restes à réaliser d'investissement (Recettes – dépenses)	0,00 €
Déficit de financement en investissement (Déficit d'investissement + Restes à réaliser)	- 731 597,25 €

AFFECTATIONS définitives et augmentations de crédits	
1 Affectation au R/1068	+ 197 350 ,65 €
2. Report en fonctionnement au R/002	0,00€
3. Report en investissement au D/001	- 731 597,25 €

Envoyé en préfecture le 19/04/2021

Reçu en préfecture le 19/04/2021

Affiché le

ID : 070-247000722-20210408-67_2021-DE



Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 9 avril 2021

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 avril 2021 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 8 avril à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
2 avril 2021

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence et en visioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 2 avril 2021

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires, André LOUIS (ETOBON) membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Nbre de membres présents

40

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Nbre de suffrages exprimés

45

Excusés :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Sylvie CANTI à Jean-Luc PARIS / Ismaël MOUMAN à Martine PEQUIGNOT / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

Assistaient à la séance :

Mmes MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS – Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°068/2021

Objet : Adoption du Compte de Gestion 2020 du Budget annexe Centre d'Affaire Pierre Carmien (CAPC)

Le Président Fernand BURKHALTER présente le Compte de gestion du percepteur.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **ADOpte** le Compte de gestion 2020 du Budget Annexe Centre d'Affaires Pierre Carmien.

DEPENSES :	Section de fonctionnement :	115 268,95 €
	Section d'investissement :	66 804,52 €
RECETTES :	Section de fonctionnement :	114 824,33 €
	Section d'investissement :	74 736,02 €

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 9 avril 2021
Le Président,



Envoyé en préfecture le 19/04/2021

Reçu en préfecture le 19/04/2021

Affiché le



ID : 070-247000722-20210408-68_2021-DE

Résultats budgétaires de l'exercice

60300 - SCE BATIMENT P CARMIEU CCPH

Exercice 2020

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	168 775,92	122 723,00	291 498,92
Titres de recette émis (b)	74 736,02	114 824,33	189 560,35
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	74 736,02	114 824,33	189 560,35
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	168 775,92	122 723,00	291 498,92
Mandats émis (f)	66 804,52	116 663,35	183 467,87
Annulations de mandats (g)		1 394,40	1 394,40
Depenses nettes (h = f - g)	66 804,52	115 268,95	182 073,47
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	7 931,50	444,62	7 486,88
(h - d) Déficit			

Envoyé en préfecture le 19/04/2021

Reçu en préfecture le 19/04/2021

Affiché le

ID : 070-247000722-20210408-68_2021-DE

Berger
Levrault

12/47

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

60300 - SCE BATIMENT P CARMIEU CCPH

Exercice 2020

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2019	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal Investissement Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif SCE BATIMENT P CARMIEU CCPH					
Investissement	94 036,92		7 931,50		101 968,42
Fonctionnement	18 106,14		-444,62		17 661,52
Sous-Total	112 143,06		7 486,88		119 629,94
TOTAL II	112 143,06		7 486,88		119 629,94
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	112 143,06		7 486,88		119 629,94

60300 - SCE BATIMENT P CARMIEU CCPH

Exercice 2020

Page des signatures

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

PIERRE Valerie (1032993877-0), CONTRACTUEL OCCASIONNEL

Le comptable sousigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de SCE BATIMENT P CARMIEU CCPH pendant l'année 2020 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

HAEMMERLIN Yves (1003751941-0), Inspecteur divisionnaire Fip hors classe

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le 08/04/2021 par l'organe délibérant.

BURKHALTER Fernand (fburkhalter-xt), Président

A DDFiP DE LA HAUTE-SAONE, le 10/03/2021

A HERICOURT, le 10/03/2021

A HERICOURT, le 09/04/2021

Envoyé en préfecture le 19/04/2021

Reçu en préfecture le 19/04/2021

Affiché le

ID : 070-247000722-20210408-68_2021-DE

Berger
Levrault

Envoyé en préfecture le 19/04/2021

Reçu en préfecture le 19/04/2021

Affiché le



ID : 070-247000722-20210408-68_2021-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 avril 2021 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 8 avril à 18h00

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence et en visioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 2 avril 2021

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
2 avril 2021

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

39

Nbre de suffrages exprimés

44

Étaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**, André LOUIS (ETOBON) **membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Sylvie CANTI à Jean-Luc PARIS / Ismaël MOUMAN à Martine PEQUIGNOT / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

Assistaient à la séance :

Mmes MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS – Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°069/2021

Objet : Adoption du Compte Administratif 2020 du Budget annexe CAPC

Le Vice-président, délégué aux finances présente le Compte administratif. Le Président quitte la séance pendant le vote. Le Vice-président invite l'assemblée à se prononcer sur le Compte administratif 2020 du Budget annexe Centre d'Affaires Pierre Carmien de la Communauté de communes celui-ci étant conforme au compte de gestion.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **ANNULE** la délibération n°28/2021
- **ADOpte** le Compte Administratif 2020 du Budget Annexe Centre d'Affaires Pierre Carmien.

DEPENSES :	Section de fonctionnement :	115 268,95 €
	Section d'investissement :	66 804,52 €
RECETTES :	Section de fonctionnement :	114 824,33 €
	Section d'investissement :	74 736,02 €

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 9 avril 2021
Le Président,



Envoyé en préfecture le 19/04/2021

Reçu en préfecture le 19/04/2021

Affiché le



ID : 070-247000722-20210408-69_2021-DE

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE
COMPTE ADMINISTRATIF 2020
BUDGET ANNEXE CENTRE D'AFFAIRES PIERRE CARMIEU
(En application de l'article 107 de la loi NOTRe du 07 août 2015)

FONCTIONNEMENT

Le total des dépenses de fonctionnement de l'exercice 2020 s'élève à **115 268,95** (dont **938,08** € de dépenses rattachées à l'exercice), soit un taux de réalisation de **93,93** %.

Les recettes s'élèvent quant à elles à **114 824,33** € soit un niveau d'exécution de **93,56**%.

La section de fonctionnement se solde donc par un **déficit de - 444,62** €. Avec le résultat antérieur reporté de **+ 18 106,14** €, le résultat cumulé de l'exercice 2020 s'élève à + 17 661,52 €.

DEPENSES		2020	
CHAPITRE		Budgétisé	Réalisé
011	Charges à caractère général	38 285,00 €	32 821,61 €
012	Charges de personnel	4 000,00 €	3 939,37 €
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	1 926,00 €	0,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	74 739,00 €	74 736,02 €
66	Charges financières	3 773,00 €	3 771,95 €
Total DEPENSES		122 723,00 €	115 268,95 €
Niveau de réalisation			93,93 %

RECETTES		2020	
CHAPITRE		Budgétisé	Réalisé
002	Excédent antérieur reporté	18 106,14 €	0,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	41 617,00 €	41 615,53 €
70	Produits des services	17 999,86 €	21 161,36 €
75	Autres produits de gestion courante	45 000,00 €	52 047,44 €
Total RECETTES		122 723,00 €	114 824,33 €
Niveau de réalisation			93,56 %
Résultat sur l'exercice (déficit)			- 444,62 €
Résultat antérieur reporté (excédent)			+ 18 106,14 €
Résultat cumulé (excédent)			+ 17 661,52 €

INVESTISSEMENT

Envoyé en préfecture le 19/04/2021

Reçu en préfecture le 19/04/2021

Affiché le



ID : 070-247000722-20210408-69_2021-DE

Le total des dépenses d'investissement s'élève à 66 804,52 €, et les recettes à 74 736,02 €, soit respectivement 39,58 % et 44,28 % des crédits votés au BP.

Ainsi, la section d'investissement se clôture avec un excédent de 7 931,50 €. Avec le résultat antérieur reporté de + 94 036,92 €, le résultat cumulé de l'exercice 2020 s'élève à + 101 968,42 €.

DEPENSES		2020	
CHAPITRE		Budgétisé	Réalisé
040	Opérations d'ordre entre sections	41 617,00 €	41 615,53 €
16	Remboursement d'emprunts	23 687,00 €	23 686,89 €
20	Immobilisations incorporelles	1 000,00 €	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	3 039,10 €	539,10 €
23	Immobilisations en cours	99 432,82 €	963,00 €
Total DEPENSES		168 775,92 €	66 804,52 €
<i>Niveau de réalisation</i>			39,58 %

RECETTES		2020	
CHAPITRE		Budgétisé	Réalisé
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	94 036,92 €	0,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	74 739,00 €	74 736,02 €
Total RECETTES		168 775,92 €	74 736,02 €
<i>Niveau de réalisation</i>			44,28 %
<i>Résultat sur l'exercice (excédent)</i>			+ 7 931,50 €
<i>Résultat antérieur reporté (excédent)</i>			+ 94 036,92 €
<i>Résultat cumulé (excédent)</i>			+ 101 968,42 €

Résultat final des 2 sections de l'exercice (excédent)	+ 7 486,88 €
Résultat final des 2 sections avec les reports cumulés (excédent)	+ 119 629,94 €

COMMENTAIRES SUR LE C.A. 2020

Fonctionnement

Dépenses

Au chapitre 011 « *Charges à caractère général* » les dépenses s'élèvent à **32 821,61 €**, soit un taux de réalisation de **85,73 %**. Ce chapitre concerne essentiellement les dépenses liées aux charges du bâtiment : eau pour **369,06 €**, électricité pour **1 920,88 €**, chauffage pour **8 500,70 €**, fournitures d'entretien pour **224,04 €**, petit équipement pour **766,19 €**, entretien et réparations de bâtiments pour **3 997,01 €**, maintenance pour **3 103,83 €**, assurance pour **704,75 €**, honoraires de gestion locative alloués à SOLIHA pour **3 277,50 €** et **2 500,00 €** pour assistance à l'amélioration thermique des bâtiments, frais de téléphone pour **659,65 €**, et la taxe foncière pour **6 798,00 €**.

Le chapitre 012 concerne les « *Charges de personnel* » affectées à l'entretien du Centre d'Affaires pour **3 939,37 €**, soit un taux de réalisation de **98,48 %**.

Le chapitre 022 est dédié aux « *Dépenses imprévues* ». Les **1 926 €** inscrits au budget, n'ont pas été mobilisés.

Le chapitre 042, « *Opérations d'ordre entre sections* » est conforme aux prévisions budgétaires, il correspond aux amortissements des biens pour **74 736,02 €**.

Le chapitre 66, « *Charges financières* » reprend la part des intérêts de l'emprunt souscrit auprès de la Banque Populaire, pour **3 771,95 €**, conformément aux prévisions.

Recettes

Le chapitre 002 « *Excédent de fonctionnement reporté* », reprend l'excédent de l'exercice 2019 soit la somme de **18 106,14 €**.

Au chapitre 042, « *Opérations d'ordre de transfert entre sections* », on retrouve les amortissements des subventions pour **41 615,53 €**.

Au chapitre 70, « *Produits des services* », **21 161,36 €** ont été refacturés aux locataires au titre des provisions pour charges.

Le chapitre 75 « *Autres produits de gestion courante* » concerne les loyers encaissés pour les entreprises : *Delplanque, Gaussin, Skylz, Itinéraires Architecture, Fives Cinétic, Services Technologiques* pour **51 927,44 €** ainsi que la location de la salle de réunion pour **120 €**.

Investissement

Dépenses

Le chapitre 040, « *Opérations d'ordre de transfert entre sections* » concerne les amortissements des subventions pour 41 615,53 €. Ce chapitre reprend les mêmes éléments qu'en recette de fonctionnement au chapitre 042, il est conforme au budgétisé.

Le chapitre 16 « *Emprunts et dettes assimilées* » s'élève à 23 686,89 €. Il comprend la part en capital du remboursement de l'emprunt auprès de la Banque Populaire.

Au chapitre 20 « *Immobilisations incorporelles* ». 1 000,00 € avaient été budgétisés mais n'ont pas été réalisés.

Au chapitre 21 « *Immobilisations corporelles* » 539,10 € ont été réalisés pour le remplacement de l'écran de projection du CAPC, soit un taux de réalisation de 17,74%.

Le chapitre 23 « *Immobilisations en cours* » 963,00 € ont été réalisés pour le remplacement d'un chauffe-eau.

Recettes

Le chapitre 001, « *Solde d'exécution de la section d'investissement reporté* », soit la somme de 94 036,92 €, reprend le report en fonctionnement de l'année 2019.

Le chapitre 040 « *Opérations d'ordre entre sections* » concerne les amortissements des biens pour 74 736,02 €. Il reprend les mêmes éléments qu'en dépenses de fonctionnement au chapitre 042.

- *La section de fonctionnement du budget annexe du Centre d'Affaires Pierre Carmien 2020 se clôture par un déficit limité de 444,62 € auquel s'ajoute le résultat antérieur reporté de +18 106,14 €, ce qui porte l'excédent cumulé de fonctionnement de l'année à 17 661,52 €.*
- *La section d'investissement se clôture quant à elle avec un solde positif de 7 931,50 €. Avec l'excédent reporté de 94 036,92 €, le résultat cumulé d'investissement pour l'exercice 2020 s'élève à 101 968,42 €.*
- *Pour la dixième année consécutive ce budget annexe ne nécessite pas de subvention d'équilibre du budget principal, ceci grâce à un bon taux d'occupation annuel.*
- *Globalement le budget du CAPC se solde par un résultat cumulé excédentaire des deux sections confondues de 119 629,94 € auquel s'ajoute une provision pour risque locatif de 48 786,38 € (dont 44 508,53 € réalisés sur 2015, 14 682,21 € sur 2016, 6 013,99 € sur 2017 et 16 418,35 € repris sur 2018).*

APPROBATION DU CA ET DU COMPTE DE GESTION 2020

Il est proposé d'approuver le compte administratif du budget annexe Centre d'Affaires Pierre Carmien celui-ci étant conforme au compte de gestion du percepteur.

<u>DEPENSES :</u>	Section de fonctionnement :	115 268,95 €
	Section d'investissement :	66 804,52 €
<u>RECETTES :</u>	Section de fonctionnement :	114 824,33 €
	Section d'investissement :	74 736,02 €

REPRISE DE RESULTAT

L'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du Compte administratif. Ces résultats sont justifiés par :

- les états des restes à réaliser au 31 décembre,
- les rattachements de fonctionnement 2020
- une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget produits et visés par le comptable.

Il est donc proposé au conseil communautaire d'affecter les résultats comme suit :

	Résultat reporté	Résultat de l'exercice	Résultat cumulé
Fonctionnement	+ 18 106,14 €	- 444,62 €	+ 17 661,52 €
Investissement	+ 94 036,92 €	+ 7 931,50 €	+ 101 968,42 €

Pour l'affectation des résultats il convient d'intégrer les restes à réaliser de l'exercice en dépenses pour 10 012,03 €.

AFFECTATION DE RESULTATS - BUDGET CAPC		
Résultat de fonctionnement à affecter en 2021 (Excédent)		+ 17 661,52 €
Solde d'Investissement (Excédent)		+ 101 968,42 €
Solde des restes à réaliser d'investissement (Recettes – dépenses)		- 10 012,03 €
Excédent de financement en investissement (Excédent d'investissement – Restes à réaliser)		+ 91 956,39 €
AFFECTATIONS définitives et augmentations de crédits		
1	Affectation au R/1068	0,00 €
2.	Report en fonctionnement au R/002	+ 17 661,52 €
3.	Report en investissement au R/001	+ 101 968,42 €

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 avril 2021 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 8 avril à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
2 avril 2021

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence et en visioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 2 avril 2021

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires, André LOUIS (ETOBON) membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Sylvie CANTI à Jean-Luc PARIS / Ismaël MOUMAN à Martine PEQUIGNOT / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

Assistaient à la séance :

Mmes MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS – Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°070/2021

Objet : Affectation des résultats du Budget annexe CAPC

Le Président Fernand BURKHALTER explique que l'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du Compte administratif.

	Résultat reporté	Résultat de l'exercice	Résultat cumulé
Fonctionnement	+ 18 106,14 €	- 444,62 €	+ 17 661,52 €
Investissement	+ 94 036,92 €	+ 7 931,50 €	+ 101 968,42 €

Pour l'affectation des résultats il convient d'intégrer les restes à réaliser de l'exercice en dépenses pour **10 012,03 €**.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **ANNULE** la délibération n°29/2021
- **DECIDE** d'affecter les résultats comme suit :

AFFECTATION DE RESULTATS - BUDGET CAPC	
Résultat de fonctionnement à affecter en 2021 (Excédent)	+ 17 661,52 €
Solde d'Investissement (Excédent)	+ 101 968,42 €
Solde des restes à réaliser d'investissement (Recettes – dépenses)	- 10 012,03 €
Excédent de financement en investissement (Excédent d'investissement – Restes à réaliser)	+ 91 956,39 €

AFFECTATIONS définitives et augmentations de crédits	
1 Affectation au R/1068	0,00 €
2. Report en fonctionnement au R/002	+ 17 661,52 €
3. Report en investissement au R/001	+ 101 968,42 €

Envoyé en préfecture le 19/04/2021

Reçu en préfecture le 19/04/2021

Affiché le

ID : 070-247000722-20210408-70_2021-DE



Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 9 avril 2021
Le Président,

Résultats budgétaires de l'exercice

Exercice 2020

60600 - ZAC DES CHAMPS PIOT CCPH

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	77 020,00	149 520,00	226 540,00
Titres de recette émis (b)	2 260,00	68 443,00	70 703,00
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	2 260,00	68 443,00	70 703,00
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	77 020,00	149 520,00	226 540,00
Mandats émis (f)	68 443,00	68 626,00	137 069,00
Annulations de mandats (g)		183,00	183,00
Depenses nettes (h = f - g)	68 443,00	68 443,00	136 886,00
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			66 183,00
(h - d) Déficit			

Envoyé en préfecture le 19/04/2021

Reçu en préfecture le 19/04/2021

Affiché le

ID : 070-247000722-20210408-71_2021-DE

Berger
Levrault

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

60600 - ZAC DES CHAMPS PIOT CCPH

Exercice 2020

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2019	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal Investissement Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif ZAC DES CHAMPS PIOT CCPH Investissement Fonctionnement	-2 260,00		-66 183,00		-68 443,00
Sous-Total	-2 260,00		-66 183,00		-68 443,00
TOTAL II	-2 260,00		-66 183,00		-68 443,00
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	-2 260,00		-66 183,00		-68 443,00

60600 - ZAC DES CHAMPS PIOT CCPH

Exercice 2020

Page des signatures

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

PIERRE Valerie (1032993877-0), CONTRACTUEL OCCASIONNEL

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de ZAC DES CHAMPS PIOT CCPH pendant l'année 2020 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

HAMMERLIN Yves (1003751941-0), Inspecteur divisionnaire Fip hors classe

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le 08/04/2021 par l'organe délibérant.

BURKHALTER Fernand (fburkhalter-xt), Président

A DDFIP DE LA HAUTE-SAONE, le 10/03/2021

A HERICOURT, le 10/03/2021

A HERICOURT, le 09/04/2021

Envoyé en préfecture le 19/04/2021

Reçu en préfecture le 19/04/2021

Affiché le

ID : 070-247000722-20210408-71_2021-DE

Berger
Levrault

38/38

Envoyé en préfecture le 19/04/2021

Reçu en préfecture le 19/04/2021

Affiché le



ID : 070-247000722-20210408-71_2021-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 avril 2021 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 8 avril à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
2 avril 2021

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence et en visioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 2 avril 2021

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

40

Nbre de suffrages exprimés

45

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires, André LOUIS (ETOBON) membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Sylvie CANTI à Jean-Luc PARIS / Ismaël MOUMAN à Martine PEQUIGNOT / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

Assistaient à la séance :

Mmes MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS – Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°071/2021

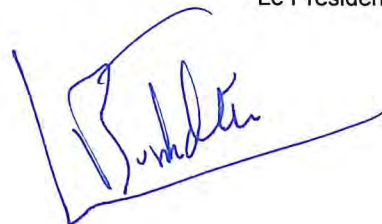
Objet : Adoption du Compte de Gestion 2020 du Budget annexe ZA des Champs Piot

Le Président Fernand BURKHALTER présente le Compte de gestion du percepteur.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **ADOpte** le Compte de gestion 2020 du Budget Annexe ZA des Champs Piot.

DEPENSES :	Section de fonctionnement :	68 443,00 €
	Section d'investissement :	68 443,00 €
RECETTES :	Section de fonctionnement :	68 443,00 €
	Section d'investissement :	2 260,00 €

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 9 avril 2021
Le Président,



Envoyé en préfecture le 19/04/2021

Reçu en préfecture le 19/04/2021

Affiché le



ID : 070-247000722-20210408-71_2021-DE

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

BUDGET ANNEXE ZAC DES CHAMPS PIOT

(En application de l'article 107 de la loi NOTRe du 07 août 2015)

FONCTIONNEMENT

Le total des dépenses de fonctionnement de l'exercice 2020 s'élève à **68 443,00 €** ce qui représente **45,78 %** des crédits votés au BP. Les recettes s'élèvent également à **68 443,00 €** soit un niveau d'identité de **45,78 %**.

La section de fonctionnement se solde donc par un résultat à **0 €**.

DEPENSES		2020	
CHAPITRE		Budgétisé	Réalisé
011	Charges à caractère général	72 500,00 €	66 183,00 €
023	Virement à la section d'investissement	74 760,00 €	0,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	2 260,00 €	2 260,00 €
Total DEPENSES		149 520,00 €	68 443,00 €
<i>Niveau de réalisation</i>			45,78 %

RECETTES		2020	
CHAPITRE		Budgétisé	Réalisé
042	Opérations d'ordre entre sections	74 760,00 €	68 443,00 €
77	Produits exceptionnels divers	74 760,00 €	0,00 €
Total RECETTES		149 520,00 €	68 443,00 €
<i>Niveau de réalisation</i>			45,78 %
<i>Résultat sur l'exercice</i>			0,00 €
<i>Résultat antérieur reporté</i>			0,00 €
<i>Résultat cumulé</i>			0,00 €

INVESTISSEMENT

Le total des dépenses d'investissement s'élève à **68 443,00 €**, soit un taux d'exécution de 88,86 %, et les recettes à **2 260,00 €** soit 2,93 %.

Ainsi, la section d'investissement se clôture avec un déficit de **66 183,00 €**.

DEPENSES		2020	
CHAPITRE		Budgétisé	Réalisé
001	Solde d'investissement reporté	2 260,00 €	0,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	74 760,00 €	68 443,00 €
Total DEPENSES		77 020,00 €	68 443,00 €
<i>Niveau de réalisation</i>			88,86 %

RECETTES		2020	
CHAPITRE		Budgétisé	Réalisé
021	Virement de la section de fonctionnement	74 760,00 €	0,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	2 260,00 €	2 260,00 €
Total RECETTES		77 020,00 €	2 260,00 €
<i>Niveau de réalisation</i>			2,93 %
<i>Résultat sur l'exercice (déficit)</i>			- 66 183,00 €
<i>Résultat antérieur reporté</i>			- 2 260,00 €
<i>Résultat cumulé (déficit)</i>			- 68 443,00 €

Résultat final des 2 sections de l'exercice (déficit)	- 66 183,00 €
--	----------------------

Résultat final des 2 sections avec les reports cumulés (déficit)	- 68 443,00 €
---	----------------------

COMMENTAIRES SUR LE C.A. 2020

Le budget annexe ZA des Champs Piot voté pour la première fois en 2019 concerne l'extension de la zone d'activités de SAULNOT. Sur cet exercice 2020, seules les écritures d'acquisition des terrains ont été passées pour 66 000 € et 183 € de taxe foncière. 2 260 € concernent les écritures d'ordre entre section.

Ce budget est élaboré en comptabilité de stock, la section de fonctionnement se solde donc à **0,00 €** tandis que la section d'investissement se clôture avec un déficit de **66 183 €** et de **68 443 €** avec les reports.

APPROBATION DU CA ET DU COMPTE D

Il est proposé d'approuver le compte administratif du budget annexe ZA des Champs Piot celui-ci étant conforme au compte de gestion du percepteur.

<u>DEPENSES :</u>	Section de fonctionnement :	68 443,00 €
	Section d'investissement :	68 443,00 €
<u>RECETTES :</u>	Section de fonctionnement :	68 443,00 €
	Section d'investissement :	2 260,00 €

REPRISE DE RESULTAT

L'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du Compte administratif. Ces résultats sont justifiés par :

- les rattachements de fonctionnement,
- une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget produits et visés par le comptable.

Il est donc proposé au conseil communautaire d'affecter les résultats comme suit :

	Résultat reporté	Résultat de l'exercice	Résultat cumulé
Fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Investissement	- 2 260,00 €	- 66 183,00 €	- 68 443,00 €

Pour l'affectation des résultats aucun reste à réaliser n'est à prendre en compte.

AFFECTATION DE RESULTATS - BUDGET ZA DES CHAMPS PIOT	
Résultat de fonctionnement à affecter en 2021	0,00 €
Solde d'Investissement (Déficit)	-68 443,00 €
Solde des restes à réaliser d'investissement (Recettes – dépenses)	0,00 €
Déficit de financement en investissement (Déficit d'investissement + Restes à réaliser)	- 68 443,00 €
AFFECTATIONS définitives et augmentations de crédits	
1 Affectation au R/1068	0,00 €
2. Report en fonctionnement au R/002	0,00 €
3. Report en investissement au D/001	- 68 443,00 €

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 avril 2021 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 8 avril à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
2 avril 2021

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence et en visioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 2 avril 2021

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**, André LOUIS (ETOBON) **membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Sylvie CANTI à Jean-Luc PARIS / Ismaël MOUMAN à Martine PEQUIGNOT / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

Assistaient à la séance :

Mmes MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS – Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°072/2021

Objet : Adoption du Compte Administratif 2020 du Budget annexe ZA des Champs Piot

Le Vice-président, délégué aux finances présente le Compte administratif. Le Président quitte la séance pendant le vote. Le Vice-président invite l'assemblée à se prononcer sur le Compte administratif 2020 du Budget annexe ZA des Champs Piot de la Communauté de communes celui-ci étant conforme au compte de gestion.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **ANNULE** la délibération n°30/2021
- **ADOpte** le Compte Administratif 2020 du Budget Annexe ZA des Champs Piot.

DEPENSES : Section de fonctionnement : **68 443,00 €**
 Section d'investissement : **68 443,00 €**

RECETTES : Section de fonctionnement : **68 443,00 €**
 Section d'investissement : **2 260,00 €**

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 9 avril 2021
Le Président,



Envoyé en préfecture le 19/04/2021

Reçu en préfecture le 19/04/2021

Affiché le



ID : 070-247000722-20210408-072_2021-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 avril 2021 – 18h00

Envoyé en préfecture le 19/04/2021

Reçu en préfecture le 19/04/2021

Affiché le

ID : 070-247000722-20210408-73_2021-DE



L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 8 avril à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
2 avril 2021

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence et en visioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 2 avril 2021

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNON) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires, André LOUIS (ETOBON) membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Nbre de membres présents

40

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Nbre de suffrages exprimés

45

Excusés :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Sylvie CANTI à Jean-Luc PARIS / Ismaël MOUMAN à Martine PEQUIGNOT / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

Assistaient à la séance :

Mmes MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS – Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°073/2021

Objet : Affectation des résultats du Budget annexe ZA des Champs Piot

Le Président Fernand BURKHALTER explique que l'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du Compte administratif.

	Résultat reporté	Résultat de l'exercice	Résultat cumulé
Fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Investissement	- 2 260,00 €	- 66 183 ,00 €	- 68 443,00 €

Pour l'affectation des résultats aucun reste à réaliser n'est à prendre en compte.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **ANNULE** la délibération n°31/2021
- **DECIDE** d'affecter les résultats comme suit :

AFFECTATION DE RESULTATS - BUDGET ZA DES CHAMPS PIOT	
Résultat de fonctionnement à affecter en 2021	0,00 €
Solde d'Investissement (Déficit)	- 68 443,00 €
Solde des restes à réaliser d'investissement (Recettes – dépenses)	0,00 €
Déficit de financement en investissement (Déficit d'investissement + Restes à réaliser)	- 68 443,00 €

AFFECTATIONS définitives et augmentations de crédits	
1 Affectation au R/1068	0,00 €
2. Report en fonctionnement au R/002	0,00 €
3. Report en investissement au D/001	- 68 443,00 €

Envoyé en préfecture le 19/04/2021

Reçu en préfecture le 19/04/2021

Affiché le

ID : 070-247000722-20210408-73_2021-DE



Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 9 avril 2021
Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 avril 2021 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 8 avril à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
2 avril 2021

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence et en visioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 2 avril 2021

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires, André LOUIS (ETOBON) membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Sylvie CANTI à Jean-Luc PARIS / Ismaël MOUMAN à Martine PEQUIGNOT / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

Assistaient à la séance :

Mmes MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS – Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°074/2021

Objet : Adoption du Budget Principal 2021

Le Président Fernand BURKHALTER expose que le Budget Primitif 2021 du Budget Principal est conforme aux orientations budgétaires adoptées lors de la séance du Conseil communautaire du 25 février 2021.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (6 abstentions) **ADOpte** le Budget Primitif 2021 du Budget Principal, qui s'équilibre comme suit :

DEPENSES :	Section de fonctionnement :	9 687 202,83 €
	Section d'investissement :	9 687 202,83 €
RECETTES :	Section de fonctionnement :	4 024 983,03 €
	Section d'investissement :	4 024 983,03 €

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 9 avril 2021

Le Président,



Envoyé en préfecture le 19/04/2021

Reçu en préfecture le 19/04/2021

Affiché le



ID : 070-247000722-20210408-74_2021-DE

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE
BUDGET PRIMITIF 2021
BUDGET PRINCIPAL

(En application de l'article 107 de la loi NOTRe du 07 août 2015)

I. Eléments de contexte

- Au 1er janvier 2021, la CCPH compte 23 communes pour une population de 21 585 habitants.
- La CCPH connaît un contexte économique très favorable si on mesure l'évolution positive du nombre d'emplois sur la dernière décennie et l'excellente commercialisation de nos zones d'activités. La crise sanitaire qui perdure impacte fortement l'activité économique de notre tissu industriel, artisanal et nos commerces mais 2020 reste une année de forte sollicitation en termes de contacts économiques avec une expression de besoins fonciers supérieure à nos possibilités d'accueil. C'est pourquoi, pour atteindre l'objectif de 7000 emplois sur les 10-15 ans à venir, ce qui nous situerait dans la moyenne départementale, notre collectivité doit s'attacher à redynamiser la création d'emplois en accompagnant au mieux ses entreprises et en les soutenant dans leur besoin de développement. Tous les leviers en faveur de l'accueil d'entreprises et le développement de celles déjà présentes seront activés.
- Du point de vue social, le pays d'Héricourt a maintenu son haut niveau de service à la population, notamment en matière de politique petite enfance et jeunesse. Nos derniers équipements construits, le bassin de natation, la voie du tram et le gymnase du champ de foire, sont plébiscités par nos habitants.
- Le contexte budgétaire :

Ce nouvel exercice budgétaire s'inscrit dans un contexte perturbé d'une part par l'effet du prolongement de la crise sanitaire et économique COVID 19 et d'autre part par le bouleversement de la réforme fiscale qui prend plein effet à présent.

Le PACT 2 adopté en ce début d'année, premier contrat signé par le Département avec une intercommunalité, et le contrat métropolitain ajusté très récemment de concert avec la région, seront les fils conducteurs de l'action qui sera conduite sur ce mandat et nous mettrons en chantier de grosses opérations dès ce budget. Candidat au dispositif **Contrat de Relance et de Transition Energétique**, nous espérons être retenus pour inscrire nos actions dans une nouvelle contractualisation financière avec l'Etat dans la poursuite des contrats de ruralité.

La situation financière de notre EPCI qui était excellente début 2020 est plus contrastée à présent et une véritable stratégie fiscale et financière a été mise en œuvre dès le début de l'année. Cette situation a été formalisée dans une délibération adoptée en ce début de mandature.



Nous devons retenir 2 paramètres importants pour la construction budgétaire 2021 :

- Le résultat déficitaire 2020 qui est conjoncturel (- 117K€) mais nous conservons encore un excédent de fonctionnement reporté de 1 150K€ que nous prélèverons de manière très importante cette année et que nous n'aurons donc plus à cette hauteur dès 2022.
- Plus impactante et problématique encore, la perte de recettes fiscales suite au reversement rétroactif de la TH soit environ – 300K€/an soit le montant des nouvelles dépenses liées aux derniers équipements construits (bassin et gymnase).

Cette situation nous oblige à prendre rapidement des mesures correctives que nous pourrions néanmoins lisser en raison d'une baisse importante de notre cotisation à Haute Saône Numérique dès cette année (- 150 k€).

C'est pourquoi, conformément au DOB, des premières mesures fiscales sont proposées de manière très modérée le temps de bâtir une nouvelle stratégie financière et fiscale pour le mandat.

Ce budget 2021 va donc préparer les prochaines années en lançant de nombreuses études dans presque tous les domaines d'intervention de la CCPH avec 2 objectifs clairement affirmés et qui guideront tout le mandat : **Gagner fortement des emplois d'une part et maintenir notre population d'autre part.**

Ces 2 objectifs, totalement imbriqués sont essentiels si l'on veut conserver et développer notre haut niveau de services (publics et privés), nos écoles, nos commerces, nos mobilités, nos industries, nos PME et TPE et notre formidable tissu associatif qui maille et anime notre quotidien.

La réforme fiscale qui a été adoptée donne désormais un poids essentiel aux recettes économiques dans la construction du budget des intercommunalités. En 2020, l'impôt économique représentait 45% de nos recettes fiscales contre 55% pour les impôts ménage.

En 2021, avec le remplacement de la TH par la compensation TVA sur laquelle nous n'avons donc aucune prise, la fiscalité économique représente 80% de nos ressources fiscales et 20% proviennent du Foncier Bâti et non bâti.

Ce sont aussi nos entreprises qui contribuent le plus fortement au versement Mobilité et donc à notre offre de transport existante et à développer.

Nous devons impérativement protéger nos entreprises, accompagner leurs besoins de développement et favoriser par tous moyens le développement exogène.

II. Les projets 2021

Envoyé en préfecture le 19/04/2021

Reçu en préfecture le 19/04/2021

Affiché le



ID : 070-247000722-20210408-74_2021-DE

LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT S'ÉLÈVE AU BUDGET PRINCIPAL A 4 M€ MAIS GLOBALEMENT TOUS BUDGETS CONFONDUS NOUS POUVONS SYNTHETISER LES POINTS FORTS DE LA MANIÈRE SUIVANTE :

1 235 000 € seront consacrés au Développement économique

- 700 K€ pour l'aménagement de nouveaux terrains et travaux aux Guinnottes 3, à Luze et à Saulnot
- 265K€ d'aides au titre du Plan de relance en faveur des commerces et Très Petites Entreprises : Dispositifs FRT et Fisac
- 210K€ d'aides à l'immobilier d'entreprises
- 30K€ au titre de l'animation commerciale
- 30K€ d'études d'opportunité pour la requalification des tuileries

1 663 000 € seront dédiés aux équipements et à l'aménagement du territoire

- 1 025K€ pour achever le pôle périscolaire de PLOYE
- 280 K€ pour les fonds de concours aux communes
- 168 K€ pour le plan Vélo du parc urbain (réalisé en début d'année 2021)
- 150 K€ d'aides à l'Habitat
- 40 K€ pour le Très Haut Débit

309 000 € sont affectés à des études consacrées à des nouveaux équipements ou de nouvelles politiques territoriales

- 70 K€ pour les 3 projets préfigurant le pôle culturel d'Echenans : Cinéma, centre de formation, complexe de musique
- 55K€ pour préparer les transferts eau assainissement (compétences obligatoires à 2026)
- 55K€ pour le Plan Climat
- 50K€ pour la GEMAPI
- 30K€ pour le nouveau siège de la CCPH
- 29K€ pour la poursuite du plan vélo
- 20K€ pour une OPAH RU à Héricourt (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Rénovation Urbaine)

175 000 € seront mobilisés pour l'entretien de notre patrimoine dont 11 000€ d'études de maîtrise d'œuvre pour la rénovation thermique de Cadet ROUSSELLE (environ 500 000 € de travaux à prévoir sous réserve d'obtenir 80 % de subventions) pour s'inscrire en faveur de la transition énergétique du plan de relance.

Au total 459 000 € de crédits peuvent être valorisés au titre de la transition énergétique et écologique.

Notre action en faveur de la lutte contre la précarité énergétique (politique Habitat), la mise en œuvre du PCAET, le plan vélo, le budget GEMAPI, l'étude eau assainissement, la requalification de la friche des tuileries, le soutien au pôle énergie, les études pour la mise en œuvre de la loi Egalim et la rénovation thermique de nos bâtiments nous permettent de valoriser directement une inscription budgétaire de 459 000 € au titre du développement durable.

Peuvent également être valorisés en sus de cette enveloppe les travaux de mise en œuvre des panneaux photovoltaïques au pôle périscolaire de PLOYE, notre politique historique en faveur du tri sélectif des déchets et toute notre politique de MOBILITES qui sera renforcée cette année.

- **LES TRANSPORTS SCOLAIRES, UNE NOUVELLE COMPETENCE QUI HISSE ENCORE NOTRE NIVEAU DE SERVICE DE PROXIMITE ET MARQUE NOTRE AMBITION METROPOLITAINE :**

Septembre 2021, la Communauté de communes exercera pour la première fois la gestion des transports scolaires jusque-là assurés par la Région Bourgogne Franche Comté. Nous avons décidé de nous structurer avec un service dédié à la politique des Mobilités qui aura en charge globalement, tous budgets confondus, une enveloppe de plus d'1 Million d'euros (hors plan vélo) pour conduire nos politiques de déplacement grâce au Versement Mobilité pour 400 000 € et aux transferts financiers en provenance de la Région.

- **LE PLUI, DOCUMENT D'URBANSISME QUI ORGANISE NOTRE PROJET DE TERRITOIRE A 15 ANS**

Après le débat autour du PADD, les travaux de zonage sont d'ores et déjà engagés avec les communes selon un calendrier qui vise un objectif d'approbation du PLUi en Mai 2022.

105 000 € sont budgétés à ce titre.

- **UN NIVEAU DE SERVICE MAINTENU POUR GARANTIR UN HAUT NIVEAU DE QUALITE**

Pour tenir compte du cadre budgétaire restreint cette année, les budgets de fonctionnement des services ont été construits avec un objectif minimaliste donc sans développement de projets ou d'actions pour tenir compte de la nécessaire maîtrise de nos charges dans l'attente de redéfinir de nouvelles marges de manœuvre.

LES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT INSCRITES DANS CE BUDGET

On peut noter dans le tableau ci-dessous que nous comptons 14 opérations engageant des crédits soit en restes à réaliser soit en nouvelles dépenses.

Pour ces opérations, compte tenu du décalage des recettes d'investissement, nous sommes sur des montants quasi identiques entre les dépenses et les recettes à percevoir, respectivement 1 436K€ et 1 424K€.

Opérations	Dépenses		Recettes	
	RAR	Nouvelles dépenses	RAR	Nouvelles recettes
OP 16 - 2013 : Bassin d'apprentissage	64 784,33 €		291 122,52 €	
OP 22 - 2016 : Requalification Tuileries		30 000,00 €		
OP 23 - 2016 : 3ème Gymnase	5 316,44 €		120 682,70 €	
OP 24 - 2016 : Pôle périscolaire des Chenevières	959 700,34 €	65 500,00 €	105 030,54 €	455 071,00 €
OP 25 - 2017 : Parking Centre de Formation	90,00 €		12 775,00 €	
OP 26 - 2018 : Plan Vélo - Voie du Tram 1	3 840,00 €	13 500,00 €	49 916,39 €	
OP 27 - 2018 : Plan Vélo - Parc Urbain	168 361,94 €			120 000,00 €
OP 28 - 2018 : Plateforme de l'Odyssée du cirque	6 540,00 €	7 000,00 €	79 708,14 €	190 000,00 €
OP 29 - 2018 : Coulée verte	5 568,00 €			
OP 31 - 2019 : Multiplexe cinéma		40 000,00 €		
OP 32 - 2019 : Plan Vélo - Voie du tram 2	6 624,00 €			
OP 33- 2021 : Siège de la CCPH		30 000,00 €		
OP 34 - 2021 : Complexe musical		15 000,00 €		
OP 35 - 2021 Centre de formation Odyssée		15 000,00 €		
SOUS-TOTAL	1 220 825,05 €	216 000,00 €	659 235,29 €	765 071,00 €
TOTAL	1 436 825,05 €		1 424 306,29 €	

III. Les Ressources

RECETTES FISCALES ET DOTATIONS 2021

Envoyé en préfecture le 19/04/2021

Reçu en préfecture le 19/04/2021

Affiché le



ID : 070-247000722-20210408-74_2021-DE

	2017	2018	2019	2020	2021
CFE	1 024 375 €	1 062 125 €	1 104 713 €	1 146 761 €	1 150 000 €
CVAE	521 650 €	520 338 €	653 809 €	635 087 €	682 821 €
IFER	97 871 €	102 269 €	91 472 €	95 080 €	92 500 €
TASCOM	299 983 €	201 757 €	219 338 €	399 784 €	250 000 €
DUSTP	3 352 €	0 €	0 €	0 €	0 €
FDPTP	66 506 €	59 547 €	62 850 €	60 706 €	60 000 €
TH	1 831 494 €	1 931 285 €	2 212 277 €	2 256 655 €	0 €
GEMAPI	0 €	45 000 €	0 €	0 €	50 000 €
TVA	0 €	0 €	0 €	0 €	1 975 000 €
ALLOC COMP TH	146 021 €	150 944 €	158 494 €	164 664 €	164 000 €
FNB	9 788 €	9 772 €	9 988 €	10 011 €	10 050 €
TAXE ADD FNB	36 632 €	34 528 €	35 228 €	34 180 €	34 000 €
FB	392 651 €	405 930 €	418 480 €	427 777 €	430 000 €
FPIC (part CCPH)	213 882 €	210 460 €	271 111 €	285 536 €	285 536 €
Reversement de fiscalité Pacte Fiscal et Financier	- 583 357 €	-605 342 €	-588 853 €	-588 583 €	- 588 583 €
Reversement 4 communes	- 124 205 €	-124 205 €	-124 205 €	-124 205 €	- 124 205 €
Total 1	3 946 643 €	4 004 408 €	4 524 702 €	4 803 453 €	4 471 119 €
Dotation d'intercommunalité	526 797 €	531 152 €	583 055 €	622 103 €	622 000 €
Dotation compensation	292 137 €	286 087 €	279 469 €	274 359 €	270 000 €
Total 2	818 934 €	817 239 €	862 524 €	896 462 €	892 000 €
TOTAL (1+2)	4 765 577 €	4 821 647 €	5 387 226 €	5 699 915 €	5 363 119 €

- 336 796 €

IV. Vue d'ensemble par chapitre

Envoyé en préfecture le 19/04/2021

Reçu en préfecture le 19/04/2021

Affiché le



ID : 070-247000722-20210408-74_2021-DE

FONCTIONNEMENT

		2020		2021
SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES PAR CHAPITRE		Budgétisé	Réalisé	Primitif
011	Charges à caractère général	2 224 572,00 €	1 547 435,72 €	2 553 217,49 €
012	Charges de personnel	3 972 800,00 €	3 937 361,54 €	4 180 000,00 €
014	Atténuations de produits	749 280,00 €	749 279,59 €	551 774,00 €
022	Dépenses imprévues	84 930,00 €	0,00 €	120 899,64 €
023	Virement à la section investissement	1 247 903,36 €	0,00 €	422 235,38 €
042	Opérations d'ordre entre sections	450 461,00 €	378 289,53 €	455 331,06 €
65	Autres charges de gestion courante	1 358 785,00 €	1 214 016,06 €	1 363 719,00 €
66	Charges financières	10 832,00 €	10 825,30 €	9 566,26 €
67	Charges exceptionnelles	22 803,00 €	1 562,55 €	24 400,00 €
68	Provision pour risque locatif	200 000,00 €	200 000,00 €	6 060,00 €
Total DEPENSES		10 322 366,36 €	8 038 770,29 €	9 687 202,83 €
		2020		2021
SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES PAR CHAPITRE		Budgétisé	Réalisé	Primitif
002	Excédent antérieur reporté	2 019 617,36 €	2 019 617,36 €	1 158 699,39 €
013	Atténuation de charges	60 000,00 €	94 163,56 €	60 000,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	6 363,00 €	6 362,44 €	6 362,44 €
70	Produits de services	881 076,00 €	686 190,11 €	934 850,00 €
73	Impôts et taxes	5 068 771,00 €	5 308 186,25 €	4 967 917,00 €
74	Subventions d'exploitation	2 270 751,00 €	2 267 815,52 €	2 546 789,00 €
75	Autres produits	12 575,00 €	11 654,64 €	12 575,00 €
77	Produits exceptionnels	3 213,00 €	4 016,10 €	10,00 €
Total RECETTES		10 322 366,36 €	10 398 005,98 €	9 687 202,83 €

INVESTISSEMENT

Envoyé en préfecture le 19/04/2021

Reçu en préfecture le 19/04/2021

Affiché le



ID : 070-247000722-20210408-74_2021-DE

		2020		2021
SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES PAR CHAPITRE		Budgétisé	Réalisé	Primitif
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	36 579,86 €	36 579,86 €	493 828,24 €
020	Dépenses imprévues d'investissement	137 640,00 €	0,00 €	150 000,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	6 363,00 €	6 362,44€	6 362,44 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	203 400,00 €	203 397,00 €	0,00 €
13	Subvention d'investissement	66 240,00 €	66 240,00 €	0,00 €
16	Remboursements d'emprunts	115 448,00 €	115 446,28 €	93 255,77 €
20	Immobilisations incorporelles	124 678,00 €	1 786,63 €	161 075,76 €
204	Subventions d'équipement	595 797,00 €	151 962,60 €	820 287,91 €
21	Immobilisations corporelles	512 407,85 €	333 647,34 €	704 221,79 €
23	Immobilisations en cours	2 325 824,58 €	686 775,95 €	1 563 951,12 €
26	Participations et créances rattachées	23 352,00 €	23 352,00 €	12 000,00 €
27	Autres immobilisations financières	0,00 €	0,00 €	20 000,00 €
Total DEPENSES		4 147 730,29 €	1 625 550,10 €	4 024 983,03 €
		2020		2021
SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES PAR CHAPITRE		Budgétisé	Réalisé	Primitif
021	Virement de la section de fonctionnement	1 247 903,36 €	0,00 €	422 235,38 €
040	Opérations d'ordre entre sections	450 461,00 €	378 289,53 €	455 331,06 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	449 549,13 €	280 196,93 €	1 495 576,30 €
13	Subventions d'investissement	1 999 816,80 €	459 522,04 €	1 651 840,29 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €	1 953,36 €	0,00 €
27	Autres immobilisations financières	0,00 €	11 760,00 €	0,00 €
Total RECETTES		4 147 730,29 €	1 131 721,86 €	4 024 983,03 €

La stratégie financière proposée pour l'équilibre de ce budget et des budgets annexes repose sur l'instauration de la Taxe GEMAPI à hauteur de 50 000 € et le maintien de la fiscalité ménage (Foncier bâti et non bâti) et de la fiscalité des entreprises.

Grace aux excédents reportés, nous pouvons autofinancer notre programme d'investissement cette année mais ce ne sera plus possible les années qui viennent car nous n'aurons plus ces excédents.

Nous conservons également une provision non affectée de 255 000 € qui pourra être reprise dès 2022.

Si le prochain programme d'investissement verra l'activation du levier de l'emprunt, nous ne devons pas négliger d'apporter en amont de nouvelles recettes nécessaires à assumer les charges de gestion qui seront induites par ces nouveaux équipements.

C'est à travers la mise à jour de notre Pacte Fiscal et Financier que les arbitrages sur la stratégie financière et fiscale de la CCPH seront ainsi redéfinis.

V. Niveau d'endettement de la collectivité

La solvabilité financière de la CCPH :

Sur la période 2014-2019 notre épargne de gestion se situe à un bon niveau mais l'exercice 2020 connaît déjà la double peine des conséquences de la pandémie et de la perte de recettes TH.

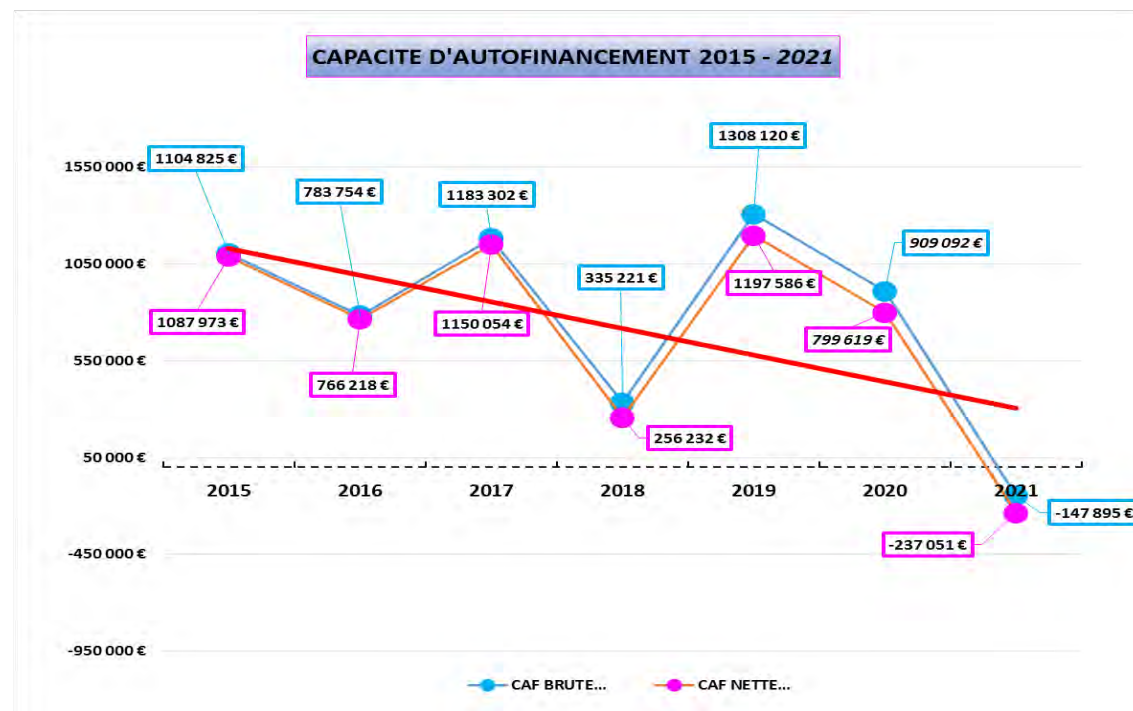
La perte des recettes TH évaluée à 300K€ fragilise d'autant notre capacité à investir. Les prévisions brutes de notre CAF (Capacité d'Autofinancement) pour 2021 démontrent que nous devons prendre des mesures correctives.

La CCPH dispose encore de grandes marges pour emprunter.

Le recours à l'emprunt pour financer les nouveaux équipements a été opéré en 2017 et 2018 pour 1 200 000 € ce qui a été permis en raison d'un endettement quasi nul de la CCPH.

Notre taux d'endettement sur le budget principal est de 11,3% alors qu'une collectivité est dite en bonne santé quand son taux d'endettement est inférieur à 90%. Nous avons donc encore de grandes marges pour l'avenir. A titre de comparaison, notre EPCI a un ratio de 45 € / habitant pour le remboursement de sa dette contre 191 € pour la moyenne de notre strate.


Aucun emprunt n'est donc inscrit au budget 2021 mais les prochains équipements à venir appelleront vraisemblablement pour partie un recours à l'emprunt.



	Ratio 5	Ratio 11
Strate (CC à FPU)	191	56 %
CCPH	45	11,3 %

Ratio 5 = Dette/population : capital restant dû au 31 décembre de l'exercice. Endettement d'une collectivité par rapport à sa population et son ratio de capacité de désendettement (dette / épargne brute) et le taux d'endettement (ratio_11).

Ratio 11 = Dette / RRF = taux d'endettement : mesure la charge de la dette d'une collectivité relativement à sa richesse.

Envoyé en préfecture le 19/04/2021
 Reçu en préfecture le 19/04/2021
 Affiché le 
 ID : 070-247000722-20210408-74_2021-DE

EMPRUNTS CCPH TOUS BUDGETS CONFONDUS

Prêteurs	Taux	Budget	CRD* au 31/12/2020	Année d'extinction
CAF	0 %	Principal	4 099,35 €	2021
Crédit Agricole	1,14 %	Principal	705 000,00 €	2032
Banque Populaire	0,85 %	Principal	240 315,22 €	2028
Caisse d'Épargne	2,19 %	OM	95 830,65 €	2029
Banque Populaire	4,43 %	CAPC	70 785,97 €	2023
TOTAL			1 116 031,19 €	
Caisse d'Épargne	0,42 %	ZAC des Guinnottes	800 000,00 €	2021
TOTAL			1 916 031,19 €	

*Capital Restant Dû

Au budget principal, 2 emprunts se sont éteints en 2020 et un nouveau se termine en 2021. Le niveau d'endettement reste donc sur ce budget très limité puisque le CRD au 31/12/2020 est de 1 116 031,19 €. A noter également que l'emprunt à court terme de 800 000 € au budget ZAC des GUINNOTTES doit être remboursé en 2021 après commercialisation des terrains et perception des subventions attendues.

EMPRUNTS GARANTIS PAR LA CCPH

2 garanties d'emprunt se sont achevées en 2020 comme prévu et la CCPH garantit encore 3 emprunts dont l'un s'achève cette année.

Le total du Capital Restant Dû de ces emprunts est de 1 949 711,81 € au 31/12/2020 que la CCPH garantit à 50%. A ce jour les annuités sont couvertes par les loyers des locataires. En 2018, nous avons commencé à reconstituer, à hauteur de 100 000 €, la provision pour risques et charges financiers que nous avons reprise en 2017 pour financer le rattrapage du très haut débit (1M€). En 2020, une nouvelle provision de 200 000 € a été constituée afin de couvrir un an de loyer sur cette opération économique. La provision se fixe à présent à 303 004 €.

Bénéficiaires	Montant de l'emprunt garanti	Montant de l'engagement	CRD* au 31/12/2020	Terme de l'engagement
SEDIA	500 000 €	200 000 €	8 333,53 €	2021
ACTION 70	63 000 €	31 500 €	25 290,02 €	2026
SEDIA	2 200 000 €	1 100 000 €	1 916 088,26 €	2030
TOTAL	2 763 000 €	1 331 500 €	1 949 711,81 €	

*Capital Restant Dû

VI. Imposition 2021

- Foncier Bâti : 2,59 %
- Foncier Non Bâti : 2,86 %.
- Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 25,68 %
- Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM): 1,15 %
- Versement MOBILITE à 0,50 %
- Taxe GEMAPI pour un montant de 50 000 €

VII. Effectifs et charges de personnel

La masse salariale représente un chapitre désormais important du budget communautaire. **4 180 000 €** sont inscrits à ce chapitre. Comparativement au budget réalisé en 2020 (3 937 361,54 €), elle est en augmentation de 6 % sous l'effet de plusieurs facteurs :

A. Les dépenses supplémentaires

1. Créations de postes + 172 200 €
2. Coût du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) + 24 230 €
3. Marge pour les imprévus + 30 000 €
4. Prestation SIG + 7 500 €
5. Le versement transport en année pleine à 0,5% + 2 705 €

B. Des recettes et des économies

Toutefois une partie de la masse salariale supplémentaire pour l'exercice 2021 bénéficie de recettes pour 119 300 €

1. Refacturation de charges + 85 800 €
2. Remboursement connu des assurances + 20 000 €
3. Subvention pour le poste d'animateur de centre-ville +13 500 €

Dans le cadre de Petite ville de demain, un dispositif vient aider à 80% le salaire d'un animateur de centre-ville. Le reste à charge de la CCPH comme pour l'opération FISAC est réparti à parité avec la ville d'Héricourt. 13500 € d'aides sont attendues sur ce poste.

131 agents composent les effectifs de la CCPH au 1^{er} janvier 2020 pour 99,69 équivalents temps plein.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 avril 2021 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 8 avril à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
2 avril 2021

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence et en visioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 2 avril 2021

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNROY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**, André LOUIS (ETOBON) **membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Nbre de membres présents

40

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Nbre de suffrages exprimés

45

Excusés :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Sylvie CANTI à Jean-Luc PARIS / Ismaël MOUMAN à Martine PEQUIGNOT / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

Assistaient à la séance :

Mmes MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS – Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

N°075/2021

Objet : Attribution d'une subvention au Comité des Œuvres Sociales (COS).

Le Président expose que comme chaque année, il convient de prendre une délibération pour fixer le montant de la subvention à verser au Comité des Œuvres Sociales (COS) pour le personnel de la CCPH.

Le montant de la subvention est calculé sur la base de la masse salariale hors charges de l'année N-1 au taux de 0.48 %.

Le montant de la subvention 2021 serait donc de 28 461 €. Les crédits ont été prévus aux budgets.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité **DECIDE** de fixer le montant de la subvention 2021 à verser au Comité des Œuvres Sociales à 28 461 € et de voter le taux de 0.48 %.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 9 avril 2021
Le Président,



Envoyé en préfecture le 19/04/2021

Reçu en préfecture le 19/04/2021

Affiché le



ID : 070-247000722-20210408-75_2021-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 avril 2021 – 18h00

Envoyé en préfecture le 19/04/2021

Reçu en préfecture le 19/04/2021

Affiché le



ID : 070-247000722-20210408-76_2021-DE

**Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
2 avril 2021**

**Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice**

48

Nbre de membres présents

40

Nbre de suffrages exprimés

45

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 8 avril à 18h00

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence et en visioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 2 avril 2021

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNON) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires, André LOUIS (ETOBON) membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Sylvie CANTI à Jean-Luc PARIS / Ismaël MOUMAN à Martine PEQUIGNOT / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

Assistaient à la séance :

Mmes MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PARIS – Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

N°076/2021

Objet : Pacte Fiscal et Financier – Répartition dérogatoire du FPIC.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés, **ACTE** de l'engagement de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt du reversement intégral sur l'exercice 2021, par le biais de la répartition dérogatoire du FPIC, de la fiscalité prélevée en 2015 aux communes membres, tel que prévu au Pacte Fiscal et Financier.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 9 avril 2021
Le Président,

Envoyé en préfecture le 19/04/2021

Reçu en préfecture le 19/04/2021

Affiché le



ID : 070-247000722-20210408-76_2021-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 avril 2021 – 18h00

Envoyé en préfecture le 19/04/2021

Reçu en préfecture le 19/04/2021

Affiché le

ID : 070-247000722-20210408-77_2021-DE



L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 8 avril à 18h00

**Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
2 avril 2021**

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence et en visioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 2 avril 2021

**Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice**

48

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNROY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GRÉZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires, André LOUIS (ETOBON) membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Nbre de membres présents

40

Nbre de suffrages exprimés

45

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Sylvie CANTI à Jean-Luc PARIS / Ismaël MOUMAN à Martine PEQUIGNOT / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

Assistaient à la séance :

Mmes MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PARIS – Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°077/2021

Objet : Pacte Fiscal et Financier – Fonds de concours ville d'Héricourt

Le Président expose que dans le cadre de la seconde étape du Pacte Fiscal, un fonds de concours en fonctionnement de 376 000 € est attribué à la Ville d'Héricourt depuis 2012.

Ce fonds est destiné à soutenir le fonctionnement des écoles primaires de la ville d'Héricourt.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés, **AUTORISE** le versement mensuel de ce fonds de concours « aide au fonctionnement des écoles », pour un montant total de 376 000 €.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 9 avril 2021

Le Président,

Envoyé en préfecture le 19/04/2021

Reçu en préfecture le 19/04/2021

Affiché le



ID : 070-247000722-20210408-77_2021-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 avril 2021 – 18h00

Envoyé en préfecture le 19/04/2021

Reçu en préfecture le 19/04/2021

Affiché le



ID : 070-247000722-20210408-78_2021-DE

**Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
2 avril 2021**

**Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice**

48

Nbre de membres présents

40

Nbre de suffrages exprimés

45

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 8 avril à 18h00

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence et en visioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 2 avril 2021

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNROY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires, André LOUIS (ETOBON) membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Sylvie CANTI à Jean-Luc PARIS / Ismaël MOUMAN à Martine PEQUIGNOT / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

Assistaient à la séance :

Mmes MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS – Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°078/2021

Objet : Budget Principal – Provisions

Le Président expose que chaque année le conseil communautaire doit décider par délibération, du maintien, de la revalorisation ou de la reprise des provisions existantes sur les différents budgets.

Le Budget Principal compte 2 provisions :

- 303 004, 94 € destinés à couvrir le risque financier lié à la garantie d'emprunt Sédia
- 255 105,58 € destinés à couvrir les charges de fonctionnement des nouveaux équipements

Cette année, afin de répondre à l'obligation de constituer une provision pour créances douteuses par souci de sincérité budgétaire et à partir du moment où le recouvrement est compromis malgré les interventions du comptable, une provision de 6 060 € doit être réalisée selon l'état des restes à recouvrer et le calcul transmis par le trésorier.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **CONFIRME :**

- le maintien de la provision pour risques et charges financiers liés à la garantie d'emprunt Sédia d'un montant de 303 004,94 €.
- le maintien de la provision pour risques et charges de fonctionnement d'un montant de 255 105,58 €.
- la création d'une provision pour créances douteuses à hauteur de 6 060 €

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 9 avril 2021

Le Président,

Envoyé en préfecture le 19/04/2021

Reçu en préfecture le 19/04/2021

Affiché le



ID : 070-247000722-20210408-78_2021-DE

Envoyé en préfecture le 19/04/2021

Reçu en préfecture le 19/04/2021

Affiché le

ID : 070-247000722-20210408-79_2021-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 avril 2021 – 18h00

**Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
2 avril 2021**

**Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice**

48

Nbre de membres présents

40

Nbre de suffrages exprimés

45

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 8 avril à 18h00

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence et en visioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 2 avril 2021

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNROY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires, André LOUIS (ETOBON) membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Sylvie CANTI à Jean-Luc PARIS / Ismaël MOUMAN à Martine PEQUIGNOT / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

Assistaient à la séance :

Mmes MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS – Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT



N°079/2021

Objet : Modulation de la TASCOM

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés, **DECIDE** de ne pas moduler la TASCOM et de reconduire le coefficient 1.15.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 9 avril 2021

Le Président,

Envoyé en préfecture le 19/04/2021

Reçu en préfecture le 19/04/2021

Affiché le



ID : 070-247000722-20210408-79_2021-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 avril 2021 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 8 avril à 18h00

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence et en visioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 2 avril 2021

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
2 avril 2021

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

40

Nbre de suffrages exprimés

45

Étaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires, André LOUIS (ETOBON) membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Sylvie CANTI à Jean-Luc PARIS / Ismaël MOUMAN à Martine PEQUIGNOT / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

Assistaient à la séance :

Mmes MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS – Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°080/2021

Objet : Vote des taux ménages 2021

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés, **DECIDE** de voter les taux ménages sans augmentation soit :

- Taux de Foncier Bâti : 2,59 %
- Taux de Foncier Non Bâti : 2,86 %

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 9 avril 2021
Le Président,



Envoyé en préfecture le 19/04/2021

Reçu en préfecture le 19/04/2021

Affiché le



ID : 070-247000722-20210408-80_2021-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 avril 2021 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 8 avril à 18h00

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence et en visioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 2 avril 2021

**Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
2 avril 2021**

**Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice**

48

Nbre de membres présents

40

Nbre de suffrages exprimés

45

Étaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires, André LOUIS (ETOBON) membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Sylvie CANTI à Jean-Luc PARIS / Ismaël MOUMAN à Martine PEQUIGNOT / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

Assistaient à la séance :

Mmes MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS – Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°081/2021

Objet : Vote du Taux de CFE (Cotisation Foncière des Entreprises)

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés, **DECIDE** de voter un taux de CFE sans augmentation soit 25,68%.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 9 avril 2021
Le Président,



Envoyé en préfecture le 19/04/2021

Reçu en préfecture le 19/04/2021

Affiché le



ID : 070-247000722-20210408-81_2021-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 avril 2021 – 18h00

Envoyé en préfecture le 19/04/2021

Reçu en préfecture le 19/04/2021

Affiché le

ID : 070-247000722-20210408-82_2021-DE



**Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
2 avril 2021**

**Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice**

48

Nbre de membres présents

40

Nbre de suffrages exprimés

45

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 8 avril à 18h00

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence et en visioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 2 avril 2021

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires, André LOUIS (ETOBON) membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Sylvie CANTI à Jean-Luc PARIS / Ismaël MOUMAN à Martine PEQUIGNOT / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

Assistaient à la séance :

Mmes MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS – Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT



N°082/2021

Objet : Vote du taux de versement mobilité

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés, **DECIDE** de reconduire le taux de versement mobilité de 0,50 %.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 9 avril 2021
Le Président,

Envoyé en préfecture le 19/04/2021

Reçu en préfecture le 19/04/2021

Affiché le



ID : 070-247000722-20210408-82_2021-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 avril 2021 – 18h00

Envoyé en préfecture le 19/04/2021

Reçu en préfecture le 19/04/2021

Affiché le



ID : 070-247000722-20210408-83_2021-DE

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 8 avril à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
2 avril 2021

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence et en visioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 2 avril 2021

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNROY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**, André LOUIS (ETOBON) **membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Nbre de membres présents

40

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Nbre de suffrages exprimés

45

Excusés :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Sylvie CANTI à Jean-Luc PARIS / Ismaël MOUMAN à Martine PEQUIGNOT / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

Assistaient à la séance :

Mmes MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PARIS – Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°083/2021

Objet : Vote de la taxe GEMAPI – Fixation du montant attendu pour 2021

Le Président expose que par délibération N°4 du 07 février 2018, le conseil communautaire a décidé de l'instauration de la taxe GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).

Pour des raisons d'optimisation des dotations, cette taxe n'a pas été reconduite en 2019 et 2020, mais son montant réintroduit dans la fiscalité ménage par augmentation du taux de taxe d'habitation (TH). Or, suite à la suppression de la TH, le calcul de la fraction de TVA venant se substituer au produit de TH est réalisé avec le taux 2017 et les bases définitives 2020, soit une baisse conséquente de nos recettes fiscales.

Ainsi, pour des raisons d'équilibre budgétaire et afin de faire face aux dépenses liées à l'exercice de cette compétence, il est nécessaire d'instaurer cette année, la taxe GEMAPI, pour un montant de 50 000 €.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés, **DECIDE** de voter la taxe GEMAPI pour un montant attendu de 50 000 €.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 9 avril 2021
Le Président,

Envoyé en préfecture le 19/04/2021

Reçu en préfecture le 19/04/2021

Affiché le



ID : 070-247000722-20210408-83_2021-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 avril 2021 – 18h00

Envoyé en préfecture le 19/04/2021

Reçu en préfecture le 19/04/2021

Affiché le

ID : 070-247000722-20210408-84_2021-DE



L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 8 avril à 18h00

**Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
2 avril 2021**

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence et en visioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 2 avril 2021

**Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice**

48

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNON) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires, André LOUIS (ETOBON) membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Nbre de membres présents

40

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Nbre de suffrages exprimés

45

Excusés :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Sylvie CANTI à Jean-Luc PARIS / Ismaël MOUMAN à Martine PEQUIGNOT / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

Assistaient à la séance :

Mmes MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PARIS – Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT



N°084/2021

Objet : Ressources humaines – Création et transformations de poste

1. Création de poste

Dans le cadre d'une réorganisation avec la création d'un service technique, il a été décidé de créer un poste d'adjoint technique à temps complet à compter du 1er juin 2021.

Il convient de créer un emploi non permanent de chargé de mission d'animation commerciale petite-ville de demain, relevant de la catégorie C, à temps complet. Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 3 ans. Cet emploi non permanent est créé pour mener à bien le projet de dynamique de centre-ville, dans le cadre du dispositif « petite ville de demain ». Le contrat prendra fin avec la réalisation du projet pour lequel il a été conclu ou si le projet ne peut pas se réaliser. La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement soit adjoint administratif.

2. Transformation de poste

Suite au départ en retraite d'un agent occupant un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet et dans le même temps le départ d'un agent du service de la cuisine centrale sur un poste aménagé (suite à reclassement), il convient de supprimer un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet et de créer un poste d'adjoint technique à temps non complet soit 25 heures par semaine.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **DECIDE** de :

-créer un poste d'adjoint technique à temps complet à compter du 1er juin 2021

-créer un poste de chargé de mission d'animation commerciale petite ville de demain sous contrat à durée déterminée pour 3 ans à temps complet, relevant de la catégorie C, à compter du 1er juin 2021

-créer un poste d'adjoint technique à temps non complet soit 25 heures par semaine à compter du 15 avril 2021

-supprimer un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet à compter du 15 avril 2021

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 9 avril 2021
Le Président,

Envoyé en préfecture le 19/04/2021

Reçu en préfecture le 19/04/2021

Affiché le

ID : 070-247000722-20210408-84_2021-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 avril 2021 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 8 avril à 18h00

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence et en visioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 2 avril 2021

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
2 avril 2021

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

40

Nbre de suffrages exprimés

45

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNON) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires, André LOUIS (ETOBON) membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOSINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Sylvie CANTI à Jean-Luc PARIS / Ismaël MOUMAN à Martine PEQUIGNOT / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

Assistaient à la séance :

Mmes MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PARIS – Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°085/2021

Objet : Ressources humaines – Transfert du Compte Epargne Temps pour un agent recruté par voie de mutation

Le Président expose qu'un nouvel agent doit prochainement rejoindre l'équipe de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt par mutation et qu'il bénéficie d'un CET de 30 jours.

Le décret n° 2004-878 du 26 août 2004 relatif au compte épargne temps dans la fonction publique territoriale prévoit en son article 11 la possibilité d'établir entre la collectivité d'accueil et la collectivité d'origine une convention précisant les modalités financières du transfert des droits à congés accumulés par l'agent.

Compte tenu que 30 jours acquis au titre du CET de l'agent muté seront pris en charge par la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, il est convenu qu'à titre de dédommagement, une compensation financière s'élevant à 2 700 € brut sera versée par la Communauté de Communes des Vosges du Sud.

Cette indemnisation est basée sur le nombre de jour déclaré par la Communauté de Communes des Vosges du Sud et par un forfait journalier réglementaire lié à la catégorie hiérarchique à laquelle appartient l'agent muté.

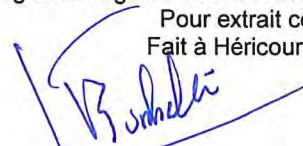
Le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés, **DECIDE** d'autoriser le Président à signer la convention avec la Communauté de Communes des Vosges du Sud.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 9 avril 2021

Le Président,



Envoyé en préfecture le 19/04/2021

Reçu en préfecture le 19/04/2021

Affiché le



ID : 070-247000722-20210408-85_2021-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 avril 2021 – 18h00

Envoyé en préfecture le 19/04/2021

Reçu en préfecture le 19/04/2021

Affiché le



ID : 070-247000722-20210408-86_2021-DE

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 8 avril à 18h00

**Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
2 avril 2021**

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence et en visioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 2 avril 2021

**Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice**

48

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires, André LOUIS (ETOBON) membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Nbre de membres présents

40

Nbre de suffrages exprimés

45

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Sylvie CANTI à Jean-Luc PARIS / Ismaël MOUMAN à Martine PEQUIGNOT / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

Assistaient à la séance :

Mmes MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PARIS – Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°86/2021

Objet : Adoption du Budget Annexe Ordures ménagères 2021

Le Président Fernand BURKHALTER expose que le Budget Primitif 2021 du Budget Annexe Ordures ménagères est conforme aux orientations budgétaires adoptées lors de la séance du Conseil communautaire du 25 février 2021.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention) **ADOpte** le Budget Primitif 2021 du Budget Annexe Ordures ménagères, qui s'équilibre comme suit :

DEPENSES :	Section de fonctionnement :	1 959 660.37 €
	Section d'investissement :	528 054.54 €
RECETTES :	Section de fonctionnement :	1 959 660.37 €
	Section d'investissement :	528 054.54 €

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 9 avril 2021
Le Président,

Envoyé en préfecture le 19/04/2021

Reçu en préfecture le 19/04/2021

Affiché le



ID : 070-247000722-20210408-86_2021-DE

Envoyé en préfecture le 19/04/2021

Reçu en préfecture le 19/04/2021

Affiché le

ID : 070-247000722-20210408-86_2021-DE



BUDGET ANNEXE

ORDURES MENAGÈRES

NOTE DE PRESENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE

(En application de l'article 107 de la loi NOTRe du 07 août 2015)

Description

Le Budget 2021 est construit sur la base d'une redevance ré-évaluée de 5.5% sur la part fixe afin de prendre en compte une partie des augmentations des tarifs décidés et appliqués par le Sytevom.

Les nouveaux tarifs ont été adoptés par le conseil communautaire lors de sa séance du 15 Décembre 2020.

L'évolution tarifaire à la hausse, a été arbitrée de manière à ne pas faire porter l'ensemble de l'augmentation décidée par le syndicat de traitement sur l'usager. En effet, un peu plus de la moitié de la provision pour risques constituée sur ce service au fil des années, sera réintégrée pour permettre l'équilibre du budget et donc limiter la hausse tarifaire en cette période de crise sanitaire et de fragilité des ménages et des entreprises.

Pour mémoire, de 2008 à 2017, les tarifs ont été stables puis en 2017 ils ont baissé et ont été maintenus jusqu'en 2020. Avec cette hausse de 5,5% de la part fixe en 2021, nous retrouvons en fait des tarifs quasi identiques à ceux de 2008 grâce à une excellente gestion budgétaire sur cette période de 13 ans qui voit des tarifs contenus malgré d'une part les hausses des coûts répercutés comme la TGAP et d'autre part les aléas du service.

Le Budget 2021 a été élaboré sur la base d'un tonnage OM traité de 3060 tonnes (proche des résultats des quatre dernières années).

Il prend donc en compte d'une part la hausse du coût du traitement du SYTEVOM soit 125 € HT /tonnes traitées (contre 120 € en 2020) et d'autre part la hausse de la cotisation habitant fixée à 29 € HT (contre 20 € en 2020).

Le budget 2021 intègre également une réflexion approfondie sur la gestion des biodéchets et leur prise en compte dans les différents flux de collecte.

Une étude est prévue à cet effet, elle s'inscrit dans le cadre de l'appel à projet lancé par l'ADEME et aura pour objectif de préparer la collectivité à répondre aux obligations réglementaires issues de la loi AGEC lesquelles s'imposeront au plus tard en 2024.

Côté masse salariale, nous intégrons dans ce budget le recrutement d'un ambassadeur de tri déjà prévu en 2020 mais reporté en raison du contexte sanitaire.

En ce qui concerne les investissements, nos bonnes marges de manœuvre permettent d'inscrire des dépenses qui seront réalisées sur plusieurs exercices budgétaires.

Section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de **1 959 660,37 €**. Elle est en augmentation de **305 660,37 €** par rapport au budgétisé 2020. Cette augmentation des charges de fonctionnement s'explique principalement par l'augmentation des tarifs du SYTEVOM.

La cotisation habitant a été augmentée de **9 € HT** par le Sytevom soit une dépense en sus de plus de 213 000 € TTC. Par ailleurs le coût de la tonne traitée augmente quant à lui de **5 € HT** ce qui génère une dépense supplémentaire de **16 830€**. Cela représente plus de **230 000 €** de hausse par le SYTEVOM.

Des recrutements en cours d'année sont envisagés sur le service : +16 500€.

De nouveaux crédits sont également inscrits en communication afin de répondre aux évolutions réglementaires (loi AGEC). Cette communication sera axée sur la prévention des erreurs de tri mais aussi sur la prévention des déchets (cela vise à éviter que le déchet ne soit produit).

Pour répondre à ces nouvelles dépenses le conseil communautaire a acté de l'augmentation de **5,5 % les tarifs des forfaits fixes** et réviser les tarifs des levées supplémentaires afin de compenser en partie la hausse des tarifs de notre syndicat de traitement.

Afin de ne pas impacter intégralement cette hausse des tarifs du SYTEVOM sur les usagers du service, **une reprise sur provision de 287 096.52 €** est inscrite cette année, elle compense également 30 096.52 € au titre des créances douteuses. Elle viendra en déduction de la provision pour risques constituées les années précédentes de **447 799,47 €**.

ÉVOLUTION DES TARIFS DU SYTEVOM

	2008	2009 2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Coût du traitement à la tonne	89 € HT	94 € HT	100 € HT	105 € HT	110 € HT	112 € HT	112 € HT	113.50€ HT	115 € HT	117 € HT	120 € HT	120 € HT	125 € HT
Cotisation habitant	18,00 € HT	18,70 € HT	19,70 € HT	20,00 € HT	20,50 € HT	20,50 € HT	20.25 € HT	20.00 € HT	19.90 € HT	19.65 € HT	19.65 € HT	20.00 € HT	29.00 € HT

ÉVOLUTION DES TONNAGES COLLECTÉS

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
OM	4162,72	3793,33	3236,9	3068,12	3051,08	3059,98	3069,54	3059,03
TRI sélectif		986,65	1144,9	1200,42	1384,55	1444,21	1404,60	1376,93

Nous remarquons une baisse des tonnages de tri sélectif depuis 2 ans maintenant. Cette seconde baisse consécutive aura une incidence sur les reversements de Collecte Sélective par le SYTEVOM. Une baisse des soutiens est prévisible. Afin d'atténuer cette baisse, les services communautaires procèdent désormais à une revalorisation des volumes de bacs, à la demande des usagers, lorsque le volume du bac CS de la grille de dotation ne répond plus au besoin. En parallèle de cette démarche, une réflexion est engagée pour mettre en place des containers bi-flux dans les bâtiments recevant du public de la communauté de communes (équipements sportifs, pôles périscolaires, ...) mais également sur des emplacements urbains. Cela permettra d'encourager la démarche du tri sélectif hors foyers.

DEPENSES		2020		2021
CHAPITRE	Budgétisé	CA	Budgétisé	
11	Charges à caractère général	176 038,39 €	145 619,19 €	198 071,51 €
12	Charges de personnel	376 500,00 €	344 198,36 €	393 000,00 €
22	Dépenses imprévues	10 500,00 €	- €	12 240,00 €
23	Virement à la section investissement	0,00 €	- €	- €
65	Autres charges de gestion courante	918 500,00 €	893 379,30 €	1 149 500,00 €
66	Charges financières	2 385,58 €	2 385,58 €	1 997,75 €
67	Charges exceptionnelles	5 000,00 €	2 599,45 €	3 500,00 €
68	Dotations aux provisions	0,00 €	0,00 €	30 096,52 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	165 076,03 €	165 076,03 €	171 254,59 €
Total DEPENSES		1 654 000,00 €	1 553 257,91 €	1 959 660,37 €

RECETTES		2020		2021
CHAPITRE	Budgétisé	CA	Budgétisé	
002	Excédent antérieur reporté	190 499,39 €	- €	119 823,85 €
13	Atténuation de charges	12 000,61 €	9 927,41 €	- €
42	Opérations d'ordre entre sections	1 063,23 €	1 063,23 €	1 240,00 €
70	Produits des services	1 390 436,77 €	1 383 751,45 €	1 477 500,00 €
74	Subventions d'exploitation	60 000,00 €	83 551,45 €	74 000,00 €
75	Produits divers de gestion courante	- €	- 703,00 €	- €
77	Produits exceptionnels	- €	3 585,83 €	- €
78	Reprise sur provisions	- €	- €	287 096,52 €
Total RECETTES		1 654 000,00 €	1 482 582,37 €	1 959 660,37 €

Envoyé en préfecture le 19/04/2021

Reçu en préfecture le 19/04/2021

Affiché le



ID : 070-247000722-20210408-86_2021-DE

EN DEPENSES,

Le chapitre 11 charges à caractère général se fixe à 198 071,51 €. Il est en augmentation par rapport au réalisé de 2020. (+ 22 033,12 €). 45 000 € sont inscrits au titre des dépenses des carburants. Les crédits communication à hauteur de 10 000 € sont en hausse de 5 000 € par rapport à 2020 car nous souhaitons mettre en avant la communisation sur le traitement des biodéchets notamment sur le déploiement des composteurs collectifs en pied d'immeuble et sur le compostage individuel. Il est également prévu une communication sur le rappel des consignes de tri en lien avec les actions de notre futur ambassadeur du tri. Les dépenses d'entretien du matériel roulant (article 61551) ont été budgétisées à hauteur de 80 481,51 € afin de faire face aux dépenses constantes du parc de véhicules comme la mise en

conformité de la nouvelle benne à chargement latéral. L'article 604 achats d'études, prestations de services a été augmenté par rapport au budgétisé 2020 de plus de **20 000 €** afin de permettre la réalisation d'une étude pour la collecte à la source des biodéchets sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes et ce pour répondre à une obligation réglementaire de capter au moins 15 % de biodéchets des OMR (tous producteurs confondus) d'ici 2024 (loi AGECE du 10 février 2020). Il est ainsi budgétisé à hauteur de **26 000 €**.

Les autres charges à caractère général restent globalement contenues.

Les charges de personnel au **chapitre 12** sont en augmentation par rapport au réalisé 2020. Ce chapitre prévoit le recrutement d'un ambassadeur de tri et le remplacement d'un agent. Ce chapitre comprend également un transfert de charge du budget principal au budget annexe de 17 700 € contre 37 000 € **en 2020**. Cette diminution est liée à l'affectation d'un agent à temps complet du budget principal vers le budget des ordures ménagères.

12 240 € sont provisionnés au titre des dépenses imprévues de fonctionnement au **chapitre 22**.

Le **chapitre 042** s'élève à **171 254,59 €** au titre des amortissements.

Au chapitre 65 autres charges de gestion courante, **1 149 500,00 €** sont inscrits dont **1 110 000 €** au titre de la cotisation SYTEVOM et du traitement des déchets ménagers collectés soit 231 000 € supplémentaires par rapport au budgétisé 2020.

Le montant des intérêts de l'emprunt a été enregistré au **chapitre 66** pour la somme de **1997,75 €**. Nous pouvons observer un faible endettement du service.

Les charges exceptionnelles enregistrées au **chapitre 67** à hauteur de **3 500 €** correspondent aux titres annulés sur les exercices antérieurs.

Le chapitre 68 représente les dotations aux provisions. Il est budgétisé à hauteur de **30 096,52 €** au titre des créances douteuses 2021. Cette décision vise à présenter une situation plus fidèle du patrimoine et elle s'inscrit dans le cadre de la future application de la nouvelle nomenclature « M57 ». Le calcul de cette provision est réalisé par le Trésor public qui le communique à la Communauté de communes. Il s'agit d'une écriture obligatoire à renouveler chaque année après calcul des services du trésor.

Envoyé en préfecture le 19/04/2021

Reçu en préfecture le 19/04/2021

Affiché le



ID : 070-247000722-20210408-86_2021-DE

EN RECETTES,

119 823.85 € d'excédent antérieurs sont reportés au chapitre 002.

Au chapitre 70 produits des services, la redevance est prévue pour 1 475 000 € soit 90 000 € de plus qu'au budgétisé 2020. Ce montant tient compte de l'augmentation de 5,5 % des forfaits fixes de la REOMI pour l'année 2021 dans son intégralité. La part variable étant quant à elle calculée à terme échu, seul 1 semestre sera perçu au titre de 2021. En effet la part variable facturée et encaissée en 2021 correspond au second semestre 2020 et au premier semestre 2021. Le second semestre 2021 ne sera facturé qu'en 2022. Il faudra donc attendre 2022 pour connaître les effets sur le geste de tri suite aux majorations et pénalités appliquées sur la part variable par application des derniers tarifs votés (tarifs 2021).

Les ventes de composteurs sont estimées à hauteur de 2 500 €.

Le chapitre 74 subventions d'exploitation prévu à hauteur de 74 000 € intègre deux composantes. La première concerne l'intéressement aux collectes sélectives reversé par le SYTEVOM. Une baisse significative des soutiens est encore attendue suite à la mise en place d'un nouveau barème (CAP barème F) et à la baisse des tonnages collectés de tri sélectifs. La seconde composante est constituée d'une subvention d'exploitation de l'ADEME dans le cadre de l'appel à projet pour la réalisation d'une étude sur la collecte des biodéchets, laquelle est estimée à 70 % du montant de l'étude.

Le chapitre 78 reprise sur provision se chiffre à 287 096.52 €, il permet de prendre en compte une partie de l'augmentation des tarifs du syndicat de traitement mais également la provision pour créances douteuses 2021.

À noter

Les recettes attendues au titre de la REOMI inscrites au titre de ce budget, ne prennent en compte, pour le particulier, que la part fixe (12 levées). En effet au vu du décalage dans la facturation d'un semestre de part variable, l'usager ne prendra conscience de l'impact des majorations sur les levées supplémentaires qu'en cours d'année. Aussi il est difficile d'estimer l'enveloppe que cela représente. Par ailleurs la part variable demeure incertaine et ne peut constituer un élément à prendre en compte afin de définir l'équilibre budgétaire tel que la réglementation en matière de budget annexe assujetti à la redevance l'impose.

Les recettes d'exploitations perçues au titre de l'intéressement aux collectes sélectives sont soumises aux aléas du marché des matières premières. Ces recettes sont calculées sur les tonnages collectés en n-1 et ne sont connues qu'en fin d'année n. Il n'est pas possible de les estimer de manière fiable, aussi ce chapitre est volontairement prudent afin de sécuriser le budget.

Nous souhaitons dès à présent agir pour une diminution de la part des biodéchets dans le flux d'OMR avec la mise en place de compostages partagés en pied d'immeuble, le maintien de la fourniture de composteur individuel pour les résidences pavillonnaires et une étude sur leur possible collecte à la source sur notre territoire à l'horizon 2024.

Section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à 528 054,54 € en affectant les excédents reportés pour 356 799,95 €.

DEPENSES		2020		2021
CHAPITRE	Budgétisé	CA	Budgétisé	
20	Dépenses imprévues d'investissement	20 000,00 €	- €	20 000,00 €
40	Opérations d'ordre entre sections	1 063,23 €	1 063,63 €	1 240,00 €
16	Remboursement d'emprunts	20 916,04 €	20 916,04 €	9 739,97 €
20	Immobilisations incorporelles	420,00 €	0,00 €	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	283 524,73 €	112 715,55 €	397 074,57 €
23	Immobilisations en cours	150 000,00 €	0,00 €	100 000,00 €
Total DEPENSES		475 924,00 €	134 694,82 €	528 054,54 €

RECETTES		2020		2021
CHAPITRE	Budgétisé	CA	Budgétisé	
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	310 234,74 €	- €	356 799,95 €
021	Virement de la section de fonctionnement	- €	- €	- €
040	Opérations d'ordre entre sections	165 076,03 €	165 076,03 €	171 254,59 €
10	Dotations fonds divers réserve	613,23 €	16 184,00 €	- €
21	Immobilisations corporelles	- €	- €	- €
13	Subvention d'investissement	- €	- €	- €
Total RECETTES		475 924,00 €	181 260,03 €	528 054,54 €

EN DEPENSES

20 000 € sont inscrits en dépenses imprévues au Chapitre 20.

9 739,97 € concernent le remboursement du capital de notre emprunt au Chapitre 16.

Des crédits ont été inscrits au Chapitre 21 en vue de l'acquisition de bacs de collecte afin de remplacer partiellement le parc de bacs et mettre à disposition des particuliers des volumes de bacs couvercle jaune

supplémentaires pour le tri sélectif. Ainsi nous espérons augmenter les tonnages collectés. Nous envisageons aussi l'acquisition de containers bi-flux pour encourager le geste du tri sélectif hors foyer. Des crédits sont également prévus afin d'acheter du matériel comme par exemple un broyeur qui pourra être mis à disposition des communes de notre territoire pour le broyage des déchets verts et ainsi limiter leurs apports en déchetterie ou encore pour encourager certaines pratiques comme le paillage. L'acquisition d'un véhicule de service pour le futur ambassadeur du tri est également envisagée. Le montant de ce chapitre est de **397 074,57 €**.

Le **Chapitre 23** est budgétisé à hauteur de **100 000 €** afin d'envisager notamment la réfection des voies d'accès au quai de transfert.

EN RECETTES

Outre les excédents reportés de **356 799,95 € au Chapitre 001**, les recettes d'investissement proviennent du **chapitre 10** où sont enregistrées les dotations du FCTVA lesquelles dépendront de la réalisation dépenses d'investissement. Le **chapitre 040** représente **171 254.59 €** au titre des amortissements.

À noter

Les procédures d'acquisition d'une benne à chargement arrière sont à engager au cours de l'année 2021. L'achat d'un broyeur pour limiter l'impact des déchets verts en déchetteries est également prévu ainsi que l'achat de containers de collecte en porte à porte et aussi des containers bi flux pour limiter la baisse des tonnages de CS voir les encourager avec la filière hors foyer.

Équilibre du budget

En conséquence, le budget 2021 s'équilibre à **1 959 660,37 € en fonctionnement** et à **528 054,54 € en investissement**.

Envoyé en préfecture le 19/04/2021

Reçu en préfecture le 19/04/2021

Affiché le



ID : 070-247000722-20210408-86_2021-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 avril 2021 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 8 avril à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
2 avril 2021

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence et en visioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 2 avril 2021

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNON) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires, André LOUIS (ETOBON) membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Nbre de membres présents

40

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Nbre de suffrages exprimés

45

Excusés :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Sylvie CANTI à Jean-Luc PARIS / Ismaël MOUMAN à Martine PEQUIGNOT / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

Assistaient à la séance :

Mmes MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS – Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT



N°087/2021

Objet : Budget annexe Ordures ménagères - Provisions

Le Président expose que chaque année le conseil communautaire doit décider par délibération, du maintien, de l'augmentation ou de la diminution des provisions effectuées sur les différents budgets.

Par délibération 66/2018, le conseil communautaire avait décidé de constituer une provision d'un montant de 447 799.47 € afin de faire face aux dépenses futures de fonctionnement sur ce budget.

Cette année la provision pour risques et charges doit être reprise à hauteur de 287 096.52 € et de maintenue pour 160 702.95 €

Par ailleurs, cette année, afin de répondre à l'obligation de constituer une provision pour créances douteuses par souci de sincérité budgétaire et à partir du moment où le recouvrement est compromis malgré les interventions du comptable, une provision de 30 096.52 € doit être réalisée selon l'état des restes à recouvrer et le calcul transmis par le trésorier.

Le conseil communautaire à l'unanimité (1 abstention) **CONFIRME :**

- le maintien de la provision pour risques et charges de fonctionnement pour un montant de 160 702.95 €.
- la reprise de la provision pour risques et charges de fonctionnement pour un montant de 287 096.52 €
- la création d'une provision pour créances douteuses à hauteur de 30 096.52 €

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 9 avril 2021

Le Président,

Envoyé en préfecture le 19/04/2021

Reçu en préfecture le 19/04/2021

Affiché le



ID : 070-247000722-20210408-87_2021-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 avril 2021 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 8 avril à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
2 avril 2021

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence et en visioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 2 avril 2021

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNROY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires, André LOUIS (ETOBON) membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Sylvie CANTI à Jean-Luc PARIS / Ismaël MOUMAN à Martine PEQUIGNOT / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

Assistaient à la séance :

Mmes MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS – Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°088/2021

Objet : Adoption du Budget Annexe Transport 2021

Le Président Fernand BURKHALTER expose que le Budget Primitif 2021 du Budget Annexe Transport est conforme aux orientations budgétaires adoptées lors de la séance du Conseil communautaire du 25 février 2021.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **ADOpte** le Budget Primitif 2021 du Budget Annexe Transport, qui s'équilibre comme suit :

DEPENSES :	Section de fonctionnement :	704 072,60 €
	Section d'investissement :	704 072,60 €
RECETTES :	Section de fonctionnement :	19 413,50 €
	Section d'investissement :	19 413,50 €

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 9 avril 2021
Le Président,



Envoyé en préfecture le 19/04/2021

Reçu en préfecture le 19/04/2021



Affiché le

ID : 070-247000722-20210408-088_2021-DE



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

BUDGET PRIMITIF 2021

BUDGET ANNEXE TRANSPORT

(En application de l'article 107 de la loi NOTRe du 07 août 2015)

POINTS FORTS

Ce budget 2021 Transport concrétise la prise de compétence pleine par la CCPH en sa qualité d'Autorité Organisatrice de la Mobilité.

En complément des inscriptions budgétaires prévues au budget principal, la CCPH, membre du syndicat mixte de transport créé à l'échelle du pôle métropolitain, assume des missions de transport et lève le Versement Mobilité (VM).

Le taux voté pour le VM est de 0,50%, le maximum pour notre taille d'EPCI étant de 0,60%.

Désormais le budget annexe TRANSPORT comprend plusieurs services :

- Le TAD HERIVA qui a été créé en 2010 et qui se situe à présent sur un rythme de croisière.
- La ligne en direction de l'hôpital médian et de la gare LGV, opérationnelle depuis Janvier 2020.
- Les travaux conduits par le Syndicat Mixte de Transport et notamment la billettique commune avec le ticket « Le Métropolitain ».

L'année 2021 sera consacrée à étudier l'expérimentation d'un transport régulier depuis Héricourt en direction des agglomérations et bassins d'emplois, réflexion qui n'a pas pu aboutir en 2020 en raison de la pandémie et des aléas de fonctionnement rencontrés par les services de transport qui ont tous connu de grandes pertes financières.

La réflexion intégrera la dimension de la desserte ferroviaire qui est un moyen déjà opérationnel de connexion entre les territoires du Nord franche Comté.

Nous adhérons également à la centrale régionale MOBIGO et étudierons le panel de services proposés à ce titre.

La particularité de ce budget 2021 est qu'il intègre 2 recettes exceptionnelles, une compensation par l'Etat des exonérations consenties aux entreprises en 2020 d'une part et d'autre part un rattrapage de la subvention régionale pour notre TAD au titre des années 2019 et 2020. Un produit exceptionnel de 210 000 € est donc inscrit dans ces écritures mais ce produit ne sera pas pérennisé et ne devra pas être pris en considération dans les perspectives de déploiement de notre service.

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 704 072,60 €

En dépenses

▪ Le **Chapitre 011 charges à caractère général** s'élève à **618 954,10 €** et comprend à titre principal la rémunération du prestataire pour 145 000 € au titre du TAD et de la ligne Hôpital-LGV et une enveloppe de 465 000 € pour le développement de l'offre de transport. Cette somme importante s'explique notamment par les produits exceptionnels à percevoir cette année.

La cotisation au syndicat mixte de transport s'élève à 2000 € tandis que 1200 € sont prévus pour l'adhésion à la centrale MOBIGO.

S'ajoutent des crédits à hauteur de 5 754,10 € au titre des frais divers de gestion du service.

- Le **Chapitre 012, charges de personnel**, s'élève à **64 000 €**.
- Au **chapitre 014 atténuations de produits**, **10 000 €** sont prévus pour des remboursements de versement Transport qui seraient perçus à tort.
- Au **Chapitre 022 dépenses imprévues** **10 000 €** ont été inscrits.
- **Chapitre 042 opérations d'ordre**, les amortissements sont prévus pour **1 118,50 €**.

En recettes

- *L'excédent reporté* au **chapitre 002** est de **55 921,60 €**.
- **Chapitre 042 opérations d'ordre**, **451,00 €** correspondent aux amortissements des subventions.
- **Chapitre 70 Ventes de produits, prestations de services** : **12 300 €** : il s'agit de la participation des usagers au transport à la demande et aux titres pass ok et métropolitain.
- Le **Chapitre 73 Produits issus de la fiscalité** concerne le Versement Mobilité prévue à hauteur de **510 000 € dont 134 000 € de compensation des exonérations accordées aux entreprises en 2020**. Son taux est de 0,5 % depuis le 1^{er} juillet 2020.
- Le **Chapitre 74, subventions d'exploitation**, concerne la participation de la Région au transport à la demande pour **125 400 €** avec le rattrapage des exercices 2019 et 2020.

SECTION D'INVESTISSEMENT : 19 413,50

En dépenses

- Le **Chapitre 040 opérations d'ordre** concerne l'amortissement des subventions pour **451,00 €**.
- **10 000 €** sont prévus au **Chapitre 21** et **8 962,50 €** au **Chapitre 23**. Ces crédits permettront l'acquisition de mobilier urbain Hériva.

En recettes

- On retrouve *l'excédent reporté* pour **18 295,00 €** au **Chapitre 001** et **1 118,50 €** d'amortissements au **Chapitre 040 opérations d'ordre**.

Équilibre du budget

Le budget annexe Transport 2021 s'équilibre à 704 072,60 € en fonctionnement et à 19 413,50 € en investissement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		2020		2021
CHAPITRE		Budgétisé	Réalisé	Budgétisé
011	Charges à caractère général	341 772,00 €	130 376,66 €	618 954,10 €
012	Charges de personnel	31 800,00 €	0,00 €	64 000,00 €
014	Atténuations de produits	10 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €
022	Dépenses imprévues	10 001,00 €	0,00 €	10 000,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	2 887,00 €	2 885,18 €	1 118,50 €
67	Charges exceptionnelles	13 798,00 €	13 798,00 €	0,00 €
Total DEPENSES		410 258,00 €	147 059,84 €	704 072,60 €

RECETTES		2020		2021
CHAPITRE		Budgétisé	Réalisé	Budgétisé
002	Excédent de fonctionnement reporté	22 806,15 €	22 806,15 €	55 921,60 €
042	Opérations d'ordre entre sections	451,00 €	451,00 €	451,00 €
70	Produits des services	15 000,00 €	12 212,65 €	12 300,00 €
73	Produit de fiscalité	330 000,00 €	292 511,64 €	510 000,00 €
74	Subventions d'exploitation	42 000,85 €	0,00 €	125 400,00 €
Total RECETTES		410 258,00 €	327 981,44 €	704 072,60 €

SECTION D'INVESTISSEMENT I

DEPENSES		2020		2021
CHAPITRE		<i>Budgétisé</i>	Réalisé	<i>Budgétisé</i>
040	<i>Opérations d'ordre entre sections</i>	451,00 €	451,00 €	451,00 €
21	<i>Immobilisations corporelles</i>	10 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €
23	<i>Immobilisations en cours</i>	8 296,82 €	0,00 €	8 962,50 €
Total DEPENSES		18 747,82 €	451,00 €	19 413,50 €

RECETTES		2020		2021
CHAPITRE		<i>Budgétisé</i>	Réalisé	<i>Budgétisé</i>
001	<i>Solde d'exécution d'investissement reporté</i>	15 860,82 €	15 860,82 €	18 295,00 €
040	<i>Opérations d'ordre entre sections</i>	2 887,00 €	2 885,18 €	1 118,50 €
Total RECETTES		18 747,82 €	18 746,00 €	19 413,50 €

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 avril 2021 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 8 avril à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
2 avril 2021

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence et en visioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 2 avril 2021

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires, André LOUIS (ETOBON) membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Nbre de membres présents

40

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Nbre de suffrages exprimés

45

Excusés :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Sylvie CANTI à Jean-Luc PARIS / Ismaël MOUMAN à Martine PEQUIGNOT / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

Assistaient à la séance :

Mmes MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS – Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°089/2021

Objet : Adoption du Budget Annexe Centre d'affaires Pierre Carmien 2021

Le Président Fernand BURKHALTER expose que le Budget Primitif 2021 du Budget Annexe Centre d'affaires Pierre Carmien est conforme aux orientations budgétaires adoptées lors de la séance du Conseil communautaire du 25 février 2021.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés, **ADOpte** le Budget Primitif 2021 du Budget Annexe Centre d'affaires Pierre Carmien, qui s'équilibre comme suit :

DEPENSES : Section de fonctionnement :	122 277,05 €
Section d'investissement :	122 277,05 €
RECETTES : Section de fonctionnement :	176 908,96 €
Section d'investissement :	176 908,96 €

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 9 avril 2021
Le Président,



Envoyé en préfecture le 19/04/2021

Reçu en préfecture le 19/04/2021

Affiché le



ID : 070-247000722-20210408-89_2021-DE



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

BUDGET PRIMITIF 2021

BUDGET ANNEXE CENTRE D'AFFAIRES PIERRE CARMIEU

(En application de l'article 107 de la loi NOTRe du 07 août 2015)

Ce budget annexe pour le Centre d'affaires Pierre Carmien se traduit par une construction budgétaire très proche de celle retenue chaque année et marque encore l'implication de la CCPH dans le domaine économique au moyen de la mise à disposition de bureaux locatifs. Ce budget est assujéti à la TVA.

Points forts

Le budget 2021 est construit avec un taux d'occupation en légère baisse puisque 1 entreprise a quitté les lieux en début d'année à l'issue de son bail précaire.

Rappelons que la CCPH occupe désormais deux plateaux pour héberger ses services Ressources Humaines et Finances ainsi que 2 petites cellules pour les réunions communautaires. Un seul plateau est donc disponible à la location.

5 locataires occupent des cellules en 2021. De fait les dépenses de fonctionnement courantes tout comme les recettes issues des loyers restent stables.

La section d'investissement reste encore artificielle en raison des dotations aux amortissements qui génèrent des recettes et des reports d'excédents d'investissement cumulés.

Pour mémoire, l'amortissement comptable du Centre d'Affaires s'opère sur 20 ans ce qui engendre dans les deux sections des écritures particulièrement élevées, en dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissement. Il n'est pas possible de revenir sur la durée d'amortissement initialement prévue.

Ces écritures nous permettent là encore de provisionner pour des travaux importants qui pourraient légitimement voir le jour dans les années à venir.

Il n'est pas prévu cette année de **subvention émanant du budget principal pour équilibrer le budget.**

Par ailleurs ce budget bénéficie d'une provision pour risque locatif constituée progressivement et qui s'élève à 48 786,38 € soit une année de loyers.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT: 122 277,05 €

→ Le chapitre 011 *Charges à caractère général* s'élève à 37 805,00. Ce chapitre comprend les principaux postes suivants :

- Chauffage urbain : 11 200,00 €
- Taxe foncière / Assurances : 7 200,00 € / 705,00 €
- Entretien de bâtiment / locaux : 3 500,00 € / 600,00 €
- Mandat de Gestion au SIRES : 6 000,00 €
- Maintenance ascenseur et alarme : 3 500,00 €
- Autres charges (eau, électricité, télécoms) : 3 750,00 €
- Fournitures diverses : 1 350,00 €

Envoyé en préfecture le 19/04/2021

Reçu en préfecture le 19/04/2021

Affiché le



ID : 070-247000722-20210408-89_2021-DE

→ Le chapitre 012 *Charges de personnel* s'élève à 4 100,00 € et concerne le remboursement de salaire de l'agent d'entretien qui est rémunéré sur le budget principal puis facturé au budget annexe.

→ 2 727,50 € de *dépenses imprévues* sont inscrites au chapitre 022

→ 74 940,54 € sont inscrits au chapitre 042 *opérations d'ordre* pour les amortissements du Centre d'Affaires.

→ 2 704,01 € représentent notre *charge financière* au chapitre 66 pour l'emprunt souscrit en 2008.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT: 122 277,05 €

→ L'excédent reporté au 002 est de 17 661,52 €.

→ Au chapitre 042 *opérations d'ordre* sont amorties les subventions pour 41 615,53 €.

→ Les *produits des services* du chapitre 70 concernent les charges qui sont refacturées au locataire soit un montant de 18 000,00 €.

→ Les loyers à encaisser sont inscrits au chapitre 75 *autres produits de gestion courante* et sont évalués à 45 000,00 €.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT: 176 908,96 €

→ On retrouve au chapitre 040 *opérations d'ordre*, l'amortissement des subventions pour 41 615,53 €.

→ Au chapitre 16 *emprunts et dettes assimilées* sont prévus le remboursement du capital de l'emprunt pour 24 753,79 €.

→ Le chapitre 20 *immobilisations incorporelles* (1 000,00 €) et le chapitre 21 *immobilisations corporelles* (1 818,89 €) permettront l'achat de mobilier pour les nouvelles cellules.

→ 107 720,75 € de crédits sont prévus au chapitre 23 *immobilisations en cours* dont 9 693,14 € de restes à réaliser destinés à aménager la nouvelle cellule ; le reste des crédits permet d'équilibrer la section et de provisionner d'éventuels gros travaux ultérieurs.

RECETTES D'INVESTISSEMENT: 176 908,96 €

→ 101 968,42 € proviennent de *l'excédent d'investissement reporté* au chapitre 001.

→ Les amortissements sont inscrits pour 74 940,54 € au chapitre 040 *opération d'ordre*

Équilibre du budget

Le budget 2021 du Centre d'Affaires Pierre Carmien s'équilibre à 122 277,05 € en fonctionnement et à 176 908,96 € en investissement.

VISION PAR CHAPITRE - BUDGET ANNEXE CAPC 2021

FONCTIONNEMENT – DEPENSES

		2020		2021
CHAPITRE		Budgétisé	Réalisé	Budgétisé
011	Charges à caractère général	38 285,00 €	32 821,61 €	37 805,00 €
012	Charges de personnel	4 000,00 €	3 939,37 €	4 100,00 €
022	Dépenses imprévues	1 926,00 €	0,00 €	2 727,50 €
042	Opérations d'ordre entre sections	74 739,00 €	74 736,02 €	74 940,54 €
66	Charges financières	3 773,00 €	3 771,95 €	2 704,01 €
Total DEPENSES		122 723,00 €	115 268,95	122 277,05 €

FONCTIONNEMENT – RECETTES

		2020		2021
CHAPITRE		Budgétisé	Réalisé	Budgétisé
002	Excédent antérieur reporté	18 106,14 €	18 106,14 €	17 661,52 €
042	Opérations d'ordre entre sections	41 617,00 €	41 615,53 €	41 615,53 €
70	Produits des services	17 999,86 €	21 161,36 €	18 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	45 000,00 €	52 047,44 €	45 000,00 €
Total RECETTES		122 723,00 €	132 930,47 €	122 277,05 €

INVESTISSEMENT – DEPENSES

		<i>2020</i>		<i>2021</i>
CHAPITRE		<i>Budgétisé</i>	<i>Réalisé</i>	<i>Budgétisé</i>
020	Dépenses imprévues d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00€
040	Opérations d'ordre entre sections	41 617,00 €	41 615,53 €	41 615,53 €
16	Remboursement d'emprunts	23 687,00 €	23 686,89 €	24 753,79 €
20	Immobilisations incorporelles	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	3 039,10 €	539,10 €	1 818,89 €
23	Immobilisations en cours	99 432,82 €	963,00 €	107 720,75 €
Total DEPENSES		168 775,92 €	66 804,52 €	176 908,96 €

INVESTISSEMENT – RECETTES

		<i>2020</i>		<i>2021</i>
CHAPITRE		<i>Budgétisé</i>	<i>Réalisé</i>	<i>Budgétisé</i>
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	94 036,92 €	94 036,92 €	101 968,42 €
040	Opérations d'ordre entre sections	74 739,00 €	74 736,02 €	74 940,54 €
Total RECETTES		168 775,92 €	168 772,94 €	176 908,96 €

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 avril 2021 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 8 avril à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
2 avril 2021

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

40

Nbre de suffrages exprimés

45

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence et en visioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 2 avril 2021

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**, André LOUIS (ETOBON) **membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Sylvie CANTI à Jean-Luc PARIS / Ismaël MOUMAN à Martine PEQUIGNOT / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

Assistaient à la séance :

Mmes MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS – Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°090/2021

Objet : Budget Annexe CAPC – Maintien d'une provision

Le Président expose que chaque année le conseil communautaire doit décider par délibération, du maintien, de la revalorisation ou de la reprise des provisions effectuées sur les différents budgets.

La provision pour risques et charges locatifs, destinée à couvrir les risques d'inoccupation des locaux du CAPC s'élève à 48 786,38 €.

Le conseil communautaire à l'unanimité **CONFIRME** le maintien de cette provision pour risques et charges locatif d'un montant de 48 786,38 €.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 9 avril 2021

Le Président,



Envoyé en préfecture le 19/04/2021

Reçu en préfecture le 19/04/2021

Affiché le



ID : 070-247000722-20210408-90_2021-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 avril 2021 – 18h00

Envoyé en préfecture le 19/04/2021

Reçu en préfecture le 19/04/2021

Affiché le



ID : 070-247000722-20210408-91_2021-DE

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 8 avril à 18h00

**Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
2 avril 2021**

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence et en visioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 2 avril 2021

**Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice**

48

Étaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires, André LOUIS (ETOBON) membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Nbre de membres présents

40

Nbre de suffrages exprimés

45

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Sylvie CANTI à Jean-Luc PARIS / Ismaël MOUMAN à Martine PEQUIGNOT / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

Assistaient à la séance :

Mmes MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS – Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT



N°091/2021

Objet : Adoption du Budget Annexe ZAC des Guinnottes 2021

Le Président Fernand BURKHALTER expose que le Budget Primitif 2021 du Budget Annexe ZAC des Guinnottes est conforme aux orientations budgétaires adoptées lors de la séance du Conseil communautaire du 25 février 2021.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (6 abstentions) **ADOpte** le Budget Primitif 2021 du Budget Annexe ZAC des Guinnottes, qui s'équilibre comme suit :

DEPENSES :	Section de fonctionnement :	3 567 290,85 €
	Section d'investissement :	3 567 290,85 €

RECETTES :	Section de fonctionnement :	3 320 442,85 €
	Section d'investissement :	3 320 442,85 €

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 9 avril 2021
Le Président,

Envoyé en préfecture le 19/04/2021

Reçu en préfecture le 19/04/2021

Affiché le



ID : 070-247000722-20210408-91_2021-DE

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE
BUDGET PRIMITIF 2021
BUDGET ANNEXE ZAC DES GUINNOTTES
(En application de l'article 107 de la loi NOTRe du 07 août 2015)

POINTS FORTS

Pour mémoire, ce budget annexe ZAC DES GUINNOTTES a été créé en 2019 pour permettre d'une part la reprise de la concession SEDIA arrivée à terme pour les Guinnottes 1 et 2 mais aussi d'autre part pour poursuivre l'opération Guinnottes 3.

Ce budget est donc le fruit à la fois des résultats excédentaires de la concession GUINNOTTES 1 et 2 mais aussi des écritures réalisées et à venir au titre des GUINNOTTES 3.

Rappelons que la CCPH bénéficie d'un stock de terrains de 56 740 m² à céder pour plus de 1 M€ et que des ventes sont prévues sur cet exercice puisque tous les terrains sont réservés.

Une première plateforme de 3 hectares aux GUINNOTTES 3 a été aménagée en 2019 et un prêt relais de 800 000 € a été contracté pour la financer et sera à rembourser cette année.

Ce budget comprend naturellement les finitions de cette plateforme de 3 hectares avec les réseaux secs, les traitements paysagers et la défense incendie.

Des dernières études sont engagées sur l'extension des Guinnottes 3 pour proposer une nouvelle plateforme de 4 hectares sachant que des demandes de réservation sont déjà enregistrées.

Pour information, les travaux sont imputés en section de fonctionnement et non en section d'investissement.

Les stocks sont constitués des travaux et études réellement mandatés et apparaissent en recette de fonctionnement et en dépense d'investissement et à chaque vente de terrain aménagé, on ajuste les stocks en cours.

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 3 567 290,85 €

En dépenses

- Le chapitre 011 *Charges à caractère général* s'élève à 230 840,00 € et comprend principalement:
- 130 000 € de travaux de finitions
 - 40 000 € de frais de maîtrise d'œuvre
 - 20 000 € de viabilités pour la cession In Extenso
 - 21 200 € d'études Guinnottes 3 (Dossier loi sur l'eau et étude écologique)
 - 9 400 € de taxe foncière
 - 5 000 € de prestation espaces verts avec l'Adapei
 - 2 790 € de frais de bornage
 - 2 450 € de frais pour la station de relevage
- Au chapitre 023 un *Virement à la section d'investissement* est nécessaire à hauteur de 1 788 845,55 €.
- Au chapitre 042 *Opérations d'ordre entre sections* on retrouve les sorties de stocks 2020 pour un total de 1 531 597,25 €.
- 12 704,00 € sont inscrits au Chapitre 043 *Opérations d'ordre*.
- Le chapitre 66 *Charges financières*, reprend les intérêts du prêt relais de 800 000,00 € soit la somme de 3 304,00 €.

En recettes

- Au chapitre 002 est inscrit l'excédent de fonctionnement reporté pour 197 350,65 €.
- Au chapitre 042 *Opérations d'ordre entre sections* on retrouve le stock prévisionnel 2021 soit un total de 1 788 845,60 €.
- Le Chapitre 043 comme en dépenses s'établit au même montant soit 12 704,00 €.
- Au chapitre 70 *produits des services et ventes*, 1 128 742,00 € sont prévus pour la vente de terrains aménagés.
- 59 228,60 € sont inscrits au Chapitre 75 au titre du déficit du budget annexe.
- Au chapitre 77 *Produits exceptionnels* 380 420,00 € sont budgétés pour le solde de DETR à percevoir.

SECTION D'INVESTISSEMENT : 3 320 442,85 €

En dépenses


- Le chapitre 001 *solde d'exécution de la section d'investissement reporté* reprend le déficit 2020 qui se porte à 731 597,25 €.
- Le chapitre 040 *Opérations d'ordre entre sections* concerne la constatation du stock prévisionnel et reprend la somme inscrite en recette de fonctionnement au chapitre 042, soit 1 788 845,60 €.
- 800 000 € sont inscrits au Chapitre 16 pour le remboursement du prêt court terme.

En recettes

- Au chapitre 021 *Virement de la section de fonctionnement* on retrouve les 1 788 845,60 € inscrits au chapitre 023.
- Le chapitre 040 *Opérations d'ordre entre sections* concerne le stock final 2020 et reprend la somme du chapitre 042 en dépense de fonctionnement, soit 1 531 597,25 €.

Équilibre du budget

En conséquence, le budget 2021 s'équilibre à 3 567 290,85 € en fonctionnement et à 3 320 442,85 € en investissement.

Envoyé en préfecture le 19/04/2021
Reçu en préfecture le 19/04/2021
Affiché le 
ID : 070-247000722-20210408-91_2021-DE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		2020		2021
CHAPITRE		Budgétisé	Réalisé	Budgétisé
011	Charges à caractère général	790 499,00 €	723 803,87 €	230 840,00 €
023	Virement à la section d'investissement	702 646,25 €	0,00 €	1 788 845,60 €
042	Opérations d'ordre entre sections	1 397 471,25 €	1 397 471,25 €	1 531 597,25 €
043	Opérations d'ordre dans la section	0,00 €	0,00 €	12 704,00 €
66	Charges financières	3 500,00 €	56,00	3 304,00 €
Total DEPENSES		2 894 116,50 €	2 121 331,12 €	3 567 290,85 €
RECETTES		2020		2021
CHAPITRE		Budgétisé	Réalisé	Budgétisé
002	Excédent reporté	0,00 €	0,00 €	197 350,65 €
042	Opérations d'ordre entre sections	1 531 653,25, €	1 531 597,25 €	1 788 845,60 €
043	Opérations d'ordre dans la section	0,00 €	0,00 €	12 704,00 €
70	Vente de terrains aménagés	93 420,00 €	0,00 €	1 128 742,00 €
75	Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	59 228,60 €
77	Produits exceptionnels	1 269 043,25, €	787 084,52 €	380 420,00 €
Total RECETTES		2 894 116,50 €	2 318 681,77 €	3 567 290,85 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		2020		2021
CHAPITRE		Budgétisé	Réalisé	Budgétisé
001	Solde d'exécution reporté	597 471,25 €	597 471,25 €	731 597,25 €
040	Opérations d'ordre entre sections	1 531 653,25 €	1 531 597,25 €	1 788 845,60 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	800 000,00 €
Total DEPENSES		2 129 124,50 €	2 129 068,50 €	3 320 442,85 €
RECETTES		2020		2021
CHAPITRE		Budgétisé	Réalisé	Budgétisé
021	Virement de la section de fonctionnement	702 646,25 €	0,00 €	1 788 845,60 €
040	Opérations d'ordre entre sections	1 397 471,25 €	1 397 471,25 €	1 531 597,25 €
16	Emprunts et dettes assimilées	29 007,00 €	0,00 €	0,00 €
Total RECETTES		2 129 124,50 €	1 397 471,25 €	3 320 442,85 €

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 avril 2021 – 18h00

Envoyé en préfecture le 19/04/2021

Reçu en préfecture le 19/04/2021

Affiché le

ID : 070-247000722-20210408-92_2021-DE



**Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
2 avril 2021**

**Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice**

48

Nbre de membres présents

40

Nbre de suffrages exprimés

45

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 8 avril à 18h00

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence et en visioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 2 avril 2021

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**, André LOUIS (ETOBON) **membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Sylvie CANTI à Jean-Luc PARIS / Ismaël MOUMAN à Martine PEQUIGNOT / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

Assistaient à la séance :

Mmes MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS – Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT



N°092/2021

Objet : Adoption du Budget Annexe ZA des Champs Piot 2021

Le Président Fernand BURKHALTER expose que le Budget Primitif 2021 du Budget Annexe ZA des Champs Piot est conforme aux orientations budgétaires adoptées lors de la séance du Conseil communautaire du 25 février 2021.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **ADOpte** le Budget Primitif 2021 du Budget Annexe ZA des Champs Piot, qui s'équilibre comme suit :

DEPENSES :	Section de fonctionnement :	272 886,00 €
	Section d'investissement :	272 886,00 €
RECETTES :	Section de fonctionnement :	204 786,00 €
	Section d'investissement :	204 786,00 €

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 9 avril 2021

Le Président,

Envoyé en préfecture le 19/04/2021

Reçu en préfecture le 19/04/2021

Affiché le



ID : 070-247000722-20210408-92_2021-DE

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

BUDGET PRIMITIF 2021

BUDGET ANNEXE ZA DES CHAMPS PIOT

(En application de l'article 107 de la loi NOTRe du 07 août 2015)

POINTS FORTS

Créé en 2019 suite à la décision de l'assemblée de procéder à une extension de la ZA des Champs PIOT à Saulnot, ce budget annexe 2021 vient poursuivre les premières décisions opérationnelles engagées en 2020 avec les acquisitions foncières de l'emprise de la ZA.

Ce budget 2021 prévoit des travaux de viabilisation qui seront programmés dès que le Département de la Haute Saône aura confirmé son intention d'implanter son centre technique sachant que le foncier sera cédé à l'euro symbolique au Département.

Les budgets annexes économiques sont soumis à la comptabilité de stocks ce qui se traduit par des écritures d'ordre entre les sections. Pour information, les travaux sont imputés en section de fonctionnement et non en section d'investissement.

Le stock existant au 31 décembre 2020 est constaté en dépense de fonctionnement.

Les stocks qui apparaissent en recette de fonctionnement et en dépense d'investissement sont prévus en fonction des travaux et études budgétés cette année.

En l'absence de recettes de commercialisation sur cet exercice, le budget s'équilibre par un virement en provenance du budget principal.

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 272 886,00 €

En dépenses

- Le chapitre 011 *Charges à caractère général* s'élève à 67 900,00 € et comprend les travaux d'aménage des réseaux pour 50 000,00 € et 17 900,00 € de frais divers (Maîtrise d'œuvre, bornage, permis d'aménager).
- Au chapitre 023 un *Virement à la section d'investissement* est nécessaire à hauteur de 136 343,00 €.
- Au chapitre 042 *Opérations d'ordre entre sections* on retrouve le stock existant au 31 décembre 2020 pour 68 443,00 €.
- 200 € correspondent à une opération d'ordre au chapitre 043.

En recettes

- Au chapitre 042 *Opérations d'ordre entre sections* on retrouve les stocks prévisionnels pour 136 343,00 €.
- 200 € reprennent l'écriture d'ordre au chapitre 043
- Au chapitre 75 est inscrite, pour 136 343,00 €, la prise en charge du déficit du budget annexe par le budget principal.

SECTION D'INVESTISSEMENT : 204 786,00 €

En dépenses

- Le chapitre 001 *solde d'exécution de la section d'investissement reporté* reprend le déficit 2020 soit 68 443,00 €.
- Le chapitre 040 *Opérations d'ordre entre sections* concerne la constatation du stock final prévisionnel 2021 et reprend la somme inscrite en recette de fonctionnement au chapitre 042, soit 136 343,00 €.

En recettes

- Au chapitre 021 *Virement de la section de fonctionnement* on retrouve les 136 343,00 € inscrits au chapitre 023.
- Le chapitre 040 *Opérations d'ordre entre sections* concerne les écritures de stocks et reprend la somme du chapitre 042 en dépense de fonctionnement, soit 68 443,00 €.

En conséquence, le budget 2021 de la ZA des Champs Piot s'équilibre à 272 886,00 € en section de fonctionnement et à 204 786,00 € en section d'investissement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		2020		2021
CHAPITRE		Budgétisé	Réalisé	Budgétisé
011	Charges à caractère général	72 500,00 €	66 183,00 €	67 900,00 €
023	Virement à la section d'investissement	74 760,00 €	0,00 €	136 343,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	2 260,00 €	2 260,00 €	68 443,00 €
043	Opération d'ordre dans la section	0,00 €	0,00 €	200,00 €
Total DEPENSES		149 520,00 €	68 443,00 €	272 886,00 €

RECETTES		2020		2021
CHAPITRE		Budgétisé	Réalisé	Budgétisé
042	Opérations d'ordre entre sections	74 760,00 €	68 443,00 €	136 343,00 €
043	Opérations d'ordre dans la section	0,00 €	0,00 €	200,00 €
75	Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	136 343,00 €
77	Produits exceptionnels	74 760,00 €	0,00 €	0,00 €
Total RECETTES		149 520,00 €	68 443,00 €	272 886,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		2020		2021
CHAPITRE		Budgétisé	Réalisé	Budgétisé
001	Déficit d'investissement reporté	2 260,00 €	2 260,00 €	68 443,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	74 760,00 €	68 443,00 €	136 343,00 €
Total DEPENSES		77 020,00 €	70 703,00 €	204 786,00 €

RECETTES		2020		2021
CHAPITRE		Budgétisé	Réalisé	Budgétisé
021	Virement de la section de fonctionnement	74 760,00 €	0,00 €	136 343,00 €
040	Opérations d'ordre entre section	2 260,00 €	2 260,00 €	68 443,00 €
Total RECETTES		77 020,00 €	2 260,00 €	204 786,00 €



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 avril 2021 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 8 avril à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
2 avril 2021

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence et en visioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 2 avril 2021

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNON) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires, André LOUIS (ETOBON) membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Nbre de membres présents

40

Nbre de suffrages exprimés

45

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Sylvie CANTI à Jean-Luc PARIS / Ismaël MOUMAN à Martine PEQUIGNOT / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

Assistaient à la séance :

Mmes MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS – Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT



N°093/2021

Objet : Attribution de subventions aux associations pour 2021 : culture et sport

Le Président présente les demandes de subventions reçues :

Association / porteur de projet	Objet	Montant de la subvention
Alternadiff	Organisation de concerts	2 000 €
Musique et Mémoire	28 ^{ème} Festival Musique et Mémoire	1 000 €
Culture 70	Animation plate-forme	100 €
Odyssée du cirque	Ateliers et stages	3 000 €
	Festival annuel	1 500 €
SGH Football pour le compte du collège Pierre et Marie Curie	Classe foot	4 100 €
La Vaudoise gym	Entretien matériel et salle de gymnastique	500 €
SGH Basket	Stages de basket	1 500 €

L'exposé du Président entendu, le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **DECIDE** d'attribuer les subventions selon le détail présenté.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 9 avril 2021

Le Président,

Envoyé en préfecture le 19/04/2021

Reçu en préfecture le 19/04/2021

Affiché le



ID : 070-247000722-20210408-93_2021-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 avril 2021 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 8 avril à 18h00

**Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
2 avril 2021**

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence et en visioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 2 avril 2021

**Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice**

48

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNON) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires, André LOUIS (ETOBON) membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Nbre de membres présents

40

Nbre de suffrages exprimés

45

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Sylvie CANTI à Jean-Luc PARIS / Ismaël MOUMAN à Martine PEQUIGNOT / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

Assistaient à la séance :

Mmes MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS – Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°094/2021

Objet : Attribution de subventions aux associations pour 2021 : tourisme, patrimoine et randonnée

Le Président présente les demandes de subventions reçues :

Association / porteur de projet	Objet	Montant de la subvention
Les Amis du Fort du Mont Vaudois	Organisation d'évènements	1 750 €
Histoire et Patrimoine	Edition cahier n°11	350 €
Histoire et Patrimoine	Fête du château et journées du patrimoine	1 000 €
La marche Buissonnière	Formation premiers secours	250 €

L'exposé du Président entendu, le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **DECIDE** d'attribuer les subventions selon le détail présenté.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 9 avril 2021

Le Président,



Envoyé en préfecture le 19/04/2021

Reçu en préfecture le 19/04/2021

Affiché le



ID : 070-247000722-20210408-94_2021-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 avril 2021 – 18h00

Envoyé en préfecture le 19/04/2021

Reçu en préfecture le 19/04/2021

Affiché le



ID : 070-247000722-20210408-95_2021-DE

**Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
2 avril 2021**

**Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice**

48

Nbre de membres présents

40

Nbre de suffrages exprimés

45

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 8 avril à 18h00

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence et en visioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 2 avril 2021

Etaients présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlia MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNON) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**, André LOUIS (ETOBON) **membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Sylvie CANTI à Jean-Luc PARIS / Ismaël MOUMAN à Martine PEQUIGNOT / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

Assistaient à la séance :

Mmes MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS – Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°095/2021

Objet : Attribution de subventions aux associations : communication

Le Président présente les demandes de subventions reçues :

Association / porteur de projet	Objet	Montant de la subvention
Les Cadets de la Gendarmerie Nationale de Haute-Saône	Encadrement des jeunes volontaires de la Haute-Saône dans l'exercice du service national universel	100 €
Héricourt 2 roues	Achats de maillots	500 €

L'exposé du Président entendu, le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés, **DECIDE** d'attribuer les subventions selon le détail présenté ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 9 avril 2021
Le Président,

Envoyé en préfecture le 19/04/2021

Reçu en préfecture le 19/04/2021

Affiché le



ID : 070-247000722-20210408-95_2021-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 avril 2021 – 18h00

Envoyé en préfecture le 19/04/2021

Reçu en préfecture le 19/04/2021

Affiché le

ID : 070-247000722-20210408-96_2021-DE



**Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
2 avril 2021**

**Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice**

48

Nbre de membres présents

40

Nbre de suffrages exprimés

45

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 8 avril à 18h00

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence et en visioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 2 avril 2021

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNROY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires, André LOUIS (ETOBON) membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOSINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Sylvie CANTI à Jean-Luc PARIS / Ismaël MOUMAN à Martine PEQUIGNOT / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

Assistaient à la séance :

Mmes MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PARIS – Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°096/2021

Objet : Attribution de subventions diverses

Le Président expose que la Communauté de communes du Pays d'Héricourt est membre actif de Bourgogne Franche-Comté Energie depuis sa création qui est situé à la Maison des Energies à Héricourt à côté du Lycée Louis Aragon.

Le Pôle énergie travaille en étroite collaboration avec le Lycée Aragon depuis sa création. Il a pour objectif de mutualiser les moyens techniques et financiers nécessaires à la rénovation thermique BBC et il accompagne et assure la montée en compétences des professionnels du bâtiment.

La CCPH verse chaque année une participation pour le fonctionnement de l'organisme à hauteur de 9 000 €. L'ADIL 70 (Agence Départementale d'Information sur le Logement de la Haute-Saône) est accompagnée depuis plusieurs années par la CCPH au moyen d'une subvention pour soutenir les missions d'intérêt général poursuivies par l'agence.

L'information et le conseil des personnes souhaitant améliorer la qualité énergétique de leur habitat est l'une des activités prégnantes de l'Agence.

De plus, l'ADIL 70 intervient régulièrement au côté de la Mission Locale d'Héricourt dans le cadre d'ateliers logement pour les jeunes bénéficiaires de la « Garantie Jeune ».

La CCPH soutient cette association à hauteur de 100 € chaque année.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **DECIDE** d'attribuer une subvention de 100 € à l'ADIL 70 et de verser une subvention de fonctionnement de 9 000 € à Bourgogne Franche-Comté Energie pour l'année 2021.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 9 avril 2021

Le Président,

Envoyé en préfecture le 19/04/2021

Reçu en préfecture le 19/04/2021

Affiché le



ID : 070-247000722-20210408-96_2021-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 avril 2021 – 18h00

Envoyé en préfecture le 19/04/2021

Reçu en préfecture le 19/04/2021

Affiché le

ID : 070-247000722-20210408-97_2021-DE



**Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
2 avril 2021**

**Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice**

48

Nbre de membres présents

39

Nbre de suffrages exprimés

45

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 8 avril à 18h00

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence et en visioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 2 avril 2021

Etaients présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNON) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**, André LOUIS (ETOBON) **membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Ismaël MOUMAN, Dahlila MEDDOUR, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Sylvie CANTI à Jean-Luc PARIS / Ismaël MOUMAN à Martine PEQUIGNOT / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI / Dahlila MEDDOUR à Fernand BURKHALTER

Assistaient à la séance :

Mmes MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS – Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°097/2021

Objet : Fonds Régional des Territoires : Attribution de subventions

Le Président expose que plusieurs dossiers de demande de subvention ont été reçus dans le cadre du Fonds Régional des Territoires, dispositif en place par la CCPH et la Région depuis septembre 2020 en soutien à l'investissement et au fonctionnement des TPE.

Il convient de se prononcer sur ces demandes d'aides :

- Volet aides au fonctionnement pour le financement d'outils numériques :

Entreprise	Nature du projet	Coût du projet	Montant de la subvention	Dont participation CCPH	Dont participation Région
LE CŒUR SUR LA PATTE Héricourt	Abonnement site vitrine Plateforme EN BAS DE CHEZ MOI	1308 € HT	500 €	100 €	400 €
INSTITUT LADY MAN Héricourt	Abonnement site vitrine et option e-commerce Plateforme EN BAS DE CHEZ MOI	2016 € HT	850 €	170 €	680 €
CASSIOPEE Héricourt	Abonnement site vitrine et option e-commerce Plateforme EN BAS DE CHEZ MOI	2016 € HT	850 €	170 €	680 €
EG MARIAGES ET CREATIONS	Abonnement site vitrine et option e-commerce Plateforme EN BAS DE CHEZ MOI	2016 € HT	850 €	170 €	680 €

- **Volet aide au fonctionnement en soutien à la trésorerie**

Entreprise	Aide CCPH	Aide Région
Bureau d'études ARTFLORE PAYSAGES – Héricourt – Perte de chiffre d'affaire supérieure à 30%	500 €	1000 €
Brocante BROC AND TROC – Couthenans Aide d'urgence aux commerces fermés en novembre 2020	500 €	/

- **Volet aides à l'investissement :**

Entreprise	Nature du projet	Coût du projet (assiette des dépenses éligibles)	Taux de participation conformément au règlement d'intervention	Montant de la subvention	Dont participation CCPH	Dont participation Région
LA PETITE FRINGALE Héricourt	Enseigne et flocage	1864 € HT	Forfait	500 €	100 €	400 €
INSTITUT DE BEAUTE CHRISTINE Héricourt	Enseigne et fauteuil de soin	1180 € HT	Forfait	500 €	100 €	400 €
CAILLODS Héricourt	Véhicule utilitaire, petits matériels d'espaces verts, matériel informatique	18418.25 € HT	40 %	11871.50 € plafonnés à 10 000 €	2000 €	8000 €
	Broyeur	22521 € HT	20 % du montant du capital restant dû			
LILIDERMA (Fabrication de produits cosmétiques et de bougies végétales) Héricourt	Matériels de laboratoire et certifications des formulations cosmétiques	16085.13	20 % du montant du capital restant dû	3217.03 €	643.41 €	2573.62 €
ARTFLORE PAYSAGES Héricourt	Véhicule utilitaire	12 500 €	40 % plafonnés à 12 500 € HT	5000 €	1000 €	4000 €

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **DECIDE** de valider les montants des subventions présentées ci-dessus sur les volets fonctionnement et investissement du FRT,
- **AUTORISE** le Président à verser ces subventions sur présentation des pièces justificatives conformément au règlement d'intervention du dispositif.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 9 avril 2021
Le Président,

Envoyé en préfecture le 19/04/2021

Reçu en préfecture le 19/04/2021

Affiché le

ID : 070-247000722-20210408-97_2021-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 avril 2021 – 18h00

Envoyé en préfecture le 19/04/2021

Reçu en préfecture le 19/04/2021

Affiché le



ID : 070-247000722-20210408-98_2021-DE

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
2 avril 2021

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

39

Nbre de suffrages exprimés

45

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 8 avril à 18h00

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence et en visioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 2 avril 2021

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**, André LOUIS (ETOBON) **membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Ismaël MOUMAN, Dahlila MEDDOUR, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Sylvie CANTI à Jean-Luc PARIS / Ismaël MOUMAN à Martine PEQUIGNOT / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI / Dahlila MEDDOUR à Fernand BURKHALTER

Assistaient à la séance :

Mmes MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PARIS – Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT



N°098/2021

Objet : Signature de l'avenant à la convention de partenariat avec le Département de Haute-Saône dans le cadre de la programmation PLIE pour 2021

Le Président expose que comme décidé lors du précédent conseil communautaire, le Département a été saisi afin de formaliser un avenant de prolongation de la convention de partenariat pour la mobilisation des fonds européens dans le cadre de la programmation PLIE.

Ce projet de convention est proposé en annexe.

Il a pour objectif de prolonger la date de la convention 2018-2020 jusqu'au 31 décembre 2021 en cohérence avec la programmation des fonds européens FSE.

Une nouvelle convention de partenariat sera travaillée courant 2021 pour la mobilisation des crédits FSE+ à compter de 2022.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **AUTORISE** le Président à signer l'avenant à la convention de partenariat avec le Département pour la mobilisation des fonds européens dans le cadre de la programmation PLIE au titre de l'année 2021.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 9 avril 2021

Le Président,

Envoyé en préfecture le 19/04/2021

Reçu en préfecture le 19/04/2021

Affiché le



ID : 070-247000722-20210408-98_2021-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 avril 2021 – 18h00

Envoyé en préfecture le 19/04/2021

Reçu en préfecture le 19/04/2021

Affiché le



ID : 070-247000722-20210408-99_2021-DE

**Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
2 avril 2021**

**Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice**

48

Nbre de membres présents

39

Nbre de suffrages exprimés

45

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 8 avril à 18h00

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence et en visioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 2 avril 2021

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires, André LOUIS (ETOBON) membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Ismaël MOUMAN, Dahlila MEDDOUR, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Sylvie CANTI à Jean-Luc PARIS / Ismaël MOUMAN à Martine PEQUIGNOT / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI / Dahlila MEDDOUR à Fernand BURKHALTER

Assistaient à la séance :

Mmes MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS – Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT



N°099/2021

Objet : Programme Petites Villes de Demain : Signature de la convention d'adhésion – Recrutement d'un manager de centre-ville

Le Président expose que le programme « Petites villes de demain » vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques.

Au regard de son rôle essentiel dans la dynamique territoriale au sein du Pays d'Héricourt, dont elle est la ville centre, c'est tout naturellement que la Ville d'Héricourt - soutenue par la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt - a souhaité présenter sa candidature au titre de ce dispositif, par courrier co-signé du 3 novembre 2020.

S'inscrivant pleinement dans la dynamique souhaitée, la labellisation au titre du programme « Petite ville de demain » nous a été accordée par la Préfecture de Département de la Haute-Saône le 11 décembre 2020.

La mise en œuvre de ce projet territorial s'articule par ailleurs de façon harmonieuse avec les dispositifs signés par la CCPH à savoir le contrat PACT2 avec le Département et le contrat de développement métropolitain signé en 2019 avec la Région pour le développement d'actions structurantes au plan local.

Véritable outil de relance au service des territoires, ce programme traduit la volonté forte de l'Etat de donner aux territoires la capacité de définir et de mettre en œuvre leur projet de territoire, de simplifier l'accès aux aides de toute nature, et de favoriser l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre les parties prenantes du programme

Pilotée par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), la mise en œuvre de ce dispositif national se veut partenariale et peut associer localement en fonction du projet de territoire défini la Banque des Territoires, l'ANAH, CEREMA ou encore l'ADEME.

Le projet de territoire tel que souhaité par la Ville d'Héricourt pour renforcer l'attractivité de son territoire reposera sur les enjeux suivants :

- ⇒ Le réaménagement du cœur historique d'Héricourt
 - L'aménagement du Parvis de la Tour du Château et de ses abords
 - L'aménagement de la Maison Lièvre
- ⇒ La transition écologique et la biodiversité
 - La création du parc écologique de la Plaine de la Lizaine
 - Un plan vélo déployé sur toute la ville
 - La création d'une dorsale urbaine cycliste et piétonne d'Ouest en Est
 - La création de vergers et d'îlots de fraîcheur
- ⇒ La reconquête de ses friches industrielles et commerciales
 - A vocation d'accueil de services publics locaux
 - Secteur de la Grand Pré
 - Rue Paul Vinot
 - A vocation d'espaces partagés
 - Quartier de la Tuilerie en partenariat avec la Communauté de communes du Pays d'Héricourt
 - A vocation d'accueil de services médicaux
 - Agrandissement de la Maison d'accueil et de santé et création d'un service de soins de suite
- ⇒ L'habitat/ Un programme de réhabilitation de logements vacants et vétustes
 - Lancement d'une OPAH RU pour le centre-ville
- ⇒ L'attractivité et la dynamique commerciale de son centre-ville
 - Le soutien aux commerces
 - La restructuration de l'axe commercial Avenue Léon Jouhaux/ Avenue Léon Blum
 - L'augmentation de l'offre de stationnement à proximité immédiate du centre-ville
 - L'aménagement des espaces accueillant le marché hebdomadaire
- ⇒ Le projet alimentaire territorial
 - Maison des circuits courts
- ⇒ Le pilotage de l'opération
 - Recrutement à l'automne par la Ville d'Héricourt d'un chef de projet « Petites Villes de Demain » pour animer le dispositif
 - Recrutement par la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt d'un manager de centre-ville en partenariat avec la Ville d'Héricourt

La convention d'adhésion telle qu'elle vous est proposée vise à formaliser le projet de territoire souhaité par la Ville d'Héricourt - et soutenu par la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt – ainsi que l'organisation qui en découle (Comité de projet, rôle du chef de projet, association des acteurs locaux, Communication sur les actions...).

Elle sera signée par la Ville d'Héricourt en sa qualité de « Pilote » de l'Opération, la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, l'Etat ainsi que les partenaires financiers et techniques suivants : Banque des Territoires, ANAH, Action Logement et la Fondation du Patrimoine.

Dans un délai de 18 mois maximum à compter de la date de signature de la convention, le projet de territoire devra être formalisé par une convention d'Opération de Revitalisation des Territoires (ORT) qui sera le préalable éventuel à une OPAH RU.

Cette convention a, par ailleurs, vocation à s'articuler avec le futur Contrat Territorial de relance et de transition écologique qui sera conclu entre l'Etat, la Communauté de Communes, la Ville d'Héricourt et les collectivités bénéficiaires.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **AUTORISE** le Président ou le 1er Vice-Président à signer la convention d'adhésion au dispositif « Petite Villes de Demain »,
- **ACTE** du recrutement par la Ville d'Héricourt d'un chef de projet pour l'animation du dispositif et à solliciter les subventions auprès des partenaires financiers (75%),
- **ACTE** du recrutement par la CCPH d'un manager de centre-ville pour la durée du dispositif avec un partage à parité avec la ville d'Héricourt du reste à charge après subventions de l'Etat (mêmes conditions que lors du dispositif FISAC),
- **AUTORISE** le Président ou le 1er vice-président à la signature de la convention portant sur le recrutement du manager de centre-ville avec la ville d'Héricourt.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 9 avril 2021

Le Président,

Envoyé en préfecture le 19/04/2021

Reçu en préfecture le 19/04/2021

Affiché le

ID : 070-247000722-20210408-99_2021-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 avril 2021 – 18h00

Envoyé en préfecture le 19/04/2021

Reçu en préfecture le 19/04/2021

Affiché le



ID : 070-247000722-20210408-100_2021-DE

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 8 avril à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
2 avril 2021

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence et en visioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 2 avril 2021

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNON) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**, André LOUIS (ETOBON) **membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Nbre de membres présents

39

Nbre de suffrages exprimés

45

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Ismaël MOUMAN, Dahlila MEDDOUR, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Sylvie CANTI à Jean-Luc PARIS / Ismaël MOUMAN à Martine PEQUIGNOT / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI / Dahlila MEDDOUR à Fernand BURKHALTER

Assistaient à la séance :

Mmes MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS – Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT



N°100/2021

Objet : PLUi : Avenant de modification du montant du marché « Etude, animation et élaboration du PLUi valant SCoT du Pays d'Héricourt » avec le cabinet DELPLANQUE

Le Président expose que la Communauté de communes a retenu le Groupement Delplanque et associés, IAD et la Chambre d'agriculture afin de conduire l'étude, l'animation et l'élaboration du PLUI valant SCOT du Pays d'Héricourt pour un montant de 240 000 € HT.

Pour de nombreuses raisons, le temps de travail du titulaire de ce marché a été nettement supérieur au temps prévu dans le cadre du marché initial. Au total ce sont 30 jours supplémentaires qui ont été nécessaires pour élaborer ce document . Cela représente un montant de 15 000 € HT en sus.

Aussi la commission d'appel d'offres s'est réunie le 18 mars dernier afin d'examiner une demande d'avenant au marché initial portant le montant du marché de 240 000 € HT à 255 000 € HT. La commission a rendu un avis favorable à la signature de cet avenant.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **AUTORISE** le Président à procéder à la signature de cet avenant.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 9 avril 2021
Le Président,

Envoyé en préfecture le 19/04/2021

Reçu en préfecture le 19/04/2021

Affiché le



ID : 070-247000722-20210408-100_2021-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 avril 2021 – 18h00

Envoyé en préfecture le 19/04/2021

Reçu en préfecture le 19/04/2021

Affiché le



ID : 070-247000722-20210408-101_2021-DE

**Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
2 avril 2021**

**Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice**

48

Nbre de membres présents

39

Nbre de suffrages exprimés

45

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 8 avril à 18h00

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence et en visioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 2 avril 2021

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires, André LOUIS (ETOBON) membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Ismaël MOUMAN, Dahlila MEDDOUR, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Sylvie CANTI à Jean-Luc PARIS / Ismaël MOUMAN à Martine PEQUIGNOT / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI / Dahlila MEDDOUR à Fernand BURKHALTER

Assistaient à la séance :

Mmes MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS – Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT



N°101/2021

Objet : Médiathèque - Signature de conventions avec le Lycée Aragon & le collège Curie pour des projets d'éducation artistiques et culturels

Dans le cadre des dispositifs DRAC/Education Nationale, le Lycée Aragon et le Collège Pierre et Marie Curie d'Héricourt mettent en œuvre cette année deux projets d'Education Artistique et Culturelle.

Ces dispositifs nécessitent d'être organisés en partenariat avec une structure culturelle locale. Ainsi collège et lycée ont souhaités que la médiathèque intercommunale soit associée à leur projet.

La CCPH portera la gestion administrative et financière liée à ces deux projets. Elle en assurera la rémunération des artistes. Celle-ci lui sera entièrement remboursée via une subvention de la DRAC d'une part et une participation financière des établissements scolaires d'autre part. Certains frais annexes seront pris en charge en direct par les établissements.

Afin de formaliser les engagements des différentes parties à ces dispositifs la CCPH va établir deux conventions de partenariat.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **VALIDE** ces actions et **AUTORISE** le Président à signer les conventions de partenariat avec le collège et le lycée.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 9 avril 2021

Le Président,

Envoyé en préfecture le 19/04/2021

Reçu en préfecture le 19/04/2021

Affiché le



ID : 070-247000722-20210408-101_2021-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 avril 2021 – 18h00

Envoyé en préfecture le 29/04/2021

Reçu en préfecture le 29/04/2021

Affiché le

ID : 070-247000722-20210408-102_2021B-DE



L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 8 avril à 18h00

**Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
2 avril 2021**

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence et en visioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 2 avril 2021

**Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice**

48

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, , Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**, André LOUIS (ETOBON) **membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Nbre de membres présents

39

Nbre de suffrages exprimés

45

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Sylvie CANTI à Jean-Luc PARIS / Ismaël MOUMAN à Martine PEQUIGNOT / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI / Dahlila MEDDOUR à Fernand BURKHALTER

Assistaient à la séance :

Mmes MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS – Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT



N°102/2021

Objet : Médiathèque : Projets d'investissement Micro-folie - Hérilab - Ludothèque et demande de subventions à l'Etat et au Département

En 2021 la Médiathèque intercommunale poursuit sa dynamique de développement par la création de nouveaux services innovants et la consolidation des outils mis en œuvre depuis son intégration à la CCPH.

Les projets d'investissement portés par le service cette année s'inscrivent dans le cadre du nouveau Contrat Territoire Lecture en cours de discussion avec la DRAC BFC et du renforcement de ses missions d'inclusion numérique telles qu'elles sont soutenues par le Département de la Haute-Saône.

Intégrés à ces politiques de soutien, les projets du service sont les suivants :

- **Création d'une Micro-Folie :** musée numérique qui permet d'accéder localement et en très haute définition aux chefs d'œuvres des collections de grands musées nationaux (le Louvre, le Musée d'Orsay, le Château de Versailles...).
- **Equipement numérique du FabLab :** acquisition de deux tambours couleurs supplémentaires pour le duplicateur Riso.
- **Renouvellement du matériel de jeux vidéo :** acquisition de consoles dernière génération et des équipements périphériques.



Dans le cadre de ces projets d'investissement la CCPH sollicite des demandes de subvention selon le plan de financement suivant (prix HT) :

CHARGES		Prix HT
MICRO-FOLIE		
	Travaux électriques et de réseau	1 512,69 €
	Matériel et installation vidéo	12 746,41 €
	Matériel et installation informatique	14 228,65 €
	Mobilier	1 663,65 €
HERILAB		
	Tambours riso	1 300,00 €
LUDOTHEQUE		
	Equipement jeux vidéo	1 524,90 €
TOTAL		32 976,30 €

PRODUITS		
ETAT / CONCOURS PARTICULIER		16 488,15 €
DEPARTEMENT HAUTE-SAONE		7 000,00 €
REGION BOURGOGNE FRANCHE-COMTE (micro-folie uniquement)		2 890,00 €
CCPH		6 598,15 €
TOTAL		32 976,30 €

La CCPH s'engage auprès de ses financeurs à prendre en charge la différence éventuelle entre le montant des demandes et les montants attribués.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **DECIDE** de valider ce projet d'investissement ainsi que son financement.

Envoyé en préfecture le 29/04/2021

Reçu en préfecture le 29/04/2021

Affiché le

ID : 070-247000722-20210408-102_2021B-DE



Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 9 avril 2021

Le Président,



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 avril 2021 – 18h00

Envoyé en préfecture le 19/04/2021

Reçu en préfecture le 19/04/2021

Affiché le

ID : 070-247000722-20210408-103_2021-DE



L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 8 avril à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
2 avril 2021

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence et en visioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 2 avril 2021

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARECHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNON) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**, André LOUIS (ETOBON) **membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Nbre de membres présents

39

Nbre de suffrages exprimés

45

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Ismaël MOUMAN, Dahlila MEDDOUR, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Sylvie CANTI à Jean-Luc PARIS / Ismaël MOUMAN à Martine PEQUIGNOT / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI / Dahlila MEDDOUR à Fernand BURKHALTER

Assistaient à la séance :

Mmes MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS – Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°103/2021

Objet : Attribution d'un fonds de concours intercommunal à la commune de Mandrevillars, Laire, Courmont et Héricourt

Le Conseil Communautaire réuni le 5 novembre 2020 a adopté par délibération n°159/2020 le principe d'attribution d'un fonds de concours aux communes. A ce titre, 240 000 € ont été inscrits au budget.

La commune de MANDREVILLARS a déposé un dossier au titre de cette politique et souhaite mobiliser la totalité de son fonds de concours afin de financer une partie de l'enfouissement des réseaux secs de la rue principale. Le fonds de concours s'élève à **15 735 €**.

Le plan de financement du projet s'articule de la façon suivante :

DEPENSES HT		RECETTES HT		TAUX
Réseau électrique	100 700 €	SIED	103 000 €	64.10 %
Eclairage public	31 000 €	FDC CCPH	15 735 €	9.79 %
Génie civil	29 000 €	COMMUNE	41 965 €	26.11 %
TOTAL	160 700 €	TOTAL	160 700 €	100.00 %

La commune de LAIRE a déposé un dossier et souhaite mobiliser la totalité de son fonds de concours qui s'élève à **18 180 €** afin de réaliser des travaux de sécurisation pour les piétons le long de la RD 234.

Le plan de financement du projet s'articule de la façon suivante :

DEPENSES HT		RECETTES HT		TAUX
Travaux :	84 681.50 €	DEPARTEMENT	11 408 €	13.47 %
		FDC CCPH	18 180 €	21.47 %
		COMMUNE	55 093.50 €	65.06 %
TOTAL	84 681.50 €	TOTAL	84 681.50 €	100.00 %

La commune de COURMONT souhaite également mobiliser une partie de son fonds de concours pour la création et la sécurisation d'un chemin d'accès à la réserve incendie. Le montant du fonds de concours s'élève à **8 112.50 €**.

Le plan de financement du projet s'articule de la façon suivante :

DEPENSES HT		RECETTES HT		TAUX
Création chemin :	10 495 €	FDC CCPH	8 112.50 €	50.00 %
Grillage :	2 840 €	COMMUNE	8 112.50 €	50.00 %
Scellement :	400 €			
Enrochement :	1 050 €			
Dérasement :	1 440 €			
TOTAL	16 225 €	TOTAL	16 225 €	100.00 %

La ville d'HERICOURT a déposé un dossier et souhaite mobiliser une partie de son fonds de concours à hauteur de **130 000 €** afin de réaliser des travaux sur le parvis de la tour du château d'Héricourt. Les travaux seront réalisés en 3 volets :

- Mise en valeur du parvis de la tour du château, identifié comme une nouvelle centralité.
- Sécurisation des cheminements et création d'un espace dédié à la détente et à l'animation.
- Redimensionnement et fluidification des voies d'accès.
-

Le plan de financement du projet s'articule de la façon suivante :

DEPENSES HT		RECETTES HT		TAUX
Travaux	1 491 000 €	DSIL	390 000 €	26.16 %
		REGION	245 000 €	16.43 %
		(contrat région métropole)		
		PACT	260 000 €	17.44 %
		FDC CCPH	130 000 €	8.72 %
		COMMUNE	466 000 €	31.25 %
TOTAL	1 491 000 €	TOTAL	1 491 000 €	100.00 %

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **DECIDE** d'attribuer un fonds de concours aux communes pour un montant de **172 027.50 €** et **AUTORISE** le Président à la signature des documents afférents et des conventions d'attribution.

Envoyé en préfecture le 19/04/2021

Reçu en préfecture le 19/04/2021

Affiché le

ID : 070-247000722-20210408-103_2021-DE



Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 9 avril 2021

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 avril 2021 – 18h00

Envoyé en préfecture le 19/04/2021

Reçu en préfecture le 19/04/2021

Affiché le

ID : 070-247000722-20210408-104_2021-DE



L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 8 avril à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
2 avril 2021

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence et en visioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 2 avril 2021

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires, André LOUIS (ETOBON) membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Nbre de membres présents

39

Nbre de suffrages exprimés

45

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Ismaël MOUMAN, Dahlila MEDDOUR, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Sylvie CANTI à Jean-Luc PARIS / Ismaël MOUMAN à Martine PEQUIGNOT / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI / Dahlila MEDDOUR à Fernand BURKHALTER

Assistaient à la séance :

Mmes MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS – Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°104/2021

Objet : AED : Attribution d'un fonds de concours à la commune de Laire

La Communauté de Communes du Pays d'Héricourt soutient au titre de ses statuts les travaux de voiries effectués par les communes par un abondement de l'A.E.D (Aide Exceptionnelle Départementale) à hauteur de 15% du montant réellement versé par le Conseil Départemental.

La commune de LAIRE a réalisé des travaux de création d'un plateau surélevé le long de la RD 234. Le dossier de demande du fonds de concours à la CCPH est complet et s'articule autour du plan de financement suivant :

Dépenses HT		Recettes HT	
Travaux	22 121.70 €	DEPARTEMENT	6 637.00 €
		CCPH AED	995.55 €
		COMMUNE	14 489.15 €
TOTAL	22 121.70 €	TOTAL	21 121.70 €

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **DECIDE** d'attribuer un fonds de concours au titre de l'AED pour un montant de **995.55 €** et **AUTORISE** le Président à procéder à son versement.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 9 avril 2021

Le Président,

Envoyé en préfecture le 19/04/2021

Reçu en préfecture le 19/04/2021

Affiché le



ID : 070-247000722-20210408-104_2021-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 avril 2021 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 8 avril à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
2 avril 2021

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence et en visioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 2 avril 2021

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNON) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires, André LOUIS (ETOBON) membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Nbre de membres présents

39

Nbre de suffrages exprimés

45

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Ismaël MOUMAN, Dahlila MEDDOUR, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Sylvie CANTI à Jean-Luc PARIS / Ismaël MOUMAN à Martine PEQUIGNOT / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI / Dahlila MEDDOUR à Fernand BURKHALTER

Assistaient à la séance :

Mmes MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS – Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguee de la Commune de HERICOURT

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

N°105/2021

Objet : Périscolaire : Renouvellement de la convention avec la Communauté de communes du Pays de Villersexel

Le Président expose que depuis la rentrée scolaire 2014-2015, quatre communes de la Communauté de Communes du Pays de Villersexel (Granges-la Ville, Granges-le-Bourg, Crevans et Secenans) ont été rattachées au Pôle Educatif de Saulnot.

Une convention, d'une durée de trois ans, a été établie pour fixer les modalités de partenariat entre les deux communautés de communes afin de fixer les modalités d'accès aux services périscolaires. Pour information, le montant prévisionnel de la participation financière de la CCPV, basée sur le coût heures enfants réalisées, est estimé à 36 000€.

Il convient donc de renouveler la convention de partenariat pour une durée de 3 ans soit du 1er septembre 2020 au 31 août 2023.

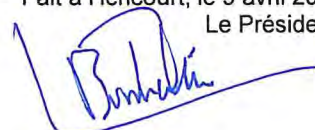
Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **AUTORISE** le Président à signer la convention de partenariat entre la CCPH et la CCPV.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 9 avril 2021

Le Président,



Envoyé en préfecture le 19/04/2021

Reçu en préfecture le 19/04/2021

Affiché le



ID : 070-247000722-20210408-105_2021-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 avril 2021 – 18h00

Envoyé en préfecture le 19/04/2021

Reçu en préfecture le 19/04/2021

Affiché le

ID : 070-247000722-20210408-106_2021-DE



L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 8 avril à 18h00

**Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
2 avril 2021**

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence et en visioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 2 avril 2021

**Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice**

48

Nbre de membres présents

39

Nbre de suffrages exprimés

45

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires, André LOUIS (ETOBON) membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Ismaël MOUMAN, Dahlila MEDDOUR, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Sylvie CANTI à Jean-Luc PARIS / Ismaël MOUMAN à Martine PEQUIGNOT / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI / Dahlila MEDDOUR à Fernand BURKHALTER

Assistaient à la séance :

Mmes MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS – Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT



N°106/2021

Objet : SAGE Allan : Participation au financement du poste de coordinateur pour 2021

Le Président expose que l'EPTB Saône et Doubs est un syndicat mixte qui a pour principales missions la prévention et la gestion du risque inondation, la préservation et la restauration des milieux aquatiques et l'éducation et la sensibilisation aux problématiques liées à l'eau sur l'ensemble du bassin de la Saône. Il est également porteur de démarches de gestion des cours d'eau sur le bassin versant de la Saône (SAGE, contrats de rivière, PAPI).

A ce titre, l'EPTB Saône et Doubs a été désigné comme structure porteuse du SAGE Allan pour son élaboration dès 2012 puis sa mise en œuvre après la validation par la Commission Locale de l'Eau du SAGE Allan (CLE) en fin d'année 2018.

Après une suspension de l'animation en 2019 et les circonstances particulières de l'année 2020, la CLE n'a pas pu se réunir pour statuer des modalités de la poursuite de la coordination des démarches engagées ainsi que du plan de financement.

Ainsi, les 6 collectivités concernées par le bassin versant de l'Allan (CCPH, CC Rahin et Chérimont, CC Sud territoire, CC Vosges du Sud, PMA et Grand Belfort) ont donné leur assentiment pour la poursuite de l'animation par l'EPTB Saône et Doubs sous la forme d'une convention de 3 ans (2021 – 2022 – 2023), comprenant au-delà de l'animation du SAGE et de la construction de programmes opérationnels, un appui aux réflexions pour la structuration d'une animation locale.

Le coût prévisionnel du poste est évalué à 57 500 € TTC et est financé à 50 % par l'Agence de l'eau, les 50 % restant sont donc répartis entre des 6 EPCI du périmètre du SAGE selon la répartition suivante :

EPCI	Population	%	Potentiel fiscal	%	Moyenne 2 critères	Contribution annuelle
CCPH	19 557	7	9 102	8	8	2 300 €
CCRC	7 584	3	2 332	2	2,5	719 €
CCST	23 531	9	14 515	13	11	3 163 €
CCVS	15 350	6	12 265	11	8,5	2 444 €
Grand Belfort	103 741	40	43 953	38	39	11 213 €
PMA	90 179	35	31 321	28	31	8 913 €
TOTAL	259 942	100	114 399	100	100	28 750 €

Pour rappel, la CCPH a financé le poste d'animateur en 2020 pour 427 € et en 2021 à hauteur de 1 513,81 €.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **DECIDE** d'acter de la participation de la CCPH à hauteur de 2 300 € pour l'exercice 2021,
- **AUTORISE** le Président à la signature de la convention technique et financière,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2021.

Ont signé au registre tous les membres présents.
 Pour extrait certifié conforme.
 Fait à Héricourt, le 9 avril 2021
 Le Président,

Envoyé en préfecture le 19/04/2021

Reçu en préfecture le 19/04/2021

Affiché le

ID : 070-247000722-20210408-106_2021-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 avril 2021 – 18h00

Envoyé en préfecture le 19/04/2021

Reçu en préfecture le 19/04/2021

Affiché le



ID : 070-247000722-20210408-107_2021-DE

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 8 avril à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
2 avril 2021

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence et en visioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 2 avril 2021

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNON) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires, André LOUIS (ETOBON) membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Nbre de membres présents

39

Nbre de suffrages exprimés

45

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Ismaël MOUMAN, Dahlila MEDDOUR, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Sylvie CANTI à Jean-Luc PARIS / Ismaël MOUMAN à Martine PEQUIGNOT / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI / Dahlila MEDDOUR à Fernand BURKHALTER

Assistaient à la séance :

Mmes MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS – Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT



N°107/2021

Objet : Habitat 2020 : Attribution de subventions

La Communauté de Communes du pays d'Héricourt participe aux travaux des usagers pour la rénovation de leur habitat via la politique HABITAT 2020. 4 dossiers sont aujourd'hui présentés :

SUBVENTION HABITER MIEUX	
Propriétaire	MONACI ERIC
Adresse	11 GRANDE RUE 70400 SAULNOT
Type de travaux	INSTALLATION POËLE – MENUISERIES EXTERIEURES
Montant maximum de travaux subventionnables HT	20 000 €
Montant total des travaux HT	22 802.53 €
Montant subventions autres financeurs (Département, ANAH, ASE...)	14 500 €
Montant subvention CCPH	500 €

SUBVENTION HABITER MIEUX	
Propriétaire	MONNEREAU PHILIPPE
Adresse	18 RUE DE COLMAR 70400 HERICOURT
Type de travaux	REPLACEMENT CHAUDIERE
Montant maximum de travaux subventionnables HT	20 000 €
Montant total des travaux HT	6 818.46 €
Montant subventions autres financeurs (Département, ANAH, ASE...)	4 055 €
Montant subvention CCPH	500 €

SUBVENTION HABITER MIEUX	
Propriétaire	DESGARDIN EMMANUEL
Adresse	5 AVENUE SAINT VALBERT 70400 HERICOURT
Type de travaux	PAC-ISOLATION COMBLES ET TOITURE
Montant maximum de travaux subventionnables HT	20 000 €
Montant total des travaux HT	18 905 .18 €
Montant subventions autres financeurs (Département, ANAH, ASE...)	13 044 €
Montant subvention CCPH	500 €

REMBOURSEMENT SOLIHA (SUBVENTION HABITER MIEUX)	
Propriétaire	GERMAIN MELANIE
Adresse	1 RUE DU CHANOIS
Type de travaux	REPLACEMENT CHAUDIERE ET MENUISERIES
Montant maximum de travaux subventionnables HT	20 000 €
Montant total des travaux HT	15 040.91 €
Montant subventions autres financeurs (Département, ANAH, ASE...)	10 452 €
Montant subvention CCPH	500 €

Ce sont au total **2 000 €** de subventions que la CCPH accorde sur l'ensemble de ces dossiers.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **AUTORISE** le Président à procéder au paiement des subventions pour les dossiers ci-dessus présentés.

Ont signé au registre tous les membres présents.
 Pour extrait certifié conforme.
 Fait à Héricourt, le 9 avril 2021
 Le Président,

Envoyé en préfecture le 19/04/2021

Reçu en préfecture le 19/04/2021

Affiché le

ID : 070-247000722-20210408-107_2021-DE



Berthelot

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 avril 2021 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 8 avril à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
2 avril 2021

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence et en visioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 2 avril 2021

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Étaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires, André LOUIS (ETOBON) membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Nbre de membres présents

39

Nbre de suffrages exprimés

45

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Ismaël MOUMAN, Dahlila MEDDOUR, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Sylvie CANTI à Jean-Luc PARIS / Ismaël MOUMAN à Martine PEQUIGNOT / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI / Dahlila MEDDOUR à Fernand BURKHALTER

Assistaient à la séance :

Mmes MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS – Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT



N°108/2021

Objet : Ordures ménagères : Admission en non-valeur

La Trésorerie sollicite régulièrement la Communauté de communes pour admettre en non-valeur des créances considérées comme ne pouvant être recouvrées suite à la mise en œuvre des procédures de poursuite restées sans réponse.

• **Ordures Ménagères**

La fréquence de ces demandes est à mettre en parallèle avec le volume de facturation traité qui s'est élevé à 24 492 factures en 2020 (24 550 en 2019) pour 9 787 abonnements. Pour mémoire le montant de la redevance s'est élevé à **1 383 751,45 € en 2020**.

Aussi, il est proposé de distinguer selon qu'il s'agit de créances éteintes ou d'admission en non-valeur et d'admettre uniquement les cas pour lesquels aucune procédure ne peut plus être engagée.

TABLEAU RECAPITULATIF DES DEBITEURS AU TITRE DE LA FACTURATION OM

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	TOTAL
TOTAL HÉRICOURT	85.60 €	213.00 €	85.60 €		579.02 €	469.20 €	519.83 €	354.56 €	309.75 €	2 616.56 €
TOTAL SAULNOT						79.50 €				79.50 €
TOTAL CHAMPEY						37.50 €				37.50 €
TOTAL CREANCES ETEINTES (6542)	85.60 €	213.00 €	85.60 €	0.00 €	579.02 €	586.20 €	519.83 €	354.56 €	309.75 €	2 733.56 €

1) **Au titre des créances éteintes** : Depuis le 1^{er} janvier 2012, le comptable nous informe et nous communique les dossiers concernant une liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif, et ceux concernant une procédure de surendettement des particuliers se terminant par une procédure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire donc, par l'effacement des dettes de la personne surendettée. Ainsi nous espérons un retour à meilleure fortune pour ces personnes.

A défaut de contestation de notre part, cela signifie que nous acceptons implicitement la décision d'effacement des dettes qui fait l'objet d'un jugement par le tribunal d'instance et donc, la demande d'admission en non-valeur qui s'en suit et qui doit toujours être validée par une délibération.

Aussi, l'état présenté par la Trésorerie représente un montant de **2 733,56 €** portant sur les années de 2012 à 2020.

2) **Au titre des créances admises en non-valeur pour d'autres motifs** : Celle-ci concerne des dossiers où il y a eu des poursuites mais qui n'ont eu aucun résultat. Ainsi nous espérons un retour à meilleure fortune pour ces personnes, il est possible qu'une personne puisse par la suite régulariser ses créances elles seront alors comptabilisées au compte 7714.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **ADMET** en non-valeur des créances d'ordures ménagères pour un montant total de **2 733.56 € pour les créances éteintes au compte 6542.**

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 9 avril 2021

Le Président,

Envoyé en préfecture le 19/04/2021

Reçu en préfecture le 19/04/2021

Affiché le

ID : 070-247000722-20210408-108_2021-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 avril 2021 – 18h00

Envoyé en préfecture le 19/04/2021

Reçu en préfecture le 19/04/2021

Affiché le



ID : 070-247000722-20210408-109_2021-DE

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 8 avril à 18h00

**Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
2 avril 2021**

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence et en visioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 2 avril 2021

**Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice**

48

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNON) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**, André LOUIS (ETOBON) **membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Nbre de membres présents

39

Nbre de suffrages exprimés

45

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Ismaël MOUMAN, Dahlila MEDDOUR, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Sylvie CANTI à Jean-Luc PARIS / Ismaël MOUMAN à Martine PEQUIGNOT / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI / Dahlila MEDDOUR à Fernand BURKHALTER

Assistaient à la séance :

Mmes MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS – Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguee de la Commune de HERICOURT



N°109/2021

Objet : Motion pour le maintien du service de gendarmerie sur le secteur du Pays d'Héricourt

Les maires du Pays d'Héricourt ont découvert récemment la nouvelle organisation mise en œuvre pour le déploiement des services de gendarmerie sur le Pays d'Héricourt.

Ils dénoncent avec vigueur cette organisation préjudiciable à un service efficace de sécurité publique sur le territoire.

En effet, deux patrouilles de nuit limitées à six gendarmes sont censées couvrir une zone s'étendant de Vauvillers à Héricourt (1h-80km) et de Frahier à Citers (40mn-40km). La nouvelle patrouille de gestion des événements est constituée des militaires des 5 unités composant la compagnie de Lure comprenant les unités d'Héricourt-Villersexel, Champagny-Melisey, Luxeuil-Fougerolles, St-Loup-Vauvillers et Lure. Auparavant chacune de ces cinq brigades pouvait intervenir. Au delà de l'effectif limité, des délais d'intervention rallongés, c'est la connaissance fine du territoire et des habitants qui impacte l'efficacité des interventions.

Lors d'un accident récent au rond-point de Tavey-Héricourt, les personnes accidentées ont attendu plus de 40mn le personnel de gendarmerie en provenance de Saint-Loup alors que la gendarmerie d'Héricourt se trouve à 100m du lieu de l'accident heureusement sans gravité... Sur la commune de Courmont le maire a appelé la gendarmerie car des forestiers étaient en train de détruire une route des Valettes. La brigade s'est déplacée de Luxeuil mais une fois arrivée à Courmont, ils ont fait demi-tour car ils ne trouvaient pas le hameau. Sur ce secteur, un arbre était tombé sur la voiture d'une infirmière entre les Hautes Valette et la Verrière. Les secours ont été appelés. Les pompiers d'Héricourt sont intervenus rapidement. Les gendarmes venant de Saint loup sont arrivés alors que tout était réglé.

Cette surveillance de nuit réduite sera repérée comme une défaillance et nous craignons que, passée la période de confinement, cette organisation mise en œuvre de façon technocratique, précipitée et sans

concertation avec les élus locaux ne permette pas de faire face aux multiples et diverses sollicitations des forces de l'ordre.

Les maires du Pays d'Héricourt ne peuvent se satisfaire de cette nouvelle organisation et demandent qu'elle soit redéfinie en concertation avec les représentants de l'Etat au plus près des territoires.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **ADOpte** cette motion pour la transmettre aux pouvoirs publics à Monsieur Gérald DARMANIN, Ministre de l'intérieur et à Madame Fabienne BALUSSOU, Préfète de la Haute-Saône.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 9 avril 2021
Le Président,

Envoyé en préfecture le 19/04/2021

Reçu en préfecture le 19/04/2021

Affiché le

ID : 070-247000722-20210408-109_2021-DE

Bessey
Levrault



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 avril 2021 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 8 avril à 18h00

**Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
2 avril 2021**

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence et en visioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 2 avril 2021

**Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice**

48

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**, André LOUIS (ETOBON) **membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Nbre de membres présents

39

Nbre de suffrages exprimés

45

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Ismaël MOUMAN, Dahlila MEDDOUR, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Sylvie CANTI à Jean-Luc PARIS / Ismaël MOUMAN à Martine PEQUIGNOT / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI / Dahlila MEDDOUR à Fernand BURKHALTER

Assistaient à la séance :

Mmes MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS – Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT



N°110/2021

Objet : Information sur les décisions prises par le Président dans le cadre de sa délégation depuis le dernier Conseil Communautaire

Conformément à la délibération n°102/2020, le Président doit informer le conseil communautaire des décisions prises dans le cadre de sa délégation.

- ☞ Gestion de la dette et de la trésorerie (emprunt, ligne de trésorerie, ...) : NEANT
- ☞ Marchés publics : en € HT :


23/02/21	M054/2021	PACKMAT	Services	Complément de réparation sur EG722GM	70400 HERICOURT	4 084,70 €
23/02/21	M055/2021	PACKMAT	Services	Pollution hydraulique sur huile EG722GM	70400 HERICOURT	5 392,63 €
24/02/21	M059/2021	SAIGA Informatique	Fournitures	Mise en place logiciel iMuse	63000 CLERMONT FERRAND	5 113,50 €
24/02/21	M061/2021	MONNIER TP	Travaux	Nettoyage des alluvions + fourniture, transport et mise en œuvre de béton pour épaulement latéral de la voie du Tram	90800 ARGIESANS	11 050,00 €
16/03/21	M085/2021	FAUNE, FLORE & ENVIRONNEMENT	Services	Etude écologique Zone des Guinnotes	39290 ARCHELANGE	8 773,20 €

- ☞ Contrat de location : NEANT
- ☞ Contrat d'assurance : NEANT
- ☞ Régies comptables : NEANT
- ☞ Dons et legs : NEANT
- ☞ Honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justices et experts : NEANT
- ☞ Nouvelles actions en justice : NEANT
- ☞ Conventions de formation du personnel : NEANT
- ☞ Contrat de travail à durée déterminée : 7 Contrats de travail à durée déterminée du 17 février au 5 avril 2021

Objet du contrat	Nombre de contrats	Temps de travail	Nombre de bénéficiaires
MULTI ACCUEIL			
Remplacement	1	35 h	1
	1	35 h	1
PERISCOLAIRE			
Renfort activité	1	25 h	1
ORDURES MENAGERES			
Remplacement	1	35 h	1
ORDURES MENAGERES			
Renfort	1	25 h	1
	1	25 h	1
CUISINE CENTRALE			
Remplacement	1	28 h	1

S'agissant d'une information ce point ne donne pas lieu à un vote de l'assemblée.

Ont signé au registre tous les membres présents.
 Pour extrait certifié conforme.
 Fait à Héricourt, le 9 avril 2021
 Le Président,

Envoyé en préfecture le 19/04/2021
 Reçu en préfecture le 19/04/2021
 Affiché le 
 ID : 070-247000722-20210408-110_2021-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 avril 2021 – 18h00

Envoyé en préfecture le 19/04/2021

Reçu en préfecture le 19/04/2021

Affiché le



ID : 070-247000722-20210408-111_2021-DE

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 8 avril à 18h00

**Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
2 avril 2021**

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence et en visioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 2 avril 2021

**Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice**

48

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**, André LOUIS (ETOBON) **membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Nbre de membres présents

39

Nbre de suffrages exprimés

45

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Ismaël MOUMAN, Dahlia MEDDOUR, Alain PARCELLIER (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Sylvie CANTI à Jean-Luc PARIS / Ismaël MOUMAN à Martine PEQUIGNOT / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI / Dahlia MEDDOUR à Fernand BURKHALTER

Assistaient à la séance :

Mmes MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS – Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT



N°111/2021

Objet : Médiathèque : Demande de subvention auprès de l'Etat pour l'acquisition de livres

Le Président expose que dans le cadre du plan de relance, l'Etat a mis en œuvre en 2021 un dispositif de subvention exceptionnelle pour soutenir l'achat de livres imprimés.

La CCPH s'engage dans ce dispositif et inscrit au BP 2021 la somme de 37 986.58 € (30 000 € + 7 986,58 € de RAR pour l'achat de livres à la librairie Nom de Zeus) pour l'acquisition de livres imprimés. La subvention attendue est de 8 546 € (soit 22.5 % du montant des acquisitions).

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **AUTORISE** le Président au dépôt de la demande de subvention auprès de l'Etat.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 9 avril 2021

Le Président,

Envoyé en préfecture le 19/04/2021

Reçu en préfecture le 19/04/2021

Affiché le



ID : 070-247000722-20210408-111_2021-DE